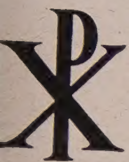
LA DOCUMENTATION CATHOLIQUE



40e ANNÉE — T. LV — 16 FÉVRIER 1958 — NUMÉRO 1271

PARAIT TOUS LES QUINZE JOURS ▾ MAISON DE LA BONNE PRESSE

TÉMOIGNAGE
FAMILLES
IBREUSES
ÉTIENNES

ISCOURS
S. S. PIE XII

« LA FAMILLE DE LA SAINTE VIERGE » ATTRIBUÉE A LORENZO DI PAVIA (1520)

BIBLIOGRAPHIE

— *Visages de Lourdes.* — Album du Centenaire, 52 pages, tout en couleurs, sous couverture en hélio quatre couleurs, 21 × 30 cm., illustré de 160 photos. Prix : 150 francs. Maison de la Bonne Presse, Service « Visages de Lourdes », 17, rue Jean-Goujon, Paris.

Cet album a été préparé par des directeurs de pèlerinages, l'équipe rédactionnelle du *Manuel national du pèlerin*, et des reporters photographiques. On a sélectionné parmi plus de 3 000 photos pour retenir celles qui illustrent ces 52 pages en hélio et offset. Entre les mains des parents et éducateurs, il sera un bon initiateur, comme il sera un beau souvenir pour les pèlerins de l'année jubilaire.

— *Lourdes, école mariale de primitive Eglise*, par S. Exc. Mgr Marcel-Marie Dubois, archevêque de Besançon. — Un vol. de 168 pages, 14 × 19 cm. Prix : 555 francs, t. l. c. (73 francs belges). Editions de la Bonne Presse, 5, rue Bayard, Paris.

On n'a pas oublié la *Petite Somme Mariale*, parue récemment, de l'archevêque de Besançon. Il nous donne ici des pages de théologie sur le « mystère » de Marie que nous offrent les apparitions de Lourdes. Quels furent les desseins de Dieu et de Notre-Dame pour les contemporains et les générations suivantes ? C'est ce que cherchent ces pages en approfondissant le mystère de Marie et le mystère de l'Eglise à la lumière du miracle de Lourdes. Les pèlerins de Lourdes et les fidèles qui ne peuvent les suivre que par la pensée y trouveront une synthèse très vivante qui nourrira leur piété mariale.

— *Bernadette*, par Marcelle Auclair. — Un vol. de 288 pages, dont 80 pages en héliogravure, 14,5 × 19,5 cm. Reliure pleine toile blanche sous rhodoïd. Prix : 980 francs. Bloud et Gay éditeurs.

Cet ouvrage publié sous le patronage du Comité international du centenaire des apparitions de Lourdes est honoré d'une préface de S. Em. le cardinal Feltin, vice-président du Comité international. Avec raison, l'éminent prélat souligne qu' « il convenait que cette histoire merveilleuse et émouvante fût contée par une femme... Elle l'a fait, continue-t-il, avec la fine sensibilité d'un cœur intuitif et — ce qui est encore mieux — avec un accent de tendresse humaine, presque maternelle ». Sans viser à l'érudition proprement dite, ces pages sont parfaitement documentées. L'auteur n'a négligé aucun des ouvrages les plus sérieux sur l'histoire des apparitions, depuis le P. Cros, S. J., jusqu'à M. l'abbé Laurentin, le plus récent. Le dialogue dont use Marcelle Auclair lui permet de nous donner un portrait de Bernadette vivant et nuancé, tout d'intelligence et de finesse. On n'a pas oublié sainte *Thérèse d'Avila* et *Jaurès* qui garantissent la qualité du style de ces pages. L'illustration particulièrement soignée éclaire judicieusement le texte de cette attachante biographie.

— *A bâtons rompus avec la Sainte Vierge*, par S. M. d'Erceville. Préface du R. P. de Parvillez, S. J. — Un vol. de 248 pages, 14 × 19 cm. Prix : 630 francs. Editions Spes, Paris.

Les premières 35 pages de ce volume nous offrent de brèves prières pour toutes les circonstances de la vie au xxe siècle. Une trentaine de méditations liées à la vie de la Très Sainte Vierge accompagnent le cycle liturgique dans les pages suivantes. C'est donc comme un dialogue incessant avec la Mère de Dieu qui nous est proposé. L'auteur, dit le P. de Parvillez, y parle « de la Sainte Vierge avec exactitude et précision, avec un souci de la vérité théologique, exégétique et historique »... C'est le plus bel éloge qu'on puisse faire de ces pages.

— *Les héros du mois* (première partie), par C. Bernheim-Schuschu, (collection « Vérité et Vie »), sous la direction de A. Elchinger. — Un vol. 14 × 19 cm., de 260 pages. Prix : 802 francs, t. l. c. (105 francs belges). Editions Bonne Presse, 5, rue Bayard, Paris.

Voici sept biographies destinées aux préadolescents qui mettent à la disposition des éducateurs des pages où jeunes gens et jeunes filles, de 12 à 15 ans, trouveront les éléments d'une formation morale et chrétienne. Des notes pédagogiques et des activités appropriées accompagnent chaque récit. Dans la préface au présent volume, Mgr Elchinger montre comment ces biographies doivent être présentées. Déjà parues dans les *Fiches pédagogiques de Strasbourg* « Vérité et Vie », elles mettent à la disposition d'un plus large public des matériaux pédagogiques ayant fait leurs preuves.

— *La théologie est-elle une science ?* par le R. P. M.-D. Chenu, O. P. — Un vol. de 124 pages. Prix : 300 francs. Arthème Fayard, Paris.

— *La littérature du péché et de la grâce.* Essai sur la constitution d'une littérature chrétienne depuis 1880, par Pierre-Henri Simon. — Un vol. de 124 pages. Prix : 300 francs. Arthème Fayard, Paris.

— *Pensée moderne et philosophie chrétienne*, par Raymond Vancourt. — Un vol. de 124 pages. Prix : 300 francs. Arthème Fayard, Paris.

Ces trois volumes font partie de la collection « Je sais. Je crois ». Encyclopédie du catholique au xxe siècle, dirigée par Daniel-Rops. C'est d'une plume alerte que le P. Chenu aborde le problème : la théologie est-elle une science ? Cette intelligence systématique de la foi qui raisonne sur le mystère, il faut bien l'envisager comme une science ayant ses principes et ses opérations propres. Après avoir parcouru les systèmes théologiques qui fleurissent dans l'Eglise l'auteur note les enrichissements qu'apporte à l'esprit du chrétien la théologie, qu'elle soit pastorale, scolastique ou spirituelle.

Pierre-Henri Simon, dont on n'a pas oublié les pages récentes *Contre la torture*, examine ici les conceptions du péché et de la grâce dans les œuvres marquantes de 1880 à 1939. C'est d'abord, après les altérations d'un enivrement positiviste, un retour à une vision chrétienne. Puis, de 1900 à 1920, c'est l'équivoque du traditionalisme maurassien, à travers les romans de Bourget et de Barrès, dont pourtant l'intériorité de plus en plus profonde achemine la pensée à des conceptions de plus en plus chrétiennes, avec Péguy, Psichari et surtout Claudel. Puis, ce sera la période théologique d'entre-deux-guerres qui nous mène à la littérature chrétienne actuelle.

Le devoir des thomistes d'aujourd'hui, note Raymond Vancourt, est de prouver que la philosophie chrétienne peut apporter des réponses valables aux questions du monde moderne. La philosophie chrétienne doit, avec son réalisme, prendre position devant les sciences et les problèmes que posent l'évolution et l'histoire. Elle posera les éléments d'une philosophie de la religion pour, enfin, marquer les limites de la nature et la gratuité du surnaturel introduit par l'action de Dieu dans le monde.

— *Saint François d'Assise*, par André Duvouldy. — Vol. 19 × 14 cm., 80 pages. Prix : broché, 300 francs ; cartonné, 100 francs ; port, 50 francs. Editions et imprimeries du Sud-Est, Lyon.

Nouveau volume de la collection « Nos amis les saints », destinée aux enfants et aux adolescents.

— *Les Confessions de saint Augustin.* Traduction par G. Combès, docteur ès lettres, lauréat de l'Académie française et de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Introduction doctrinale du P. F. Cayré, A. A. — Un vol. 16 × 10,5 cm., 492 pages. Prix : 780 francs ; relié, 990 francs. Editeur Lethielleux, Paris.

Une précieuse table analytique termine cet ouvrage célèbre, dont le texte a été traduit de l'édition bénédictine.

— *Cent idées pour kermesses.* — Vol. 11,5 × 17,5 cm. 62 pages. Editions de l'Amicale, 9, boulevard Saint-Germain, Paris.

D'utiles recettes concernant des attractions expérimentées pour les kermesses.

— *Monseigneur de Ségur*, par Marthe de Hédouville. — Vol. 14,5 × 22,5 cm., 700 pages. Prix : 2 000 francs. Nouvelles Editions Latines, Paris.

Cet épais volume raconte la vie et exalte l'action du vaillant prélat. Avec l'aide d'une riche documentation, Mgr de Ségur est replacé dans son temps au milieu des querelles qui divisent les catholiques : il apparaît comme un apôtre, véritable initiateur tant au point de vue social que spirituel. Le récit de cette vie est aussi l'évocation des activités, des épreuves, des préoccupations de l'Eglise de France entre 1850 et 1880.

La Documentation Catholique

40e année — T. LV Numéro 1271 — 16 février 1958

Exhortation de Sa Sainteté Pie XII aux « gens de maison »

S. S. Pie XII a reçu en audience, le 19 *jan-*
ier, près de 15 000 *membres du Mouvement*
Tra Noi (*Entre nous*) *des gens de maison*
l'Italie et leur a adressé l'Allocution sui-
ante (1) :

Le mot de paternelle bienvenue que Nous ous adressons, chère filles, « travailleuses lomestiques » (2), veut être la confirmation de a constante sollicitude que nous vouons à otre catégorie et que Nous avons maintes fois nanifestée, soit en vous accueillant avec une ive satisfaction en Notre présence, soit en ous exposant Notre pensée sur votre travail, insi que Nous le fîmes, il y a plusieurs années, ors de trois audiences distinctes accordées ux nouveaux époux, au cours desquelles Nous llustrâmes amplement de quelle manière le ens chrétien doit animer les rapports entre atrons, maîtres et domestiques. (Cf. *Discorsi Radiomessaggi*, vol. IV, p. 151-158, 165-173, 77-184) (3). Et même, tout récemment, Nous vons adressé de nouveau la parole à un nomreux groupe de travailleuses de votre catégoie. (Cf. *Discorsi e Radiomessaggi*, vol. XVIII, . 263-267) (4). Aussi, la présente audience, oute pour vous, sera-t-elle comme la reprise les entretiens idéaux, inspirés par le sentinent de paternité propre au Vicaire du Christ, lont l'amour va, dans le même temps, à tous et chacun, sans faiblesse ni partialité, respecueux des droits des uns et des autres, exigeant ependant de part et d'autre des devoirs éciproques.

Comme il Nous semble que, dans Nos xposés, Nous N'avons négligé aucun des oints essentiels sur ce sujet, il Nous suffira naintenant de signaler quelques applications ratiques, non sans vous recommander, si ossible, la connaissance ou la lecture renouelée de Nos enseignements.

L'ÉVOLUTION DU TRAVAIL DOMESTIQUE

Le nom de « travailleuses domestiques », ue vous avez choisi en ces dernières années our désigner votre catégorie, en le substituant d'autres noms, dénote qu'il y a quelque hose de changé autour de vous et au milieu de vous. Dans la conscience sociale nouvelle de l'après-guerre, on a songé à réviser vos conditions de travail, mais on a cherché en même temps et on cherche encore, avec de bons résultats, à donner une assise plus convenable à votre catégorie, laquelle, comme on l'a noté — et ainsi que Nous l'avions dit Nous-même dans les exposés rappelés tout à l'heure, — manquait toujours plus de stabilité. Le service domestique est, en effet, souvent embrassé, non plus comme une activité stable de la vie d'un jeune homme ou d'une jeune fille, mais comme une période déterminée, une sorte de repli et d'attente ; et même pour les personnes qui entendent se consacrer de façon stable à ce genre de travail, il est bien loin d'être compris comme une quasi-adoption par la famille dans laquelle on entre ; il reste plutôt confondu avec toute autre prestation de main-d'œuvre, bien définie quant à sa nature et à sa durée. Cette évolution, très marquée dans les pays qui ignorent la plaie du chômage, constitue, dans la mesure où elle signifie une légitime tendance à l'autonomie personnelle et économique, un certain progrès, auquel il est nécessaire que s'adapte la société contemporaine ; cependant, il faut reconnaître qu'est en train de disparaître une institution qui, entendue et exercée chrétiennement, n'est pas sans avoir « sa modeste et discrète beauté » ni d'autres avantages concrets, tels que la sécurité de l'avenir pour ceux qui, dans leur travail, sont associés à des familles aisées presque comme s'ils en étaient des membres. En tout cas, quel que soit le développement futur de votre catégorie, ce qui vous intéresse surtout c'est son présent que vous représentez en si grand nombre, vous, les « travailleuses », auxquelles Nous Nous adressons spécialement pour rappeler certains principes chrétiens, valables même si votre prestation de main-d'œuvre dans la maison d'autrui est provisoire ou occasionnelle.

DIGNITÉ DE CE TRAVAIL

Le premier — d'après tout ce que Nous avons exposé, — c'est que le service domestique ne le cède pas, en dignité, à n'importe quel autre travail, aussi bien agricole que « de bureau » ou industriel, tous ces emplois constituant des services rendus à la société. Bien plus, si nous y réfléchissons bien, il les dépasse en dignité, car tandis que ces derniers ont ordinairement pour objets des « choses », celui du service domes-

(1) Traduction de J. THOMAS-D'HOSTE, d'après le xte italien de *l'Osservatore Romano* des 20-21 janer 1958. Les sous-titres et les notes sont de notre daction.
(2) Le Saint-Père explique plus loin le choix de cette pellation.
(3) Actes de S. S. Pie XII (Bonne Presse), t. IV, p. 191.
(4) Cf *D. C.* n° 1229 du 8. 7. 1956, col. 846.

tique est plus près de la personne humaine, c'est-à-dire que vous aidez plus directement votre prochain dans ses besoins. Mais pour que cette dignité intrinsèque soit reconnue et honorée, il est nécessaire que les personnes secondées par vous partagent le même sentiment concernant la fraternité commune des enfants de Dieu. De même que l'absence de cette conviction et de cette foi créa au sein du paganisme l'opprobre de l'esclavage, de même elle est prête à en créer un nouveau chaque fois qu'un homme est contraint par les circonstances de dépendre d'un autre, ne fusse que durant quelques heures par jour et dans une activité limitée. Cependant, sans parler de ces cas extrêmes, chacun peut acquérir honneur et estime dans n'importe quel genre de travail s'il est le premier à s'honorer lui-même, en vertu de sa dignité de chrétien. Une « travailleuse domestique », qui professe ouvertement sa foi, qui conforme sa vie à cette foi, dans les actes et dans les paroles, dans le respect des principes moraux, dans l'exercice de la charité et de l'honnêteté, dans l'horreur de l'impureté et de la frivolité, ne peut manquer de gagner l'estime et le respect de la famille dans laquelle elle vit, même si celle-ci est superficiellement religieuse, car la lumière chrétienne dépasse en splendeur tout privilège et tout décorum humain. Soyez donc fidèles et allègres au service de Dieu avant de l'être au service des hommes, tout en consacrant le temps nécessaire à la prière et en vous montrant résolues dans l'observance de sa sainte loi.

Rapports humains entre patrons et domestiques

Le « travail domestique » se distingue, en outre des autres, en s'élevant au-dessus d'eux, car ainsi que Nous l'avons signalé, il a pour objet le prochain ; c'est donc un travail éminemment « humain », semblable, toutes proportions gardées, à celui de l'infirmière et de l'enseignante. Que de fois, dans une maison où il y a des petits enfants, des vieillards, des malades, ne vous demande-t-on pas surveillance, assistance et réconfort, office que vous ne pourriez remplir sans y mettre beaucoup de vous-même. De là, le second principe : les rapports entre qui fournit la main-d'œuvre et celui qui en profite doivent être réglés, non seulement suivant les normes communes de la justice commutative, mais aussi suivant un sentiment d'humanité qui se manifeste dans un échange égal de valeurs humaines. Vous ne pourriez faire moins que d'aimer la famille que vous servez, si vous désirez que votre travail soit plus léger pour vous et plus agréable à la famille. Or, l'engagement de l'âme, les affections du cœur, ne sauraient être compensés par l'argent seulement, mais par l'échange d'affection et de reconnaissance, par l'estime, par la compréhension et par la communauté dans la joie. Dans une maison où l'on respire cet air de charité chrétienne, ne retentiront pas des ordres hautains, des reproches amers, des propos offensants, d'une part ; et d'autre part, on n'y entendra pas de murmures méchants, de cris de révolte, ni d'échos de secrètes rancœurs. Le service ne sera pas comme bâclé, sans égards, et presque avec le sentiment de qui se sent esclave d'un destin ennemi ; il sera au co[...] traire assuré joyeusement comme une a[...] aimable que Dieu demande pour lui-même, [...] qui, par conséquent, mérite d'être réco[...] pensée par lui ; d'autre part, le commandem[...] saura être si doux qu'il se confondra avec u[...] amicale prière. Cet idéal de « relatio[...] humaines », qui depuis quelque temps [...] promu par le sens social en progrès dans t[...] les secteurs du travail, doit, à juste tit[...] trouver sa réalisation immédiate dans le do[...] qui a plus besoin que les autres de ces re[...] tions et est plus adapté à leur développeme[...]

Responsabilités des uns et des autres

Le troisième principe, qui découle des p[...] cédents, c'est que les responsabilités de vo[...] travail, aussi bien en vous qui le fournis[...] que dans ceux qui en profitent, sont, par ell[...] mêmes, importantes et graves. Elles ne c[...] cernent pas d'ailleurs, à proprement parler [...] travail passager qui consiste à faire le mén[...] durant quelques heures de la journée, m[...] plutôt le travail stable avec cohabitation [...] coexistence permanentes.

Quant aux responsabilités des maîtres [...] maison à l'égard des personnes à leur serv[...] en particulier des jeunes filles et des jeu[...] femmes n'ayant pas l'expérience du mon[...] Nous les avons longuement exposées dans [...] discours déjà mentionnés aux nouveaux ép[...] (*Ibid.*, p. 177-184). Responsabilités dans [...] choix, dans la surveillance de leurs amitiés [...] de leurs loisirs, dans le comportement à l[...] égard, dans le bon exemple qui leur est [...] Par contre, vos responsabilités envers [...] famille qui vous reçoit concernent son hon[...] et son bon renom, la concorde entre [...] membres, l'innocence et la bonne cond[...] des enfants, les rapports avec les au[...] domestiques. Le seul fait d'avoir sig[...] ces points vous dit combien est enga[...] votre conscience morale et combien peut [...] grave le tort causé par une conduite répréh[...] sible, par des propos inconsidérés au sei[...] en dehors de la maison, par les manquem[...] au devoir sacré du souverain respect dû à l[...] fance, respect reconnu par le vieux pagani[...] lui-même : « *Maxima debetur puero r[...] rentia.* » (Juven., *Sat.*, xiv, 47.) Cette dern[...] responsabilité exige qu'on ne trouble pa[...] développement normal de la conscience [...] gieuse et morale des enfants par des disc[...] ou des histoires osés, par un comportem[...] inconvenant et trop libre, en supposant fau[...] ment qu'ils ne comprennent pas encore le [...] Les erreurs et les négligences en tout cela [...] d'une toute autre nature et gravité que c[...] d'une employée de commerce et de n'imp[...] quelle autre travailleuse de l'industrie. Ce [...] pas que les manquements au devoir dans [...] emploi quelconque ne soient pas une f[...] morale, mais les négligences et les erreurs [...] fessionnelles commises alors peuvent pre[...] toujours être réparées par la compensa[...] matérielle du dommage causé. Mais qui p[...] rait réparer comme il convient les dévasta[...] provoquées par la calomnie, la discorde se[...] entre les membres de la famille par des [...] mérages rapportés sans juste raison ? Com[...] surtout pourra-t-on jamais remédier à la [...] vaise direction donnée aux enfants ? Par[...] fautes pèseront sur la conscience des [...]

bles durant toute leur vie et jusqu'auprès
tribunal de Dieu qui est cependant toujours
sposé à accueillir le pécheur repentant.
Pour conclure Notre exhortation, voici quelle
it être votre conduite positive. Considérez
tre tâche comme un service rendu à Dieu
la personne du prochain, en veillant en
emier lieu à garder en vous-mêmes la dignité
chrétien. Aimez votre emploi et vous verrez
e l'obéissance vous sera douce et le travail
ger. Nourrissez une particulière délicatesse
conscience dans votre comportement exté-
eur et dans vos paroles, conscientes des res-
nsabilités qui vous incombent du fait que
us vivez dans les familles d'autrui.

Devoirs sociaux des patrons

Cependant, Nous ne voudrions pas vous
itter sans dire une parole grave à ceux aux-
els vous consacrez avec une chrétienne
nérosité votre activité, dans les maisons
ivées ou dans les institutions publiques,
ême religieuses. Les enseignements sociaux,
aanés des Souverains Pontifes et de Nous-
ême, valent pour tous, même pour les tra-
illeurs et les travailleuses domestiques, et
gagent la conscience des employeurs.
eux-ci sont tenus non seulement de faire
néficier leurs domestiques de toutes les dis-
sitions établies par les lois, mais ils doivent
core, comme le demande l'équité, faciliter
leur faveur l'instauration d'un régime d'as-
rance sociale, sans exclure la possibilité
ur eux de former une famille bien à eux.
ans ce cas, aucun motif ne saurait justifier
refus du salaire familial à ceux qui con-
crent toute leur activité à une famille ou
une institution au profit réel de celle-ci. La
arge économique qui en résulte peut être, du
ste, allégée — comme cela se pratique sou-
nt et il faut s'en féliciter — en occupant
ssi les autres membres de la famille du tra-
illeur ou de la travailleuse.
Avec le vœu ardent que le sens chrétien de
vie et du travail soit toujours présent et ac-
f dans votre esprit, et en faisant monter des
ières vers le Dieu tout-puissant afin que sa
âce vous soutienne et vous réconforte, Nous
us donnons à vous toutes ici présentes, à
tre Association, à la catégorie tout entière
s travailleuses domestiques, Notre Bénédic-
on apostolique.

SACREE CONGREGATION DES RITES

On peut réitérer la bénédiction des Cendres à la messe du soir (1).

Sur les instances de quelques Ordinaires, le
uverain Pontife, le Pape Pie XII, après l'avis
vorable de la Sacrée Congrégation des Rites,
corde aux Ordinaires des lieux la faculté de per-
ettre que, dans les églises où la messe du soir se
lèbre habituellement avec un grand concours de
èles, la bénédiction des Cendres, qui, selon les
briques doit se faire le mercredi des Cendres,
e seule fois le matin avant la messe principale,
isse se réitérer encore avant la messe du soir.
Nonobstant toutes choses contraires.
Le 5 février 1958.

C. cardinal Cicognani, *préfet.*

† A. Carinci, *archevêque de Séleucie, secrétaire.*

(1) Traduction de *la D. C.* d'après le texte latin paru
s *l'Osservatore Romano* du 7 février 1958.

Prière pour les parlementaires et hommes politiques catholiques

composée par S. S Pie XII (1)

Dieu grand et éternel, Créateur et Seigneur de toutes choses, Souverain Législateur et Modérateur suprême, c'est de vous qu'émane et dépend tout pouvoir, et c'est en votre nom que ceux qui doivent légiférer déterminent ce qui est juste ou injuste, comme un reflet de votre divine sagesse. Aussi, nous, parlementaires et hommes politiques catholiques, sur qui pèse le poids d'une responsabilité qui nous place au centre de la nation tout entière, nous implorons votre aide pour nous acquitter d'une fonction que nous entendons accepter et exercer pour le plus grand bien spirituel et matériel de notre peuple.

Accordez-nous ce sens du devoir qui nous incite à ne négliger aucune préparation ni aucun effort pour l'obtention d'une si haute fin, en même temps que cette objectivité et ce sain réalisme qui nous fassent percevoir clairement, à tout instant, ce qui semble être le meilleur. Ne permettez pas que nous nous écartions de la droite impartialité qui nous oblige à rechercher sans injustes préférences le bien de tous; faites aussi que jamais nous ne manquions de loyauté envers notre peuple ni de fidélité aux principes que nous professons ouvertement, ni d'élévation d'esprit, pour nous maintenir au-dessus de toute corruption possible et de tout intérêt mesquin.

Faites que nos délibérations soient sereines, sans autre passion que celle inspirée par le saint et ardent désir de la vérité; que nos décisions soient conformes à vos préceptes, dût l'exécution de votre Volonté nous imposer des souffrances et des renoncements; et que, malgré notre petitesse, nous nous efforcions d'imiter la rectitude et la sainteté, avec lesquelles vous gouvernez et dirigez toutes choses pour votre plus grande gloire et pour le vrai bien de la société humaine ainsi que de toutes les créatures.

Ecoutez-nous, Seigneur, afin que jamais ne fasse défaut votre lumière dans nos esprits, votre force dans nos volontés, la chaleur de votre charité dans nos cœurs qui doivent aimer tendrement notre peuple. Eloignez de nous toute ambition humaine et tout désir illicite de lucre; communiquez-nous un sentiment vivant, actuel et profond de ce qu'est un ordre social sain et conforme au droit et à l'équité, et faites qu'un jour, ensemble avec ceux qui ont été confiés à nos soins, nous puissions jouir de votre présence béatifique, comme récompense suprême, pour toute l'éternité. Ainsi soit-il.

SACREE PENITENCERIE APOSTOLIQUE

Office des Indulgences.

Le 27 janvier 1958. — Notre Très Saint-Père Pie XII, Pape par la divine Providence, dans une audience accordée au cardinal grand pénitencier soussigné, le 26 janvier 1958, a daigné accorder avec bienveillance *une indulgence partielle de trois années*, que les parlementaires et hommes politiques catholiques pourront gagner chaque fois qu'ils réciteront cette prière avec dévotion et contrition. Nonobstant toutes choses contraires.

N. cardinal Canali, *grand pénitencier.*

S. Luzio, *régent.*

(1) Traduction de J. Thomas-d'Hoste, d'après le fac-similé italien paru dans *l'Osservatore Romano* du 29 janvier 1958.

Rôle providentiel et avantages des familles nombreus

Allocution de S. S. Pie XII

aux membres de la Fédération italienne des Associations de familles nombreuses (20 janvier 1958) (

Parmi les visites qui plaisent le plus à Notre cœur, Nous comptons la vôtre, chers fils et filles, dirigeants et représentants des Associations de familles nombreuses de Rome et d'Italie. Vous connaissez, en effet, le vif intérêt que Nous portons à la famille, et Nous ne perdons pas une occasion d'en montrer la dignité dans ses multiples aspects, d'affirmer et défendre ses droits, d'inculquer ses devoirs, en un mot, d'en faire un point de repère de Notre enseignement pastoral. En raison de cet intérêt même à l'égard de la famille, Nous consentons bien volontiers, lorsque les obligations de Notre charge ne s'y opposent pas, à Nous entretenir, même parfois quelques instants, avec des groupes de familles qui se réunissent dans Notre demeure, et même, à l'occasion, de Nous laisser photographier au milieu d'eux, pour perpétuer pour ainsi dire le souvenir de notre joie commune. Le Pape au milieu d'une famille ! N'est-ce pas la place qui lui convient ? N'est-il pas lui-même, dans un sens hautement spirituel, le Père de la famille humaine, régénérée dans le Christ et dans l'Eglise ? Est-ce que par lui, Vicaire du Christ sur la terre, ne se réalise pas l'admirable dessein de la Sagesse créatrice, qui a destiné toute paternité humaine à préparer la famille des élus dans les cieux, où l'amour de Dieu, un et trine, l'embrassera dans une unique et éternelle étreinte, en se donnant lui-même à elle en héritage de béatitude ?

Or, vous, vous ne représentez pas seulement la famille, mais vous êtes et représentez les familles nombreuses, ce qui signifie les plus bénies de Dieu, chéries par l'Eglise et estimées comme ses plus précieux trésors. C'est d'elles, en effet, qu'elle reçoit le plus clairement possible un triple témoignage qui, en confirmant aux yeux du monde la vérité de sa doctrine et la rectitude de sa pratique, rejaillit, en vertu de l'exemple, pour leur plus grand profit, sur toutes les autres familles et même sur la société civile. Là, en effet, où on les rencontre fréquemment, les familles nombreuses attestent :

La santé physique et morale du peuple chrétien ; la foi vive en Dieu et la confiance en la divine Providence ; la sainteté féconde et joyeuse du mariage catholique.

De chacun de ces trois témoignages, Nous désirons vous dire quelques mots.

La santé physique et morale du peuple chrétien

Le contrôle des naissances.

1. — Parmi les aberrations les plus dangereuses de la société moderne paganisée, on doit compter l'opinion de ceux qui osent définir la fécondité des mariages une « maladie sociale », dont les nations qui en sont frappées doivent s'efforcer de se guérir par tous les moyens. D'où la propagande du « contrôle rationnel des naissances, poursuivie par des person et des sociétés, parfois dignes de foi à d'aut titres, mais, ici, hélas ! bien blâmables. Po tant, s'il est triste de constater la diffusion ces doctrines et pratiques, même dans c classes traditionnellement saines, il est cep dant réconfortant de noter dans votre pat des symptômes et des faits d'une saine ré tion, dans le domaine juridique autant q médical. Comme on le sait, la Constitution vigueur de la République italienne, pour citer que cette source, accorde, à l'article une « attention particulière aux familles no breuses » et, de son côté, la doctrine la p courante des médecins italiens se range plus en plus contre les pratiques de limitati des naissances. Ce n'est pas cependant u raison de croire qu'a cessé le danger et q sont détruits les préjugés qui tendent à asser le mariage et ses sages lois aux égoïsmes c pables individuels et sociaux. Il y a à déplor en particulier, une certaine presse qui, temps en temps, revient sur le sujet avec l' tention manifeste de brouiller les idées du b peuple et de l'entraîner dans l'erreur par trompeuses documentations, par des enquê discutables et même par des déclarations t quées de tel ou tel ecclésiastique. Du c catholique, il faut insister pour répandre conviction, fondée sur la vérité, que la sa physique et morale de la famille et de société est sauvegardée uniquement par l'ob sance généreuse aux lois de la nature, c' à-dire du Créateur et, par-dessus tout, par saint respect que l'on nourrit à leur égard d son cœur. En cette matière, tout dépend l'intention. On pourra bien multiplier les l et aggraver les peines, démontrer avec preuves irréfutables la sottise des théor limitatives et les dommages qui proviennen de leur application, mais là où manque propos sincère de laisser le Créateur accom librement son œuvre, l'égoïsme humain sa toujours trouver de nouveaux sophismes et expédients pour faire taire, si possible, conscience et continuer les abus. Or, la val du témoignage des parents de familles no breuses ne consiste pas seulement dans le r sans ambages et par la force des faits de t compromis voulu entre la loi de Dieu l'égoïsme de l'homme, mais dans la disposit à accepter avec joie et reconnaissance inestimables dons de Dieu que sont enfants, et aussi nombreux qu'il lui plaît. U telle disposition d'âme, en libérant les ép d'intolérables angoisses et remords, p d'après le jugement de médecins compéte les prémisses psychiques les plus favorabl un sain développement des fruits spéciaux mariage en évitant, à l'origine même de n velles existences, ces troubles et angoisses se transforment en tares physiques et p chiques, tant dans la mère que dans sa pr niture. En faisant abstraction des cas exc tionnels, dont Nous avons eu d'autres

(1) Traduction de *la D. C.*, d'après le texte italien de *l'Osservatore Romano* du 22 janvier 1958. Les sous-titres et les notes sont de notre rédaction.

l'occasion de parler, la loi de la nature est essentiellement harmonieuse, et par conséquent ne crée pas de désordres et de contradictions, si ce n'est dans la mesure où son cours se trouve troublé par des circonstances au moins anormales ou par l'opposition de la volonté humaine. Il n'y a pas d'eugénique qui sache faire mieux que la nature, et seule est bonne celle qui en respecte les lois après les avoir profondément étudiées, bien qu'en certains cas de sujets tarés il soit à conseiller de les dissuader de contracter mariage (cf. Encyclique *Casti connubii,* 30 décembre 1930, *A. A. S.*, a. 22, 1930, p. 565) (2). Du reste, partout et toujours le bon sens populaire a reconnu dans les familles nombreuses le signe, la preuve et la source de la santé physique et, de son côté, l'histoire ne se trompe pas en indiquant dans la non-observance des lois du mariage et de la procréation la cause première de la décadence des peuples.

Les familles nombreuses, loin d'être « la maladie sociale », sont la garantie de la santé d'un peuple, physique et morale. Dans les foyers où il y a toujours un berceau qui vagit, fleurissent spontanément les vertus, pendant que le vice disparaît, chassé par l'enfance qui s'y renouvelle comme un souffle rafraîchissant et réparateur de printemps.

Que les pusillanimes et les lâches prennent donc exemple sur vous ; que la patrie vous garde reconnaissance et amour pour tant de sacrifices embrassés pour élever et éduquer ses citoyens ; de même l'Eglise vous est reconnaissante, parce qu'elle peut par vous et avec vous présenter à l'action sanctificatrice de l'Esprit divin des foules d'âmes toujours plus saines et nombreuses.

Foi vive en Dieu et confiance en sa Providence

2. — Dans le monde civil moderne, la famille nombreuse compte en général et non à tort comme le témoignage de la foi chrétienne vécue, puisque l'égoïsme dont Nous venons de parler comme du plus grand obstacle à l'expansion de la cellule familiale, ne peut être réellement vaincu que par le recours aux principes de moralité religieuse. Même récemment, on a vu comment la prétendue « politique démographique » n'obtient pas de résultats notables, soit parce que au-dessus de l'égoïsme collectif, dont elle est souvent l'expression, prévaut presque toujours l'individuel, soit parce que les intentions et les méthodes de cette politique avilissent la dignité de la famille et des personnes, en les mettant presque au niveau d'espèces inférieures. Seule la lumière divine et éternelle du christianisme illumine et vivifie la famille, de telle sorte que, soit à l'origine soit dans son développement, la famille nombreuse est souvent prise comme synonyme de famille chrétienne. Le respect des lois divines leur a donné l'exubérance de la vie ; la foi en Dieu fournit aux parents la vigueur nécessaire pour affronter les sacrifices et les renoncements qu'exige la croissance de l'enfant ; les principes chrétiens guident et facilitent l'œuvre difficile de l'éducation ; l'esprit chrétien de l'amour veille sur l'ordre et la tranquillité et en même temps dispense, comme en les tirant de la nature, les intimes joies familiales, communes aux parents, aux enfants, aux frères.

Même extérieurement, une famille nombreuse bien ordonnée est comme un sanctuaire visible : le sacrement du Baptême n'est pas pour elle un événement exceptionnel, mais renouvelle à plusieurs reprises la joie et la grâce du Seigneur. La série des pèlerinages joyeux aux fonts baptismaux n'est pas encore achevée que commence, dans l'éblouissement de pareilles blancheurs, celle des Confirmations et des premières Communions. Le plus petit des frères a à peine déposé sa robe blanche parmi les plus chers souvenirs de la vie, et voici que s'épanouit comme une fleur le premier voile nuptial qui réunit au pied de l'autel parents, enfants et nouveaux parents. Suivront, comme une succession de printemps, d'autres Mariages, d'autres Baptêmes, d'autres premières Communions, perpétuant pour ainsi dire dans la maison les visites de Dieu et de sa grâce.

Le problème de la surpopulation.

Mais Dieu visite encore les familles nombreuses par sa Providence, à laquelle les parents, surtout les pauvres, rendent ouvertement témoignage en reportant en elle toute leur confiance, alors que ne suffirait pas le savoir-faire humain. Confiance bien placée et non chimérique ! La Providence — pour Nous exprimer avec des idées et des mots humains — n'est pas spécialement l'ensemble des actes exceptionnels de la bonté divine, mais le résultat ordinaire de l'activité harmonieuse de la sagesse infinie, de la bonté et de la toute-puissance du Créateur. Dieu ne refuse pas les moyens de vivre à qui appelle à la vie. Le divin Maître a explicitement enseigné que la « vie vaut plus que la nourriture, et le corps plus que le vêtement ». (Cf. *Matth.*, VI, 25.) Si des épisodes isolés, petits et grands, semblent parfois prouver le contraire, c'est un signe que quelque obstacle a été mis par l'homme à l'exécution de l'ordre divin, ou encore, dans des cas exceptionnels, que prévalent des desseins supérieurs de sa bonté. Mais la Providence est une réalité, une nécessité de Dieu Créateur. Indubitablement, ce n'est pas de la discordance ou de l'inertie de la Providence, mais bien du désordre de l'homme — en particulier de l'égoïsme et de l'avarice — qu'est né et que se maintient encore sans solution le problème de la surpopulation de la terre, en partie réellement existant, en partie redouté sans raison comme une catastrophe imminente par notre société moderne. Grâce au progrès de la technique, à la facilité des transports, avec les nouvelles sources d'énergie dont on a à peine commencé à recueillir les fruits, la terre peut promettre la prospérité à tous ceux qu'elle hébergera encore pour longtemps.

Quant à l'avenir, qui peut prévoir quelles autres nouvelles ressources imprévues sont cachées dans notre planète, et quelles surprises, même en dehors d'elle, peuvent contenir les merveilleuses réalisations de la science, aujourd'hui à peine à leur début ? Et qui peut assurer pour l'avenir un rythme naturel de procréation qui serait égal à celui d'aujourd'hui ? L'intervention d'une loi modératrice intrinsèque au rythme de l'expansion

(2) *D. C.* n° 551, du 31. 1. 1931, col. 573.

serait-elle impossible ? La Providence s'est réservé le destin futur du monde. C'est cependant un fait singulier, qu'à l'heure où la science transforme en utiles réalisations ce que le temps passé estimait le fruit d'imaginations enflammées, les craintes d'un certain nombre transforment les espoirs fondés de prospérité en visions catastrophiques. La surpopulation n'est donc pas une raison valable pour répandre les pratiques illicites du contrôle des naissances, mais plutôt le prétexte pour légitimer l'avarice et l'égoïsme, soit des nations qui redoutent dans l'expansion des autres un attentat à leur propre hégémonie politique et l'abaissement du standard de vie, soit des individus, spécialement des plus fortunés, qui préfèrent jouir plus largement des biens terrestres plutôt que de s'assurer la gloire et le mérite de susciter de nouvelles vies. On arrive de cette façon à violer les lois certaines du Créateur, sous le prétexte de redresser les imaginaires erreurs de sa Providence. Il serait au contraire plus rationnel et utile que la société moderne s'applique plus résolument et universellement à réformer sa propre conduite, en écartant les causes de la famine dans « les zones déprimées » ou surpeuplées, en employant plus activement à des buts pacifiques les découvertes modernes, en adoptant une politique plus ouverte de collaboration et d'échanges, une économie à vues plus étendues et moins nationaliste, surtout en réagissant aux suggestions de l'égoïsme par la charité, de l'avarice par une application plus concrète de la justice. Dieu ne demandera pas compte aux hommes de la destinée générale de l'humanité, qui est son affaire, mais de chacune de leurs actions qu'ils auront voulues en conformité ou en opposition aux ordres de leur conscience.

Quant à vous, parents et enfants de familles nombreuses, continuez à apporter avec une sereine fermeté votre témoignage de confiance dans la divine Providence, avec la certitude qu'elle ne manquera pas de l'échanger avec le témoignage de son assistance quotidienne, et, si c'était nécessaire, avec les interventions extraordinaires, dont beaucoup d'entre vous ont l'heureuse expérience.

Sainteté féconde et joyeuse du mariage chrétien

3. — Voici maintenant quelques considérations sur le troisième témoignage capable de vaincre les timidités et d'accroître votre courage. Les familles nombreuses sont les parterres les plus splendides du jardin de l'Eglise, où, comme sur un terrain fertile, fleurit la joie et mûrit la sainteté. Tout foyer familial, même le plus restreint, est dans les intentions de Dieu une oasis de paix spirituelle. Mais il y a une profonde différence : là où le nombre des enfants ne dépasse pas de beaucoup l'unité, cette paix intime qui a une valeur vitale porte en soi quelque chose de mélancolique et de pâle ; elle est de plus brève durée, peut-être plus incertaine, souvent obscurcie par des terreurs ou de secrets remords. Autre est au contraire la sérénité d'esprit chez les parents entourés d'une luxuriante floraison de jeunes existences. La joie, fruit de la surabondante bénédiction de Dieu, déborde dans ses mille expressions, dans une stable assurance de durée. Sur le front de ces pères et mères, qu cependant accablent les soucis, il n'y a pa trace de cette ombre intérieure, révélatrice de angoisses de conscience ou de la crainte d'u irréparable retour à la solitude. Leur jeuness ne semble jamais se flétrir, tant que persist dans la maison le parfum des berceaux, tan que les murs familiers retentissent des voi argentines des enfants et des petits-enfants. L multiplication des fatigues, le redoublemen des sacrifices, le renoncement aux distraction coûteuses, sont largement compensés, mêm ici-bas, par l'abondance inépuisable des affec tions et des douces espérances qui assiègen leurs cœurs, sans toutefois les accabler ni le épuiser. Les espérances deviennent bientôt de réalités, le jour où la plus grande de ses fille commence à apporter à la maman son aid pour soigner le dernier-né, le jour où l'aîn des garçons rentre pour la première fois rayonnant, avec son premier gain. Ce jour ser béni d'une façon particulière par les parent qui, désormais, voient disparaître la menac d'une vieillesse désolée et reçoivent l'assuranc de la récompense de leurs sacrifices. Le frères nombreux, à leur tour, ignorent l'ennu de la solitude et la gêne d'être obligés de vivr au milieu d'adultes. Il est vrai que leur nombr peut parfois amener de fastidieuses vivacité et leurs disputes provoquer des tempêtes pa sagères ; cependant, quand celles-ci sont supe ficielles et de brève durée, elles concoure efficacement à la formation du caractère. Le enfants des familles nombreuses se forme comme d'eux-mêmes à la surveillance et à responsabilité de leurs actes, au respect et a secours mutuel, à l'ouverture de cœur et à générosité. La famille est pour eux le pet monde d'essai avant d'affronter le mond étranger, plus difficile et plus exigeant.

Tous ces biens et avantages acquièrent pl de consistance, d'intensité, de fécondit lorsque la famille nombreuse prend com base et comme règle de vie l'esprit surnatu de l'Evangile qui donne à tout une note spiritualité et d'éternité. Dans ces cas, a dons ordinaires de Providence, de joie, paix, Dieu ajoute souvent, comme le mont l'expérience, les appels de prédilection, c'e à-dire les vocations au sacerdoce, à la perfe tion religieuse et même à la sainteté. Pl d'une fois, et à juste titre, on a voulu mett en relief la prérogative des familles no breuses d'être les berceaux des saints ; on ci parmi tant d'autres, celle de saint Louis, r de France, composée de dix enfants ; de sai Catherine de Sienne, de vingt-cinq ; de sa Robert Bellarmin, de douze ; de saint Pie de dix. Toute vocation est un secret de la P vidence, mais en ce qui concerne les pare de ces faits on peut conclure que le nom des enfants n'empêche pas leur bonne et p faite éducation ; que le nombre, en ce matière, ne tourne pas au détriment de la q lité, tant au point de vue des forces physiq que des valeurs spirituelles.

La protection économique des familles nombreuses.

Un mot pour finir, à vous, dirigeants représentants des Associations de famil nombreuses de Rome et de l'Italie. Ayez s

d'imprimer un dynamisme toujours plus vigilant et plus pratique à l'activité que vous vous proposez de déployer au profit de la dignité des familles nombreuses et de leur protection économique. Pour le premier but, conformez-vous aux directives de l'Eglise ; pour le second, il faudrait tirer de sa léthargie la partie de la société qui n'est pas ouverte aux devoirs sociaux. La Providence est une vérité et une réalité divine, qui cependant consent à se servir de la collaboration de l'homme. D'habitude elle intervient et accourt, si elle est appelée et comme conduite par la main de l'homme ; elle aime à se cacher derrière l'activité humaine. S'il est juste de reconnaître à la législation italienne le mérite des dispositions les plus avancées sur le terrain de la protection des familles, particulièrement des familles nombreuses, il ne faut pas se cacher qu'il en existe encore maintenant beaucoup qui se débattent, sans qu'il y ait de leur faute, au milieu des privations et de la misère. Eh bien ! Votre action doit se proposer de faire parvenir même à celles-ci la protection des lois et, dans les cas urgents, celle de la charité. Tout résultat positif obtenu dans ce domaine est comme une pierre solide placée dans l'édifice de la patrie et de l'Eglise : et c'est tout ce qu'on peut faire de mieux comme catholique et comme citoyen.

En invoquant la divine protection sur vos familles et sur celles de toute l'Italie, et en les mettant encore une fois sous l'égide céleste de la sainte Famille de Jésus, de Marie et de Joseph, Nous vous accordons de grand cœur Notre paternelle Bénédiction apostolique.

Le droit à la vie

Lettre pastorale des évêques suisses

A l'occasion de la fête fédérale d'action de grâces de 1957, *les évêques suisses ont publié une importante lettre pastorale dans laquelle, après avoir rappelé que Dieu est le maître de la vie, ils traitent de trois questions particulièrement actuelles relatives à cette vérité* (1) :

LE DROIT A LA VIE DE L'ENFANT

[...] L'amour que nous portons à notre pays nous fait un devoir d'attirer votre attention sur un mal qui est devenu un véritable fléau national : les attentats contre *le droit à la vie de l'enfant*. Les statistiques nous assurent que le nombre des innocentes victimes froidement sacrifiées avant leur naissance, depuis longtemps, atteint en Suisse, s'il ne le dépasse pas, le nombre des naissances ! Dans son « Théâtre du monde », Calderon met en scène un enfant qui, au nom de tous ceux qui, comme lui, ne sont pas nés, jette dans la nuit cette tragique accusation : « Destinés à devenir des enfants de lumière, ils sont morts dans les ténèbres ; en place d'un chaud berceau, ils ont trouvé une froide tombe ; au lieu d'une mère, une meurtrière ! » Cette accusation nous fait penser à Hérode, l'assassin des Innocents. Qu'il soit né ou à naître, il y a dans l'un comme dans l'autre cas la mise à mort de l'enfant, dont la vie dépend de Dieu seul. On admet généralement aujourd'hui que l'âme immortelle est, dès sa conception, le principe de toute vie humaine à ses débuts. Personne n'a prouvé le contraire. Détruire cette vie qui commence, c'est tuer un être humain. L'enfant, au premier stade de son existence, possède une vie personnelle dans le sein maternel : il a déjà un système nerveux, un appareil circulatoire sanguin bien à lui. La Providence a confié à la mère la charge irremplaçable de lui assurer protection et nourriture. *Les lois de la biologie* nous assurent que l'on ne peut impunément porter atteinte à la vie de l'enfant. La mère qui veut sauver sa vie au prix de celle de son enfant doit recourir, pour le mettre à mort, à des moyens qui répugnent à la nature. La fin ne justifie pas les moyens ! Il n'est permis à personne de porter atteinte aux droits de Dieu et de l'enfant. Qu'on ne dise pas que la mère se trouve dans un cas d'extrême nécessité, ou même en état de légitime défense. L'enfant n'est pas un injuste agresseur ; il y a moins encore un cas de nécessité qui autorise un homicide.

En effet, *la science médicale* a fait de tels progrès qu'il est extrêmement rare que l'enfant soit cause de mort pour sa mère malade. Ce qui, il y a trente ans, passait couramment pour ce que l'on appelle « une indication médicale » ne l'est plus aujourd'hui, grâce aux progrès de la médecine. On peut soigner la tuberculose ou une grave affection cardiaque aussi bien chez une mère en espérance que chez une autre femme. Malgré cela, sur le territoire de la Confédération suisse, plus de 50 000 interruptions de grossesse sont légalement autorisées chaque année. Si dans un seul de nos cantons ces opérations dites légales se répètent à la cadence de huit par jour, c'est la preuve qu'une partie du corps médical ne se soucie plus des principes de la morale naturelle et chrétienne et se met au service de cette catégorie de femmes qui renient leurs devoirs maternels. Et nous ne parlons pas des médecins qui font un métier de cette pratique. La vocation du médecin, son devoir d'état, est de se mettre au service de la vie ; il doit donc tout employer pour sauver et la vie de l'enfant et celle de la mère. Ce devoir ne souffre aucune exception. En nombre de cas délicats, au moment de la naissance, une intervention chirurgicale peut facilement sauver l'enfant sans mettre en danger la vie de la mère. Qu'on ne dise pas que la vie de la mère est plus précieuse que celle de l'enfant : l'un et l'autre ont le même droit de vivre. C'est seulement l'avenir qui pourra dire si la vie de l'un a eu plus de valeur pour la société humaine (2). Pour celui qui

(1) D'après *La Liberté*, quotidien catholique de Fribourg (16 septembre 1957). Les sous-titres et les notes sont de notre rédaction.
Cette lettre a été rédigée à l'issue de la Conférence des évêques suisses à Einsiedeln, le 8 juillet 1957.

(2) S. S. Pie XII a traité de cette question dans deux discours : à l'Union catholique italienne des sages-femmes, le 29 octobre 1951 (*D. C.* n° 1109, du

se confie à Dieu et cherche auprès de lui force et courage se vérifie cette règle providentielle : Dieu nous aime, en définitive, il fait tout servir, même nos épreuves, à notre vrai bien et à notre bonheur.

L'Eglise catholique défend *sans compromis* la loi naturelle que Dieu a proclamée au Sinaï : « Tu ne tueras pas. » Cette loi subsiste même là où le législateur humain déclare certains meurtres « non punissables » et laisse croire que, parce qu'impunissables, ils sont moralement permis. Toute conscience droite s'interdira pareille intervention homicide, qu'elle soit faite sous le couvert de la loi ou en fraude de la loi.

Le droit ecclésiastique punit d'excommunication ceux qui se rendent coupables du meurtre de l'enfant avant sa naissance. Tous ceux qui participent à ce meurtre par leurs conseils ou leur intervention active encourent cette peine. Le coupable qui se repent ne peut être admis aux sacrements qu'après avoir été relevé de cette excommunication.

Ce qui est vrai pour le divorce l'est aussi pour la question qui nous occupe : seule une fidélité intransigeante aux principes peut empêcher les consciences de glisser sans espoir hors des lignes de la moralité. En affaires de droit et de médecine, le relâchement dans l'exposé des principes moraux et plus encore le relâchement dans leur application est une source contagieuse d'innombrables abus. Nous l'avons déclaré, notre prise de position ne souffre pas d'exception ; nous nous savons en communauté de pensée avec des gynécologues éminents, qui tous ne partagent pas notre religion : les interventions dites légales, impunissables devant les tribunaux humains, et malheureusement si fréquentes, sont *à repousser du seul point de vue médical*. Nous sommes de même en droit d'attendre du psychiatre qu'il emploie tous les moyens pour détourner de ces actes contre nature, les femmes qui ont recours à ses soins. En union avec les organisations sociales appropriées, le médecin rappellera aussi les filles-mères à leur devoir, à l'amour qu'elles doivent avoir pour leur enfant.

Un jour ou l'autre, les actes opposés à l'ordre de la nature et à la loi divine jettent le trouble dans les consciences, au point de nuire à la santé générale des coupables tourmentés par le remords. C'est là un fait d'expérience. Au contraire, les mamans généreuses trouvent dans la fidélité au devoir *une source de bénédictions spirituelles et corporelles*. Lorsqu'une femme chargée de soucis ou malade attend un enfant, qu'elle prie et se remette entre les mains de la Providence ; qu'elle s'adresse à un médecin consciencieux, connu pour sa foi chrétienne ! Les conseils qu'elle en recevra feront plus pour sa santé que toute intervention contraire à la loi morale.

Le Synode de l'Eglise réformée, dans un mandement pour la fête fédérale d'action de grâces de 1952, s'élevait aussi contre ce qu'il appelait « le meurtre en masse des vies à naître ». Nous rappelons volontiers cette prise de position. Dieu veuille, qu'unie à la nôtre, elle puisse influencer les lois de notre pays ! Un sérieux examen s'impose à tous les chrétiens. Se taire ou rester pass[if] en face d'un tel mal serait partager la responsa[bi]bilité des coupables.

---

2 décembre 1951, col. 1476-1477), et au Front de la famille, le 28 novembre de la même année (*D. C.* n° 1110, du 12 décembre 1951, col. 1551 et s.). Nous rappelons que *la D. C.* a publié un dossier sur la question du contrôle des naissances en France (n° 1229, du 8 juillet 1956, col. 873 et s.).

LE DROIT A LA VIE DES VIEILLARDS ET DES MALADES

Le droit à la vie des vieillards et des malade[s] est aussi intangible que celui des enfants. Il n'e[st] pas permis de demander et de donner des méd[i]caments en vue d'abréger la vie d'un malade o[u] d'un infirme. Ce que l'on a baptisé d'un mot tr[op] beau « euthanasie » est immoral. Lorsqu'un malad[e] ou un vieillard qui sent venir la mort a mis ord[re] à ses affaires spirituelles et matérielles, il a [le] droit de réclamer des calmants, même si ces méd[i]caments le rendent en partie inconscient et o[nt] pour conséquence, mais non pas pour bu[t] d'avancer le dénouement final. Le médecin a [le] droit de les prescrire. Il serait cependant pl[us] parfait d'imiter le divin Maître qui refusa [la] boisson stupéfiante qui lui était offerte. La sou[f]france chrétiennement supportée est une œuvre d[e] pénitence, une forme méritoire de sacrifice. No[us] gardons un pieux souvenir de nos deux frèr[es] dans l'épiscopat les évêques défunts de Sion [et] de Saint-Gall; tous deux, au cours de leur de[r]nière maladie, ont donné une belle leçon en su[p]portant leurs souffrances avec une patience exem[]plaire et un abandon complet à Jésus-Christ, [le] divin Crucifié.

LES DANGERS DE LA ROUTE (3)

Parlant du devoir de protéger la vie, nous n[e] pouvons, chers diocésains, passer sous silence u[ne] question des plus actuelles, celle *des dangers d[e] la route*, qu'a multipliés le développement tec[h]nique de la circulation. En 1930, on comptait e[n] Suisse 137 000 véhicules à moteur. En 1955, [il] y en avait 544 000, dont 216 441 motocycles. [A] ces chiffres s'ajoutaient près de 2 millions de véh[i]cules étrangers (4 500 000 passages en douane qu[i] en 1956, devenaient 8 millions). Le développeme[nt] du trafic n'est plus en rapport avec l'état génér[al] de nos routes, généralement trop étroites [et] sinueuses, tant dans les localités qu'en pleine cam[]pagne. Les piétons eux-mêmes sont en danger. E[n] 1955, on a compté en Suisse 45 800 accidents ca[u]sant 1 021 morts et 27 700 blessés. L'an derni[er] on a déploré plus de 1 000 morts humaines s[ur] la route et 30 000 blessés. La cause des acciden[ts] ne peut être attribuée qu'exceptionnellement [au] hasard ou aux imperfections techniques des véh[i]cules. On peut parfois jouer de malchance [et] causer un accident sans qu'il y ait aucune fau[te] de sa part. Cependant, statistiques en main, [il] faut reconnaître que *le plus grand nombre d[es] accidents de la circulation est imputable aux us[a]gers de la route ;* soit que, consciemment, ils [se] soient exposés ou aient exposé les autres [au] danger, soit que, dans leur comportement, i[ls] aient perdu le sens de la responsabilité et aie[nt] négligé les précautions qu'exige la prudence. L[es] statistiques de 1955 attribuent 8 000 accidents a[ux] excès de vitesse, plus de 7 700 au mépris du dr[oit] de priorité, 6 000 aux dépassements impruden[ts,] 5 000 à des distractions, 4 000 à la négligence [de] la tenue de droite, 2 000 aux excès de boisso[ns] alcooliques.

---

(3) *La D. C.* a déjà publié un dossier sur cette que[s]tion dans son numéro 1256, du 21 juillet 1957, col. 9[] et s.

Au vu de ces tristes constatations, on a le droit d'en appeler à une répression plus sévère des coupables et à une réadaptation des lois de la circulation (mise au point des ordonnances légales, aggravation des sanctions, obligation légale de la prise de sang). On se plaint que les lois en cours ne soient pas appliquées partout, que les grands coupables d'accidents sont trop légèrement punis. On demande que des mesures plus efficaces soient prises pour diminuer le bruit de la rue, surtout de nuit.

La revision de la loi sur les véhicules motorisés de 1932 est en préparation. Des consultations sérieuses sont faites en vue d'établir le projet d'une nouvelle loi de la circulation. Le législateur a bien la volonté de tenir tête au démon de la route ! Mais, en définitive, il ne fait qu'établir les principes et prévoir les sanctions. La crainte du gendarme peut empêcher une partie des accidents ! Cela ne suffit pas. Il serait plus efficace d'inculquer à tout usager de la route qui ne l'a pas, le sens de sa responsabilité, une conviction plus humaine et plus chrétienne de ses devoirs à l'égard du prochain. D'une seconde à l'autre, il peut se trouver en face d'une détermination grave et lourde de conséquences : dégâts matériels, blessures, maladie, invalidité, mort même, non seulement envers ceux qui se sont mis en défaut, mais envers des innocents. Et combien de victimes de la route entrent dans leur éternité sans avoir eu le temps de s'y préparer. Qui calculera, en outre, les souffrances des parents et amis de ces accidentés ? *C'est une question de conscience :* l'usager de la route doit se sentir à chaque instant responsable devant Dieu de sa propre vie et de celle du prochain. Il pèche gravement, celui qui joue avec le danger. Les prescriptions légales obligent en conscience dès qu'il s'agit d'écarter les accidents, d'assurer la sécurité. Celui qui se met en route doit se demander chaque fois s'il se trouve en état de conduire avec assurance ou bien si cette assurance est diminuée, parfois même supprimée, parce qu'il a fait usage d'alcool, ou parce qu'il est trop fatigué, ou parce qu'il se trouve dans un état de santé déficient. Il est sans conscience, le téméraire qui ne doute de rien, qui a la folie de la vitesse. Il commet un péché, celui qui double, aussi longtemps qu'il lui reste un doute que la voie soit absolument libre. Le piéton doit, lui aussi, se soumettre aux lois de la circulation et c'est pour lui également une question de conscience. Nos manuels de prières doivent sur ce point tenir compte des obligations des temps nouveaux et ajouter à l'examen du cinquième commandement cette question : « Ai-je témérairement mis en danger ma vie ou celle des autres sur la route ? » Les éducateurs, parents et instituteurs, doivent habituer l'enfant, dès son plus jeune âge, à observer les lois de la circulation.

Nous demandons, avec la plus vive instance, à tous les usagers de la route, aux piétons comme aux conducteurs de vélos, de chars ou de véhicules à moteur, de prendre conscience de leur grave responsabilité. Qu'ils se recommandent à la protection du Dieu tout-puissant, à leurs anges gardiens et leurs saints patrons. L'Eglise, d'ailleurs, accorde volontiers sa bénédiction à tous genres de véhicules et à tous ceux qui peuvent être en danger sur la route ; elle a prévu, dans ses prières officielles, de très belles formules à l'usage de ceux qui se mettent en voyage.

Rappelons ici le devoir, pour ceux qui organisent des courses, d'écarter tout ce qui pourrait mettre en danger les participants et les spectateurs. Pie XII déclarait à un groupe d'ouvriers : « Quand tous les hommes se laisseront conduire, dans la vie de chaque jour, par le sentiment de leur dignité humaine et de leur fin surnaturelle..., alors, tant dans leurs paroles que dans leurs actions, ils se traiteront les uns et les autres avec respect. » [...] (4)

---

(4) Cette lettre est signée de LL. EExc. NN. SS. Jelmini, évêque titulaire de Thermes, administrateur apostolique du Tessin, Doyen de l'épiscopat suisse ; François von Streng, évêque de Bâle et Lugano ; Christian Caminada, évêque de Coire ; Louis Haller, évêque titulaire de Bethléem, abbé de Saint-Maurice ; François Charrière, évêque de Lausanne, Genève et Fribourg ; Nestor Adam, évêque de Sion ; Joseph Hasler, évêque de Saint-Gall ; Benno Gut, abbé d'Einsiedeln.

Le contrôle des naissances

Déclaration des évêques de l'Inde

A l'issue de sa réunion qui s'est tenue à Bengalore, du 12 au 17 novembre 1957, le Comité permanent de la Conférence des évêques catholiques de l'Inde a publié une déclaration dans laquelle il met les fidèles en garde contre trois dangers : le communisme, les mauvais films et le contrôle des naissances. Nous donnons ici la traduction de la partie traitant de ce dernier danger plus actuel que jamais, après l'annonce faite par le ministre de la Santé de l'Inde, que l'exécution du deuxième plan quinquennal pour la limitation des naissances sera poursuivie de façon accrue et avec de plus grands moyens financiers. On remarquera le rappel fait par les évêques de l'Inde des fortes paroles prononcées par Gandhi sur cette question (1) :

Les catholiques devraient coopérer sincèrement à tous les plans constructifs qui ne sont pas en opposition avec les lois de Dieu. Nous estimons qu'il est de notre devoir d'attirer l'attention de nos fidèles sur la propagande organisée en faveur du contrôle des naissances. La limitation des familles par des moyens non naturels est une offense contre les lois naturelles et divines, elle est contraire aux fins primaires du saint état de mariage. La destruction délibérée de la vie en puissance est un crime proche du meurtre, comme saint Thomas le disait déjà au XIII[e] siècle. L'usage de contraceptifs empoisonne les sources de la vie familiale, engendre et encourage l'égoïsme, conduit à beaucoup de désordres sociaux et économiques et au malheur dans les familles. Non seulement la loi morale naturelle, mais les traditions de notre pays et le caractère sacré de la vie familiale, suscitent instinctivement dans l'esprit des gens imprévoyants et incultes un sentiment d'aversion envers ces méthodes illégales. Le Mahatma Gandhi disait, dans un article paru dans le *Harijan* le 28 mars 1936 : « Le plus grand mal fait par la propagande, c'est son rejet du vieil idéal pour le remplacer par un autre qui, s'il était suivi, signifierait l'extinction physique et morale de la race... Des contraceptifs de cette sorte, il y en avait avant et il y en aura après, mais leur usage a toujours formellement été considéré comme un

---

(1) Traduction de *la D. C.*, d'après le texte anglais publié par *Fides* (*Documentation*) du 14. 12. 1957.

Nous rappelons qu'un dossier d'ensemble sur la question du contrôle des naissances en France a été publié dans *la D. C.* n° 1229, du 8. 7. 1956, col. 873 et s.

péché. Il était réservé à notre génération de glorifier le vice en l'appelant vertu. Le plus mauvais service rendu à la jeunesse de l'Inde par les protagonistes des contraceptifs est d'imprégner leurs esprits de ce qui me semble être une mauvaise idéologie. Que les jeunes hommes et les jeunes femmes de l'Inde qui tiennent entre leur mains les destinées de leur pays se gardent de ce faux dieu et conservent le trésor qui est une bénédiction de Dieu et en fassent usage, s'ils le veulent, pour le seul but auquel il a été destiné. »

L'enseignement de l'Eglise catholique est conforme au précieux héritage de notre peuple. Personne ne peut faire usage de ces moyens sans enfreindre non seulement la loi morale, mais aussi les lois positives de Dieu.

L'archevêque de Cantorbery condamne l'insémination artificielle

Dernièrement, le tribunal d'Edimbourg a eu à se prononcer sur une demande en divorce intentée pour adultère, par un mari dont la femme a donné naissance à un enfant sans son autorisation par le procédé de l'insémination artificielle (les Anglais le désignent par les initiales A. I. D., Artificial Insemination by a Donor). *Le juge a rejeté la demande en déclarant que l'A. I. D. ne constituait pas un adultère aux termes de la loi. Cette décision a donné l'occasion au Dr Fisher, archevêque de Cantorbery, primat de l'Eglise anglicane, de s'élever vigoureusement contre cette méthode qui semble très répandue en Angleterre (on y parle de 10 000 naissances par insémination artificielle depuis 1945) et avoir les faveurs d'une opinion mal éclairée* (1). *Voici le texte de la déclaration faite par le primat de l'Eglise anglicane le 14 janvier devant la convocation de Cantorbery* (2) :

L'argument de ce jugement (3), c'est que l'insémination artificielle n'est pas un adultère. C'est l'affaire des hommes de loi de dire si, juridiquement, l'A. I. D. doit être considérée comme un adultère, mais lorsqu'il s'agit de savoir si elle va contre les intérêts de la moralité sociale ou individuelle, les chrétiens ont leur mot à dire.

En se plaçant sur le plan sentimental, on peut dire des choses honnêtes et émouvantes pour la défense de l'A. I. D., mais on ne peut pas la considérer uniquement comme une affaire privée. C'est une offense contre les conséquences sociales et légales du mariage et le fait que cette offense s'accomplit dans le secret ne la rend que plu[s] dangereuse.

Il est impossible de dire combien il y a de ca[s]. J'ai lu qu'il n'y a que quatre ou cinq spécialiste[s] pour répondre aux besoins de tout le pays. Da[ns] une interview à la télévision, une doctoresse a d[it] qu'elle traitait 50 à 60 cas par an, dont les deu[x] tiers produisent des enfants A. I. D.

Mais ce n'est pas dans le nombre que réside [le] mal. L'institution du mariage est destinée, ent[re] autres choses, à donner aux enfants la sécuri[té] de savoir qui sont leurs parents et à donner [la] même sécurité à la société. L'A. I. D. supprim[e] cette sécurité à la racine.

La vérité ne doit jamais être dite à l'enfant q[ui] est destiné à être toute sa vie victime d'u[ne] duperie ; la société, elle aussi, est destinée à êt[re] dupe ; la famille, mère, père adoptif et enfan[t] existe avec des liens qui ne sont pas ceux de [la] nature ni ceux d'une franche adoption, mais d'u[n] secret faux semblant. Il est difficile de croire q[ue] la décision pour une question si grave du poi[nt] de vue social, familial et moral, repose entièr[e]ment entre les mains d'un médecin.

Il est aussi difficile de supposer que la l[oi] puisse permettre que la situation et l'intégrité [de] la famille ainsi que le parentage des enfan[ts] reposent sur une duperie délibérée, délibéréme[nt] cachée. Ou bien l'usage de l'A. I. D. doit être co[n]sidéré absolument comme un acte criminel, ain[si] que la Commission (4) l'avait demandé ; ou bie[n] si cela ne peut pas être, la loi doit exiger que to[ut] cas d'A. I. D. soit enregistré et que le regist[re] puisse faire l'objet d'inspections sous garanti[e]. Ce registre devrait porter le nom du donne[ur] auquel a fait appel le médecin.

En effet, le rôle du donneur, dans cette que[s]tion, est le plus secret, le plus chargé de respo[n]sabilité et le plus difficile à justifier puisqu['il] procrée des enfants qu'il ne pourra jamais [...] voir ni connaître et pour lesquels il n'aura jama[is] de responsabilité personnelle, sur le plan ta[nt] matériel que spirituel. Si ce n'est pas un adult[ère] de sa part, c'est quelque chose de beaucoup moi[ns] responsable et de beaucoup moins humain qu'[un] adultère.

Pour ces raisons et d'autres, il semble qu'il y [a] urgence à ce qu'intervienne une décision léga[le] pour dissiper les doutes et préserver sous contrô[le] l'intégrité du mariage et de la famille.

Une position du protestantisme français

La déclaration du Dr Fisher a inspiré à l'hebd[o]madaire protestant français Réforme (25-1-195[8]) *ces réflexions qui témoignent, elles aussi, de l'he[u]reuse unité de vue qui peut exister entre chréti[ens] sur des problèmes humains fondamentaux :*

... Le mariage est la communauté de vie d'[un] homme et d'une femme qui se sont promis l'[un] à l'autre pour la vie, en reconnaissant l'unité [qui] leur est donnée et en manifestant la volonté [de] vivre dans cette unité. Les enfants qui naiss[ent] de leur union sont les fruits et les signes de ce[tte] unité. Or, un enfant né au cours de ce maria[ge] d'un autre que de l'époux de la mère met nécess[ai]rement en cause cette unité. Personne ne contest[e] la chose s'il s'agit d'un enfant adultérin : m[ais] n'en est-il pas à peu près de même avec le prod[uit] d'une insémination artificielle ? Répondre néga[ti]vement à cette question serait réduire la conce[p]tion à un processus purement biologique et [...] exclure le mystère de l'unité du couple. Sa[...]

---

(1) Un grand quotidien comme le *Daily Express* écrivait, par exemple, au sujet de la déclaration du Dr Fisher : « L'archevêque n'a plus de contact avec la réalité. Ses paroles laissent en confusion les hommes d'Eglise et elles soulèvent l'amertume du laïc ordinaire. » Et le *Daily Sketch* : « Il méconnaît l'aspect merveilleusement humain du miracle de l'insémination artificielle... et veut inventer de nouveaux délits. »

(2) Traduction de *la D. C.*, d'après l'hebdomadaire anglican *Church Times* (17. 1. 1958).

On remarquera que le Dr Fisher ne parle que du cas où le donneur est un tiers, non de celui où le donneur est le mari.

Nous rappelons que S. S. Pie XII a pris position à deux reprises sur le problème de la fécondation artificielle, dans deux allocutions : au Congrès international des médecins catholiques (*D. C.* n° 1054 du 23. 10. 1949, col. 1345 et s.), et au Congrès mondial de la fertilité et de la stérilité (*D. C.* n° 1227 du 10. 6. 1956, col. 743 et s.). Il l'a catégoriquement condamnée comme violant la loi naturelle et contraire au droit et à la morale, même si le donneur est le mari.

(3) Le Dr Fisher avait au préalable exposé les données du procès d'Edimbourg.

(4) Une Commission de médecins, juristes et thé[olo]giens anglicans, présidée par le Dr Wand, alors évê[que] (anglican) de Londres, fut nommée en 1945 par l'arc[he]vêque de Cantorbéry, pour étudier la question de l'[in]sémination artificielle. Son rapport, publié en 19[48,] déclarait l'A. I. D. condamnable en principe et contra[ire] à la morale chrétienne. Il demandait qu'elle soit con[si]dérée par la loi comme un acte criminel.

doute, l'insémination n'entraîne-t-elle pas nécessairement et immédiatement le drame sentimental qui est lié le plus souvent à l'adultère. Mais est-ce une raison pour qu'elle ne porte pas atteinte à l'unité des époux ? Le consentement même du mari ne suffit pas pour qu'il en aille autrement. L'enfant peut apparaître, à un moment quelconque, comme le témoin d'une rupture de l'unité.

On évoquera, pour s'opposer à ce refus, tous les cas où l'absence d'enfants peut constituer un drame conjugal. Mais, dans ce cas, il y a un remède tout indiqué : l'adoption. Sans doute n'est-il pas toujours simple. Il a cependant l'immense avantage de pouvoir faire l'objet d'une décision commune des deux époux placés sur le même plan.

L'insémination artificielle est un parti, ou trop matérialiste, parce qu'il ne considère que la réalité biologique, ou trop idéaliste, parce qu'il demande au couple plus qu'il ne peut humainement supporter.

J. Bosc.

Lettre collective de l'épiscopat allemand sur les mariages mixtes

Lors de sa dernière conférence annuelle de Fulda, qui s'est tenue du 24 au 27 septembre dernier, l'épiscopat allemand s'est préoccupé du nombre croissant des mariages entre catholiques et protestants. On en est venu à craindre, a déclaré S. Em. le cardinal Frings, archevêque de Cologne, président de la Conférence de Fulda, que le nombre de ces mariages n'en vienne d'ici peu à égaler le nombre de ceux entre catholiques. Et, pour mettre solennellement les fidèles en garde contre ce danger, les évêques allemands ont décidé de rédiger par la suite une lettre pastorale collective. Voici la traduction de cette lettre qui a été lue dans toutes les églises d'Allemagne le dimanche 12 janvier en la fête de la Sainte Famille (1) :

Chers diocésains,

Vous savez par la presse et la radio qu'au cours de la dernière Conférence des évêques, les mariages mixtes ont été au centre de nos préoccupations et de nos discussions. Le nombre de ces mariages devient considérable. Le cœur de l'Eglise saigne des centaines de milliers de ses fils qui se perdent. Nous, les évêques, nous ne pouvons plus nous taire. Nous ne serions pas des bons pasteurs si nous continuions à nous taire. Nous ne voulons blesser personne. Ce que nous disons ne s'adresse pas à ceux qui ont contracté un mariage mixte. A ceux-là, nous voudrions leur dire de tout cœur : accomplissez fidèlement dans le mariage vos devoirs de catholiques. Que votre foi, aux yeux de votre conjoint, apparaisse toujours désirable. Agissez de façon à n'avoir jamais à rougir devant Dieu. Nos paroles, qui sont l'expression de notre profonde sollicitude pastorale, c'est à ceux qui se trouvent au seuil du mariage et aussi aux parents des adolescents qu'elles s'adressent.

En mettant en garde contre le mariage mixte, on ne détruit pas la paix confessionnelle. Les Eglises non catholiques se plaignent, elles aussi, des mariages mixtes. Elles aussi savent que le mariage ne constitue pas un bon terrain de rencontre entre les confessions. Celui qui vit dans un mariage mixte souffre plus que quiconque de l'écartèlement de la foi, souvent même d'une façon intolérable. En mettant en garde contre les mariages mixtes, on aide donc à se préserver de telles souffrances et de tels conflits spirituels et on sert la paix religieuse (2).

Unité et scission de la foi dans le mariage

Chers diocésains, le mariage chrétien est l'image de l'amour du Christ pour son Epouse, la sainte Eglise : l'homme et la femme liés par l'amour, comme le Christ et son Eglise. Cet amour ne peut donc constituer une force sainte et irradiante qui soutient toute la vie des époux que si l'un et l'autre, l'homme et la femme, sont unis dans la foi en Dieu, en le Christ et son Eglise. « Quel anneau que celui-là qui unit pour la vie deux croyants en une seule espérance, un seul désir, un seul règlement de vie, un seul service... », écrivait Tertullien au IIIᵉ siècle. « Tous les deux servent le même Maître. Ils prient ensemble, s'agenouillent ensemble, jeûnent ensemble. Ils s'instruisent mutuellement, s'exhortent mutuellement, se soutiennent mutuellement. Ensemble, ils vont à la maison de Dieu et à la table du Seigneur... Aucun ne cache quoi que ce soit à l'autre, aucun n'évite l'autre et ne lui est à charge... Ce n'est pas secrètement qu'on fait le signe de croix, tacitement que l'on bénit la table, et on ne rougit pas de prier. La maison retentit de psaumes et de chants, et l'un et l'autre rivalisent à qui chantera le mieux les louanges du Seigneur. Le Christ les voit, il les entend et il se réjouit. Il leur donne sa paix. Là où ils se trouvent ensemble, le Christ est avec eux, et là où est le Christ, il n'y a pas de place pour le Malin. »

C'est ainsi, il y a mille sept cents ans, que l'on chantait le mariage chrétien. Comparons cette image avec celle du mariage mixte. Ce qui, il y a mille sept cents ans, faisait la profondeur et le bonheur de ce mariage, l'unité dans la foi, manque aux centaines de milliers de mariages mixtes de notre époque.

Une profonde lézarde religieuse traverse ces mariages. Ce que l'un des époux croit et aime, l'autre le rejette : la confession, le sacrifice de la messe, la communion, le culte des saints, la prêtrise, la papauté, la prière pour les morts. L'un et l'autre vivent leur religion dans des mondes différents, chacun isolé sur sa rive. Ils le ressentent et en souffrent. Que font-ils ? Ce que font les

---

(1) Traduction de *la D. C.*, d'après *le Kirchlicher Anzeiger für die Erzdiœzese Kœln* du 2 janvier 1958.

(2) L'Eglise évangélique a, elle aussi, mis en garde ses fidèles contre les mariages mixtes. Le dimanche suivant, 19 janvier, les pasteurs de Rhénanie, se fondant sur une résolution du synode de Rengsdorf, ont engagé leurs paroissiens à rester fidèles à leur foi et à ne pas se laisser entraîner à contracter un mariage catholique. (*N. D. L. R.*)

hommes en pareille situation : ils essaient de faire le silence sur cet élément de scission dans leur amour. Que cela signifie-t-il ? Voici dans un mariage mixte une jeune femme catholique. Un soir de printemps, elle se demande si elle doit, comme avant, aller à l'Office du mois de Marie. Mais elle n'y va pas, elle sait que son mari ne comprend pas cela et elle ne veut pas le contrarier. Elle garde dans un tiroir les images religieuses qui ornaient sa chambre de jeune fille. Comme elle aimerait accrocher ces chères images aux murs de sa nouvelle maison ! Mais elle ne le fait pas, elle sait que cela ne plairait pas à son mari et elle ne veut pas le contrarier. La religion, qui dans des couples ayant la même foi représente un lien très fort, un bonheur harmonieux et une profonde consolation, est ressentie dans le mariage mixte comme une dissonance et une gêne, de sorte que, progressivement, elle passe de plus en plus à l'arrière-plan. N'est-ce pas là quelque chose de terriblement tragique ? Quelles en sont les conséquences pour le conjoint catholique ? Il sent combien lui fait défaut la chaleur d'une ambiance catholique. Il ne trouve chez l'autre aucun écho, aucune compréhension et aucun appui. Et alors un déplorable cours de choses s'ensuit : la joie qui lui vient de sa foi diminue, il devient las et tiède ; viennent ensuite l'indifférence et la résignation.

Une autre conséquence naît de la différence de foi. Selon la volonté de Dieu, le mariage doit assurer aux deux époux, jusqu'à l'heure de la mort, sécurité, réconfort, soutien et protection. Le conjoint catholique croit que le mariage est sacramentel et indissoluble. Le conjoint protestant ne croit pas à la sacramentalité et pense autrement de l'indissolubilité. Les protestants ne pensent-ils pas en général qu'il n'y a rien de mal à divorcer et à conclure un autre mariage ? Une telle conception n'apporte-t-elle pas une nouvelle insécurité dans les mariages mixtes ? Les statistiques disent que les mariages mixtes sont particulièrement exposés et aboutissent à des divorces bien plus souvent que les autres.

Les dangers pour les enfants

Ce qui sépare les parents se retrouve chez les enfants. Le jour arrive où les enfants commencent à se poser ces questions : pourquoi papa ne fait-il pas le signe de croix ? Pourquoi ne récite-t-il ni l'*Ave Maria* ni l'*Angelus ?* Pourquoi ne va-t-il jamais à la messe ? Pourquoi n'a-t-il pas de chapelet ? Une ombre obscurcit le dimanche de Quasimodo (3). La mère catholique s'agenouille avec son enfant à la table de communion. Mais le père protestant reste à l'écart, silencieux. Les enfants grandissent, arrivent à maturité, mais en même temps ce sont aussi l'inquiétude et les doutes sur la foi qui grandissent. Le père et la mère représentent tous les deux l'autorité pour les enfants, mais l'un et l'autre, dans leur vie religieuse, suivent des chemins différents. Et alors l'âme des jeunes gens est tourmentée de questions : où est la vérité, lequel des parents dois-je suivre ?

Que disent les statistiques sur le sort des enfants issus de mariages mixtes ? Plus de la moitié d'entre eux sont radicalement perdus pour l'Eglise ; les parents de beaucoup d'entre eux avaient cependant promis solennellement avant le mariage de les faire baptiser et élever dans la religion catholique. Et qu'advient-il des enfants qui ont été baptisés e élevés dans la religion catholique ? Eux non plus en grande majorité, ne persévèrent pas. Des obser vations précises ont montré qu'en général les des cendants de mariages mixtes ne sont plus catho liques à la troisième génération.

On se demandera avec raison pourquoi l'Eglise devant cette situation, continue à autoriser les mariages mixtes bien qu'ils soient sévèremen prohibés. Si l'Eglise n'accordait pas de dispense les choses seraient encore pires. Beaucoup de catholiques, dans leur obstination et leur aveu glement ne renonceraient pas à cette union et s contenteraient d'un mariage civil. La conséquenc serait leur exclusion des sacrements, au momen de leur mort, le refus pour eux de la sépultur ecclésiastique et leurs enfants seraient sûremen perdus pour l'Eglise. Si l'Eglise accorde des dis penses, ce n'est pas qu'elle approuve les mariages mixtes, mais qu'elle s'y résigne douloureusemen pour éviter de plus grands maux. L'Eglise agi comme la mère qui, le cœur déchiré, permet qu l'on coupe un membre à son enfant malade pou lui sauver la vie.

Les fréquentations mixtes

Le catholique qui réfléchit tranquillement sur l mariage mixte et ses conséquences, le rejetter de toute son âme. Les jeunes gens catholiques eux aussi, le rejetteront, car ils n'admettent aucun hésitation pour cette décision qui est peut-être la plus importante de leur vie. Si cependant ils on une fréquentation mixte qui, peu à peu, captiv les forces de leur cœur, de leurs facultés, de leur sentiments, ils en viennent à perdre de plus e plus la clarté de leur jugement et l'amour le induit en illusion. Que cela signifie-t-il? Voici u jeune catholique qui fait la connaissance d'un jeune fille protestante. Il croit que tout sera bie si elle accepte le mariage catholique et l'éducatio catholique des enfants. Mais c'est loin d'être le cas car il ne voit pas que le mariage mixte signifi malheureusement, selon la règle générale, un redou table malheur. Ou bien encore, il est assez témé raire pour se persuader que l'exception rare e avidement souhaitée se réalisera pour lui. Il croi à ses rêves et tombe dans l'erreur mortelle de ce alpiniste qui, en vue du sommet, rejette tous le avertissements qu'on lui fait et essaie l'impossibl en s'illusionnant sur ses capacités. En définitive de quoi s'agit-il ? Il faut éviter les fréquentation mixtes qui ne feraient qu'enlever la claire capacit de jugement.

Les parents ont, là aussi, une grosse respon sabilité. Ils ne peuvent pas empêcher que leur fils et leurs filles dans leur travail, au bureau o à l'usine rencontrent chaque jour des gens qu n'ont pas la même foi. Mais, dans l'atmosphèr catholique de leur famille, ils peuvent donner leurs enfants une éducation qui fait grandir dan leur cœur une authentique joie de la foi et u profond amour envers le Christ et son Eglis Qui ne voit que c'est cela le plus important ? E leurs grands fils et leurs grandes filles, tout e respectant les personnes qui ne partagent pas leu foi, n'occuperont pas leurs loisirs sans discer nement dans des groupements interconfessionnel mais le plus possible dans des milieux partagean leurs convictions, dans des organisations, de groupements, des mouvements catholiques où i trouveront des amitiés et des relations, ils ne s lanceront pas inconsidérément dans une fréquer tation mixte parce que leur responsalibité apos

---

(3) C'est ce jour-là qu'en Allemagne a lieu généralement la première Communion. (*N. D. L. R.*)

olique leur fera sentir combien l'Eglise souffre es mariages mixtes, parce qu'ils savent la peine ue ferait à leurs parents un mariage mixte. Mais orsque la foi est tiède, lorsqu'un jeune homme ou ne jeune fille voit que pour ses parents le compte n banque et la situation sociale et profession-elle de leur future belle-fille ou de leur futur endre comptent plus que l'unité de la foi dans mariage ; lorsque le jeune homme et la jeune lle savent que leurs parents, tout en n'étant as particulièrement contents, laisseront faire les hoses et diront comme tant de parents aujour-'hui : « Tu es assez grand pour savoir toi-même e que tu as à faire », alors la voie fatale de fréquentation mixte et du mariage mixte est bre. Les parents peuvent se décharger de leur esponsabilité en oubliant leur devoir, mais ils ne ourront pas échapper au tribunal de Dieu.

Chers diocésains, le mariage est une des plus raves décisions qu'une personne ait à prendre ans sa vie. Le choix du compagnon de sa vie t son union avec lui est hautement décisif non eulement pour sa propre foi, mais aussi pour la eligion et la foi de ses enfants et de ses petits-nfants. Vous tous qui êtes encore au seuil du nariage, priez pour connaître la gravité de votre esponsabilité et pour trouver, avec la grâce de Dieu, la force de suivre le chemin que nous, vos vêques, vous avons montré aujourd'hui.

C'est notre profonde préoccupation pastorale qui ous fait un devoir de vous indiquer encore une ois ce chemin. Vous savez où il mène. Dans le nariage, aimez l'unité de foi et redoutez la sépa-ation de cette même foi. Dans nos villes et dans os villages, il faut comme avant retrouver une dée réellement catholique sur les mariages mixtes. Chacun de vous, jeune ou vieux, peut ici apporter on aide par ses convictions, ses paroles et sa conduite. Cette aide est au service d'un authentique apostolat, au service du mariage et de la famille catholiques, et, par là, de l'Eglise de notre pays.

Que le Dieu tout-puissant, Père, Fils et Saint-Esprit vous bénisse. *Amen.*

JOSEPH, cardinal FRINGS, *archevêque de Cologne ;* JOSEPH, cardinal WENDEL, *archevêque de Munich et Freising ;* LORENZ, *archevêque de Paderborn ;* EUGÈNE, *archevêque de Fribourg ;* JOSEPH, *archevêque de Bamberg ;* MICHAEL, *archevêque de Ratisbonne ;* JOHANN BAPTIST, *évêque de Fulda ;* ALBERT, *évêque de Mayence ;* SIMON KONRAD, *évêque de Passau ;* MICHAEL, *évêque de Munster ;* JOSEPH, *évêque d'Eichstätt ;* JULIUS, *évêque de Berlin ;* WILHELM, *évêque de Limbourg ;* KARL JOSEPH, *évêque de Rotembourg ;* JOSEPH, *évêque d'Augsbourg ;* MATTHIAS, *évêque de Trêves ;* ISIDORE MARKUS, *évêque de Spire ;* JOHANNES, *évêque d'Aix-la-Chapelle ;* OTTO SPUELBECK, *administrateur apostolique du diocèse de Meissen ;* HEINRICH MARIA, *évêque d'Hildesheim ;* JOSEPH, *évêque de Würzburg ;* HELMUT HERMANN, *évêque d'Osnabrück ;* Dr FRANZ HENGSBACH, *évêque nommé d'Essen ;* Dr FERDINAND PIONTEK, *vicaire capitulaire de l'archidiocèse de Breslau ;* LUDWIG POLZIN, *vicaire capitulaire de la prélature* nullius *de Schneidemühl ;* PAUL HOPPE, *vicaire capitulaire d'Ermland ;* Dr FRANZ MONSE, *vicaire général de Glatz.*

Cologne, le 27 décembre 1957.

Défendons l'Eglise

Servir l'Eglise et non s'en servir

Sous le double titre ci-dessus, a paru dans Il Quotidiano *du* 21 *janvier* 1958, *un article portant la signature de S. Em. le cardinal* ALFREDO OTTAVIANI, *pro-secrétaire du Saint-Office. La presse italienne d'extrême gauche et d'extrême droite s'en empara pour créer des difficultés au parti démocrate-chrétien au pouvoir en vue des prochaines élections. Des articles non moins tendancieux parurent dans la presse française. Voici la traduction de cet article que le journal avait demandé à l'éminent prélat comme il en avait demandé d'autres à différentes personnalités* (1) :

De nos jours, on parle beaucoup et fort de l'Eglise. Sur ce thème, la théologie a disserté avec une nouvelle pénétration. La liturgie a découvert des profondeurs insoupçonnées ; la vie même des catholiques a connu de nouveaux buts et de nouvelles conquêtes. Sans injustice manifeste, on ne pourrait mettre en doute que depuis un siècle l'Eglise a connu un bouillonnement de vie, surtout chez les laïcs, mais pas seulement chez les laïcs, ce qui est une nouveauté dans l'histoire de l'Eglise et un fait d'une extrême importance dans l'histoire de l'humanité. Aujourd'hui, l'Eglise est présente comme jamais dans la vie humaine. A défaut d'autres preuves, l'acharnement avec lequel on la persécute suffit à manifester sa force et sa richesse spirituelle. Donc, ne nous plaignons pas toujours comme nous le faisons ordinairement par une mauvaise habitude qui n'est ni sincère ni ressentie. Il ne convient donc pas de se plaindre, mais plutôt d'être fiers que Dieu nous ait permis de vivre dans l'Eglise et pour l'Eglise à une époque si grande, bien que dangereuse.

Quand nous disons « servir l'Eglise », nous n'entendons pas être attachés comme celui qui

---

(1) Traduction de *la D. C.*, d'après le texte italien du ournal catholique *Il Quotidiano* (21. 1. 1958).

Cet article s'inscrivait dans une campagne entre-rise par la presse catholique pour réagir contre la agues d'hostilité à l'Eglise qui déferle actuellement sur l'Italie. S. Em. le cardinal Ottaviani inaugurait ainsi ans *Il Quotidiano* une série d'articles paraissant sous e titre général « Défendons l'Eglise », dans laquelle levaient figurer par la suite les signatures du R. P. Lombardi, de l'abbé Benvenuto Matteucci, de MM. Pella, Gedda, Giordani, Manzini, Alessandrini, etc. Mais une ircònstance fortuite voulut que l'article de S. Em. le ardinal Ottaviani parut au lendemain d'indiscrétions d'un journal sur des divergences qui auraient eu lieu au sein du gouvernement démocrate-chrétien de M. Zoli entre M. Del Bo et les autres ministres au sujet des relations avec l'Union soviétique, de sorte qu'il fut interprété par une certaine presse comme une critique à l'égard de M. Del Bo qui se montrait moins rigide que ses collègues envers les Soviets et à l'égard du parti démocrate-chrétien en général.

est au service, et encore moins à la chaîne du travail et de l'emploi comme on l'a compris et redit dans le monde moderne. Servir l'Eglise, cela veut dire, pour nous, vivre toute la vie de l'Eglise, vivre pour sa vie en nous et dans nos frères. C'est cela, servir l'Eglise. Servir Dieu, c'est régner, et servir l'Eglise, c'est vivre la vie de l'Epouse de Jésus et de la Mère des hommes.

Surtout, qui parlerait de « servir » une mère ? On ne sert pas une mère, mais on l'aime, et justement parce qu'on l'aime, on fait tout et on souffre tout pour elle. Dans notre cas, il n'est pas suffisant — bien que déjà ce soit un mérite appréciable — d'être présent et agissant dans l'organisation. Cela peut venir, bien instinctivement et frauduleusement, même de l'ambition.

Certains hommes qui ont reçu des catholiques le mandat de sauvegarder dans la vie publique les principes chrétiens affirmés dans leurs organisations, finissent souvent par démontrer, dans la pratique de leur conduite, d'avoir plus à cœur leurs ambitions, leur carrière politique ou leur situation dans le monde que le progrès vers le monde meilleur auquel l'Eglise veut conduire l'humanité.

Dans le monde meilleur, l'Eglise sera servie par l'amour : ce qui veut dire aimer le Pape, l'évêque, le curé ; aimer les fidèles de toute la terre non moins que ceux qui nous sont proches. Aimer les pécheurs, aimer les malades et les souffrants, aimer celui qui souffre dans son cœur et celui qui est pauvre. Agir, c'est se sacrifier, s'il le faut, pour que, dans l'individu comme dans la famille et dans la société, la prospérité et la morale, la justice et la paix s'embrassent, selon les principes de l'Evangile librement prêchés par l'Eglise.

C'est aussi une question d'honneur. L'Eglise est notre Mère et quand nous avons dit que nous devons l'aimer, nous avons tout dit. Si nous l'aimons, nous avons tout dit. Si nous l'aimons, nous avons tout fait. Mais elle est aussi l'Epouse de Jésus. Jésus l'a laissée sur la terre en nous la confiant. Voilà pourquoi je disais que c'est une question d'honneur. Jetons un regard sur le passé : combien l'Eglise a été persécutée ou au moins tourmentée ! Que d'ennemis et que de batailles ; combien d'agressions et d'attaques, combien d'offenses et d'injures, que de souffrances et d'afflictions ! Et sans revenir au passé, regardons autour de nous aujourd'hui.

Je ne parle pas de ces pays — et ils sont immenses, ce sont des continents — où elle est captive et condamnée à mort, comme son divin Epoux ; je pense à nos propres pays qui se prétendent chrétiens et sont heureusement gouvernés par des catholiques et par une majorité catholique. Que d'offenses chaque jour et à chaque heure, des plus bruyantes aux plus insidieuses, des plus orchestrées aux plus grossières, des plus masquées de gentillesses aux plus abjectes ! Et dans notre propre camp, que de critiques, quelle indiscipline, pour ne pas dire de trahisons ! Il y a même des catholiques exerçant une autorité politique qui osent prendre le parti de ceux qui non seulement offensent l'Eglise, mais la massacre effrontément (2). Et pourtant, tous recourent aux prêtres pour en faire des intrigants auprès des puissants, et ainsi se crée dans le pays un dégoût à l'égard des hommes de l'éternité transformés en ag[ents] des affaires temporelles. Ce n'est pas la fa[çon] d'honorer l'Eglise. C'est plutôt la déshonorer. [Ce] n'est pas servir l'Eglise, mais s'en servir.

L'Epouse de Jésus non seulement doit [être] défendue contre les persécuteurs, mais aussi co[ntre] ceux qui voudraient la salir et la compromet[tre].

Servir l'Eglise veut dire se dévouer géné[reu]sement à ses fins spirituelles et éternelles en [lui] sacrifiant, pour son amour, nos aises, nos c[om]modités, nos avantages, même notre vie.

Jésus est mort pour elle, ne saurions-nous [pas] pour elle au moins affronter le sourire ironi[que] d'un collègue, l'attaque d'un ennemi. Si les enne[mis] de l'Eglise sont si forts, la faute en est à n[otre] faiblesse et à notre lâcheté.

A la presse ennemie, comment faisons-n[ous] opposition en aidant notre presse ? Aux attac[ques] des ennemis, par quelles œuvres pouvons-n[ous] répondre ? Ici encore, entendons-nous. On a [fait] beaucoup, et même énormément, et on trav[aille] à faire plus encore. Il n'est pas vrai que n[ous] soyons — comme nous l'étions il y a quelq[ues] dizaines d'années — les derniers des homm[es]. On nous avait chassés de partout. Nous rem[plis]sons de toute part. Nous pourrions dire com[me] Tertullien : « Nous sommes d'hier et nous av[ons] déjà rempli toutes les places de la société, [sauf] vos temples ! Vous nous aviez tués, vous n[ous] aviez enterrés, nous voici plus vivants [que] jamais ! »

Avec tout cela, rien n'est terminé. L'honneur [de] l'Eglise nous impose d'autres entreprises. Ce [qui] a été fait ne suffit pas ; ce qui reste à faire [est] beaucoup plus important, l'Eglise est la chose [la] plus sainte, la plus grande et la plus belle, com[me] il convient à l'Epouse de Celui qui est l'E[clat] de la lumière éternelle, le Fils unique du P[ère], le Premier-Né de tous les hommes. Tant que [nous] nous ne le saurons pas, je dirai plus, nous n[e le] sentirons pas, nous ne pouvons demeurer oisifs.

Servir l'Eglise, c'est cela et pas autre chos[e] : aimer notre Mère, défendre l'honneur de l'Ep[ouse] de Jésus dans le monde. Comment la serv[ons-]nous ? Comment la servirons-nous ?

ALFREDO OTTAVIANI.

PRECISIONS

L'Osservatore Romano *du dimanche* 26 j[an]*vier* 1958 *apporta, sous ce titre, la mise* [au] *point suivante à la polémique déchaînée* :

L'article de S. Em. Rme le cardinal Alfr[edo] Ottaviani, paru il y a quelques jours dan[s la] presse catholique italienne, a suscité une p[olé]mique tendancieuse qui vise la Démocr[atie] Chrétienne, et plus ou moins directem[ent] même l'Eglise.

Nous avons gardé le silence les prem[iers] jours pour attendre la fin de l'agitation a[rti]ficielle. Maintenant, c'est peut-être le mom[ent] de prononcer des paroles sereines. Dans l'[ar]ticle conçu et rédigé comme une partie d'[une] suite d'écrits destinés à rappeler aux cat[ho]liques leurs responsabilités actuelles, beauc[oup] ont découvert une sorte de désaveu de l'œu[vre] que la Démocratie Chrétienne a accomplie [en] Italie. D'autres ont parlé d'intervention in[due] de l'Eglise et de pression qu'elle exercerait [sur] l'Etat.

Ces interprétations, qui dénaturent la si[gni]fication et la valeur de l'article, sont [con]traires et injustes.

---

(2) Ce fut cette phrase qui fut particulièrement exploitée contre la démocratie chrétienne au pouvoir, comme si elle visait M. Del Bo, voire le président même de la République, M. Gronchi.

Elles sont arbitraires parce que l'écrit dans lequel le cardinal exprime certaines considérations personnelles, a le sens d'une noble exhortation aux catholiques, afin que, chacun à son poste, ils soient toujours plus dignes des graves responsabilités qui de nos jours leur incombent. Nous sommes tous responsables envers Dieu, et l'Eglise part de ces données pour nous exhorter à être plus conscients, plus fidèles à notre profession de chrétiens, en approuvant ceux qui sont zélés, en excitant les tièdes, en réveillant les endormis.

Tourner ces exhortations dans une seule direction, en faire une arme de combat et d'offense publique est donc arbitraire.

En outre, ce serait injuste et peu généreux à l'égard des catholiques qui, comme tout le monde le sait, donnent leur appui à la Démocratie Chrétienne, spécialement parce qu'elle s'est trouvée, en plus d'une circonstance parfois grave et difficile, seule ou presque seule à défendre les droits de la religion et les intérêts vitaux de la conscience chrétienne.

Nous n'avons pas l'intention d'entrer dans d'autres questions purement politiques. Dans ce domaine, tous les catholiques des autres pays, et donc aussi la Démocratie Chrétienne, agissent sous leur propre responsabilité. Il ne nous appartient donc pas d'exprimer un jugement sur l'œuvre de la Démocratie Chrétienne dans ces questions, mais on signale une donnée de fait objective en observant que rarement un parti politique a trouvé sur son chemin de si grandes difficultés.

Après la Semaine de l'unité

Lettre pastorale de S. Exc. Mgr Charrière

Au moment de la Semaine de prière pour l'unité, S. Exc. Mgr Charrière, évêque de Lausanne, Genève et Fribourg, a publié la lettre pastorale suivante qui a été lue dans toutes les églises et chapelles de son diocèse entre le 18 et le 25 janvier. Elle a eu un grand retentissement, non seulement dans les milieux catholiques (Radio-Vatican lui a consacré une note), mais aussi dans les milieux protestants (1).

NOS TRÈS CHERS FRÈRES,

Bien souvent déjà, nous vous avons invités d'une manière pressante à vous unir à toutes les âmes de bonne volonté qui font de la semaine du 18 au 25 janvier, c'est-à-dire de la fête de la Chaire de saint Pierre à Rome à la fête de la Conversion de saint Paul, une instante prière en faveur de l'union de tous les chrétiens et de tous les croyants autour du Christ et de son Eglise. Nous tenons à insister de nouveau sur ce thème, tant en raison de l'urgence de cette union qu'en raison des fausses perspectives où trop de gens encore se placent pour la procurer. Si pressant, en effet, que soit le devoir de chercher l'unité, ce serait faire un tort immense à cette cause essentielle pour tous les croyants que de s'y consacrer dans une fausse perspective. S'engager sur une fausse route, ce n'est pas avancer, c'est, au contraire, reculer, et cela d'autant plus que l'on court plus vite. Nous croyons donc de notre devoir de rappeler ici, une fois de plus, quelques-uns des principes fondamentaux qui doivent nous guider en matière si délicate.

(1) D'après *la Semaine catholique de la Suisse romande*, 16. 1. 1958. Les sous-titres sont de notre rédaction.

Parmi les appréciations protestantes, citons celle de M. le pasteur Courvoisier. Dans *le Journal de Genève* du 23 janvier, il soulignait l'irénisme de cette lettre qui n'est pas un appel à une mise au pas ou à un retour humiliant, mais à une marche sereine vers la vérité. *La Vie protestante*, de Genève (24 janvier), en citait de larges extraits et concluait : « Notre prière commune se fonde sur l'assurance que Dieu est le Maître de notre avenir à tous. N'ouvrira-t-il pas un jour un chemin que personne ne discerne encore ? »

Nous nous rendons bien compte que ce rappel ne sera pas compris partout, qu'il fera souffrir. Il pourrait nuire, chez certains tout au moins, à la confiance que beaucoup de nos frères séparés nous ont accordée jusqu'ici et nous en souffririons nous-même bien plus que nous ne le saurions dire. Mais nous nous sommes toujours exprimé avec une grande franchise et nos frères séparés tiennent, comme nous, à cela. La fidélité à la Parole de Dieu transmise par l'Eglise et la franchise sont des conditions indispensables à une véritable réconciliation.

L'UNION DE TOUS LES CROYANTS CONTRE L'ATHÉISME

L'irruption sur la scène du monde, depuis un siècle, d'un athéisme agressif, d'un antithéisme, plus précisément d'un antichristianisme, d'une révolte contre le « Dieu qui a tant aimé le monde qu'il a donné son Fils unique pour que quiconque croit en lui ne périsse pas, mais ait la vie éternelle » (2), est un événement sans précédent dans l'histoire de l'humanité. Dans *Aurore*, Nietzsche conviait les quelques millions d'hommes « qui ne croient plus en Dieu » à se « faire signe » pour constituer un front. Ce signe a été compris. Nous sommes entrés désormais dans un âge nouveau, où le bien et le mal, la vérité et l'erreur ont à s'opposer, à lutter l'une contre l'autre, sous des formes jusqu'alors inconnues. N'est-ce pas là une invitation, la plus pressante et la plus inéluctable, adressée à tous ceux qui sur la terre croient à un Dieu transcendant, à se reconnaître et à se rassembler ? Ne sont-ils pas unanimes à penser, suivant une parole de Plotin, que saint Augustin aimait à citer, que « nous avons une patrie, d'où nous venons, et un Père qui nous y attend » (3), et que la vie d'ici-bas serait privée de sens, et proprement absurde, si elle ne s'ouvrait enfin sur cet au-delà ? Est-ce que leur espérance

(2) *Jean* III, 16.
(3) *Ennéades* I, 6, 8.

convergente n'aurait pas la puissance de soulever l'humanité entière pour la porter à la rencontre de son Dieu, qui est son Père ? Mais comment pourront-ils s'unir ?

Le chrétien prie pour que le judaïsme et l'islam se dépassent

Considérons d'abord les trois grandes formations religieuses qui se réclament de la révélation faite à Abraham, et qui croient en un Dieu unique créateur de l'univers, des choses visibles et des choses invisibles. Faudra-t-il voir en elles trois équivalences de la vérité monothéiste ? Faudra-t-il, au nom de l'unité spirituelle et de la paix de l'humanité future, les mettre en demeure, comme le proposent aujourd'hui certains, ou bien de fusionner, en considérant leurs divergences actuelles comme secondaires ; ou bien alors de se dépasser toutes trois pour se rejoindre en une quatrième formation, supérieure à chacune d'elles, plus pure que chacune d'elles, qui ne serait ni le judaïsme, ni l'islam, ni le christianisme, mais où viendraient s'additionner les aspects complémentaires et les richesses propres du judaïsme, de l'islam, du christianisme ?

Y a-t-il un seul Juif fervent, un seul musulman fervent pour accorder cela ? Et quel chrétien conscient y consentirait ? Le chrétien sait que tout l'univers depuis la chute est « récapitulé » sous le Christ (4) ; que ce qui pénètre aujourd'hui de grâces divines authentiques dans les formations du judaïsme et de l'islam leur vient d'un rayon du ciel passant par la croix rédemptrice ; que ceux des disciples du judaïsme et de l'islam, dont le cœur est rectifié et docile à l'égard du mystère de Dieu, encore qu'ils appartiennent corporellement et visiblement au judaïsme et à l'islam, appartiennent déjà spirituellement et invisiblement au Christ et à son Eglise ; qu'il n'y a pas d'autre unité spirituelle salutaire valable pour les hommes que celle qui se fait, visiblement ou invisiblement, autour du Christ, en qui, un jour, Israël lui-même reconnaîtra ouvertement son Messie et le Sauveur du monde (5). Le chrétien prie pour que le judaïsme d'aujourd'hui et l'islam se dépassent, se libèrent de leurs entraves et s'ouvrent au christianisme. Il ne demande pas que le christianisme se dépasse ; il demande de pouvoir, en se dépassant lui-même, lui pécheur, rendre au christianisme qui le dépasse infiniment un témoignage toujours moins indigne.

Il y a les Eglises séparées et l'Eglise dont elles sont séparées

Examinons maintenant à la lumière de ces principes les divisions des chrétiens entre eux. Quel tort irréparable est fait au christianisme quand ceux qui viennent l'annoncer aux nations se reconnaissent divisés entre eux ! Comment verraient-elles son unité ? On leur présente les grandes formations religieuses du catholicisme, de l'orthodoxie, de l'anglicanisme, du protestantisme, et il y a en outre, le désarroi causé par les sectes. Gandhi disait que le seul vrai mal qui est fait à une religion, à l'hindouisme, à l'islam, au christianisme, lui

(4) *Ephés.* I, 10.
(5) *Rom.* XI, 26.

vient, non de ses adversaires, mais du scanda
que peuvent causer ses propres disciple
Faudra-t-il donc que, pour parer à un t
scandale, les chrétiens s'unissent à tout prix
Comment pourraient-ils le faire ?

A cette question, il y a, parmi ceux qui fo
profession de christianisme — et nous ne so
geons ici qu'à ceux qui croient à la divinité d
Christ, — deux réponses typiquement diff
rentes.

Les uns pensent que le Christ a fondé u
Eglise divine. Mais le péché des hommes e
survenu. Les hommes ont divisé cette indiv
sible Eglise. Ils l'ont mise en morceaux. I
se sont disputé ses richesses et les ont empo
tées chacun de son côté. En sorte qu'à la pla
de l' « Eglise du Christ », nous avons aujou
d'hui des « Eglises chrétiennes », c'est-à-di
des Eglises qui sont également désunies ent
elles, également séparées les unes des autre
Dès lors, la voie à suivre est claire. Elle e
de remonter la pente qui a été descendu
Elle ne saurait être, pour aucune de c
Eglises, d'inviter les autres à la rejoindr
Elle est, pour toutes également, de s'humilie
de se purifier de leur péché, de se mettre e
marche pour se rejoindre en un point qui e
en avant, au-delà et au-dessus de chacun
d'elles. Toutes détiennent encore des valeu
chrétiennes, mais ne représentent que d
tronçons de l'Eglise divine. Toutes ont à
dépasser, à surmonter leurs différences, à s'e
forcer de recomposer, avant que le monde n
périsse, que l'histoire humaine ne s'achève
qu'il ne soit trop tard, la véritable Eglise d
Christ. Voilà comment il faudrait entendre
« qu'ils soient un, *ut sint unum* », le précep
du Sauveur sur l'unité.

Il va de soi qu'une telle conception de l'uni
chrétienne ne peut être admise par un cath
lique. Le Christ est Dieu. Il est Maître d
temps. Il a fondé une Eglise, son Eglise, qu
a promis d'assister « tous les jours jusqu
la fin du monde » (6) et « contre laquel
les portes de l'enfer ne prévaudront pas » (7
Dire que cette Eglise serait fragmentée, rédui
à l'état de tronçons, ce serait faire ment
la prophétie du Christ.

Il est vrai que le péché des hommes e
survenu, qu'il y a eu des scissions, que no
nous trouvons en présence d'Eglises chr
tiennes désunies, séparées, dissidentes. Ma
prenons garde au sens de ces mots. Toutes l
Eglises ne sont pas désunies, séparées, diss
dentes. Il y a les Eglises désunies et l'Egli
dont elles sont désunies, les Eglises séparé
et l'Eglise dont elles sont séparées, les Eglis
dissidentes et l'Eglise dont elles sont diss
dentes. Dès lors, quand un catholique suppl
pour que s'accomplisse le précepte du Sauve
sur l'unité, et « pour que tous soient un
la première prière que lui dicte sa foi se
pour demander que les Eglises désunies, sép
rées, dissidentes, *fassent retour* à l'Eglise do
elles sont désunies, séparées, dissidentes, c'es
à-dire à l'Eglise fondée par le Christ, rassem
blée par lui sous la juridiction de Pierre,
gardée par lui, tous les jours, jusqu'à la f
des temps.

(6) *Matth.*, fin.
(7) *Matth.* XVI, 18.

Nous nous rendons compte, certes, que beaucoup de nos frères séparés, et même que certains catholiques, considérant comme irritants des rappels aussi précis de notre doctrine. Mais comment les éviter quand on voit se perpétuer, même chez les catholiques, des confusions regrettables, des imprécisions dangereuses ! Les chrétiens dissidents qui s'irritent de nos précisions se croient d'ailleurs obligés d'insister à tout instant sur l'impossibilité dans laquelle ils se trouvent d'envisager comme nous le retour à l'unité. Il nous est pénible à nous aussi d'entendre sans cesse rappeler qu'une soumission à Rome est exclue. Mais il faut accepter de part et d'autre que nous nous exprimions en toute franchise, pourvu que ce soit sans haine, mais, au contraire, dans un sentiment de profonde souffrance. Il y a d'ailleurs dans nos divergences beaucoup de simples malentendus, spécialement à propos du sens à donner à ce « retour à l'unité ». Nous devons donc nous employer sans relâche à les dissiper.

***

Qu'il y ait dans les Eglises dissidentes des valeurs chrétiennes qui ont été conservées et qui constituent d'authentiques richesses spirituelles, l'Eglise catholique le sait. Et elle s'en réjouit, elle se réjouit sans jalousie de tout bien, même produit hors de ses frontières, car ce bien n'est hors des frontières catholiques qu'en apparence ; en réalité, il lui appartient invisiblement. Tout, en effet, n'est-il pas à nous, qui sommes au Christ ? (8) Elle ne s'attriste qu'à la pensée que ces valeurs chrétiennes sont encore entravées par les refus ou les erreurs avec lesquelles elles sont bloquées. Elle supplie pour qu'elles soient un jour désentravées, qu'elles puissent s'épanouir librement et coïncider tout à fait avec la vérité chrétienne intégrale. Elle espère ce retour en masse avec un ardent désir. Elle ne cesse de supplier son Seigneur et Sauveur de hâter cette heure de grâce pour que prenne fin le scandale des divisions et que le monde entier reconnaisse son Sauveur. Aussi longtemps qu'il n'en sera pas ainsi, il manquera quelque chose, il manquera même beaucoup à l'Eglise du Christ.

Une réconciliation dans le respect de toutes les authentiques valeurs et une profonde charité

Mais que peut-il manquer à l'Eglise *déjà* une, catholique et apostolique par sa constitution ? Il y a un aspect sous lequel l'Eglise du Christ est toujours *réalisée*, et un autre aspect sous lequel elle est toujours *en devenir*. Tout s'éclaire quand on compare le mystère de l'Eglise au mystère de l'Incarnation. Dans son essence, en effet, le mystère de l'Incarnation est réalisé, est un fait, dès le jour de l'Annonciation ; pareillement, le mystère de l'Eglise une et catholique est réalisé, est un fait, dès le jour de Pentecôte. Mais, d'autre part, il est juste de dire que le mystère de l'Incarnation est en devenir quant à son déploiement, et qu'il n'est achevé qu'à l'Ascension ; pareillement, tant qu'il restera sur la terre une seule créature humaine qui ne lui appartient pas ou qui ne lui appartient qu'imparfaitement, l'Eglise une et catholique sera en devenir, non pas sans doute dans la ligne de son *essence* et de sa *constitution*, mais dans la ligne de son *déploiement* et de sa *mission*.

Nous savons que l'Eglise une et catholique, confiée par le Christ à Pierre, est en devenir dans la ligne de son déploiement et de sa mission. Tant que durera le temps et que la moisson ne sera pas mûre, il lui manquera quelque chose, mais au sens où saint Paul dit qu'il manque quelque chose aux souffrances même du Christ et que ce manque, il lui faut, lui, saint Paul, l'accomplir en sa chair pour le corps du Christ, qui est l'Eglise (9).

Il manque à l'Eglise divine, à l'Eglise une et catholique, le *retour* en elle de toutes les Eglises dissidentes. Il lui manque la *réintégration*, la *réassomption* — c'est le sens du mot grec — du peuple juif. Il lui manque la *venue* à elle de l'islam et des formations pré-chrétiennes. Il lui manque la *conversion* de ceux qui, au seuil de notre époque, ont déclaré ouvertement la guerre à Dieu et à son Christ. Mais tout ce qu'il y a de vraie vie divine dans les Eglises dissidentes, dans le judaïsme, dans l'islam, dans le monde, est déjà à elle ; tout ce qui est authentique, n'importe où, est déjà catholique.

Et il manque encore à l'Eglise divine, à l'Eglise une et catholique, quelque chose, voire beaucoup, de la part même de trop de ses propres enfants. Ce n'est pas seulement aux saints cachés au milieu d'elle, c'est à eux tous, en effet, qu'elle s'adresse pour les adjurer, comme le Souverain Pontife ne cesse de le faire, de prendre en charge la conversion des cinq continents. Elle les supplie de secouer leurs inconsciences, leurs égoïsmes, leurs étroitesses, de s'ouvrir aux sublimes exigences du message évangélique, de chercher, non certes à la dépasser elle-même, mais à se dépasser eux-mêmes pour faire coïncider leurs intelligences, leurs espérances, leurs prières avec son immense désir de l'évangélisation du monde. Elle leur rappelle qu'ils sont les messagers d'un Dieu « qui veut que tous les hommes soient sauvés et viennent à la connaissance de la vérité » (10) ; qu'ils sont les disciples du Sauveur qui, venant jeter le feu sur la terre, a accepté, pour qu'il soit allumé, d'entrer dans le baptême de la croix sanglante (11). Se référant aux paroles du psaume (II, 8), où le Seigneur dit à son Messie : « Demande, et je te donnerai les nations pour héritage », Marie de l'Incarnation, la missionnaire magnanime du Canada, suppliait le Père céleste de faire enfin justice à son Fils et de lui donner effectivement toutes les âmes de tous les peuples qui lui appartiennent de droit, depuis qu'il les a rachetées sur la croix (12). Quand les catholiques prient de cette manière, quand ils éprouvent cette sainte impatience du salut de tous les hommes et de la gloire du Christ Rédempteur, ils témoignent qu'ils appartiennent vraiment à la seule Eglise qui porte

(8) Cf. *I Cor.* III, 23.

(9) *Col.* I, 24.
(10) *I Tim.* II, 4.
(11) Cf. *Luc* XII, 49-50.
(12) *Ecrits spirituels*, Paris, 1930, t. II, p. 310.

en elle le salut spirituel du monde. Mais quand ils se réfugient dans la tranquille possession de leur foi pour s'enorgueillir et se dispenser d'en vivre, ils font à la cause de la réunion des croyants un tort incalculable, dont le Seigneur leur demandera compte. Parmi ceux de nos contemporains qui se méfient de nous et qui ont peur de voir s'affermir l'influence de l'Eglise, il y a beaucoup d'âmes de bonne foi qui s'imaginent vraiment que nous ne concevons le retour à l'unité que sous la forme d'une absorption, d'une « mise au pas » que nous sommes les premiers à exclure. D'où cela vient-il ? D'une part, sans doute, de l'ignorance où ils sont de notre doctrine, puisqu'il ne saurait être question d'un retour humiliant, d'une « mise au pas », mais bien d'une réconciliation dans le respect de toutes les authentiques valeurs et une profonde charité. Cette réconciliation pourrait affecter non seulement des personnes isolées, mais des communautés entières des Eglises. Nous sommes encore très loin de cela et nous ne devons pas retarder encore cette évolution par des démarches hâtives, irréfléchies, irrespectueuses pour les personnes et les institutions. Ce n'est que dans un climat de respect mutuel que nous pourrons dissiper, peu à peu, les malentendus qui nous divisent. Mais il y a plus que ces malentendus. Il y a, chez nous catholiques, prêtres et laïcs, trop de discordance entre notre foi et notre conduite. De là, chez nos frères séparés, à nous refuser le bénéfice de la sincérité, il n'y a qu'un pas vite franchi et c'est ainsi qu'on prend l'Eglise, dans certains milieux, pour une entreprise de domination terrestre alors que notre royaume, comme l'a dit Jésus, est certes dans ce monde, mais n'est pas de ce monde ! Notre idéal, bien sûr, est si élevé qu'on pourra toujours nous reprocher de lui être inférieur. Mais que du moins nos contemporains puissent discerner dans nos efforts renouvelés une volonté sincère d'imiter le Christ Jésus !

Que la Semaine de prières pour l'unité spirituelle du monde en Jésus-Christ et par son Eglise nous soit une occasion de réfléchir à nos responsabilités et de prier sans relâche pour qu'en chacun de nous d'abord on reconnaisse de vrais chrétiens. C'est ce que nous demandons avec instance par l'intercession de la Vierge Marie, Mère de Jésus et notre Mère, Mère de la chrétienté désunie. Comment pourrait-elle se désintéresser de ce grave problème puisqu'elle sait mieux que nous l'influence souvent prépondérante d'une Mère dans l'œuvre si délicate de la réconciliation !

† François Charrière,
évêque de Lausanne, Genève et Fribourg.

— *Le Royaume et ses exigences.* Camp-retraite de rentrée de Sèvres, Solesmes, 1er-14 octobre 1943. Récollection à des agrégatifs, mi-carême 1944, par Yves de Montcheuil, S. J. — Un vol. de 126 pages. Editions de l'Epi, Paris.

Ces pages reproduisent le canevas des dernières retraites que prêcha le P. de Montcheuil quelques mois avant sa mort. Elles sont dominées par les problèmes de cette époque. Mais c'est un prêtre, un apôtre, qui parle et c'est pour mettre en relief l'essentiel de la foi chrétienne et les devoirs du fidèle en quelque circonstance qu'il se trouve, et son enseignement, à cause de cela même, reste profondément actuel. Ces pages aideront les jeunes « à ne pas laisser trahir l'Evangile ».

Voix protestantes

M. le pasteur MARC BOEGNER, président de la Fédération protestante de France et vice-président du Conseil œcuménique, se réjouit des résultats tangibles obtenus depuis l'instauration de la Semaine de l'Unité et du climat nouveau que cette prière commune des chrétiens est en train de créer (1) :

La semaine qui s'achève a vu, sur la terre entière, des chrétiens appartenant aux Eglises les plus diverses se réunir, pour demander à Dieu de hâter le jour où l'unité chrétienne, vécue invisiblement dans la communion des saints, deviendra une réalité visible pour les croyants aussi bien que pour les incroyants. Certains pensent sans doute que, depuis qu'existe la Semaine de prière pour l'unité chrétienne, les choses n'ont guère changé. C'est là une grave erreur. Portés par cette intercession, des rapprochements, des regroupements, des unions organiques entre des confessions jusqu'alors séparées ont été accomplis ici et là. Plus encore un climat nouveau s'est développé, auquel peu d'Eglises peuvent se soustraire, climat de respect et de compréhension réciproques, de ferveur œcuménique et d'amour fraternel. Qui eût pu imaginer, voici un demi-siècle, qu'à une Exposition œcuménique organisée par une paroisse protestante rendraient visite des prêtres, des religieux, des élèves d'écoles libres catholiques, conduits par leurs professeurs ? Je viens d'être témoin du fait dans une ville de province, et j'en ai éprouvé une émotion pleine de gratitude et d'espoir...

Mais le grand obstacle au progrès œcuménique, c'est l'orgueil confessionnel :

Une longue expérience me convainc toutefois qu'en un grand nombre d'entre nous, un redoutable obstacle s'oppose à notre fidélité à la vérité dans l'amour, et c'est notre orgueil confessionnel ou ecclésiastique, le sentiment — parfois inconscient, mais dont est imprégnée notre attitude à l'égard des autres — de la supériorité de la vérité enseignée par notre Eglise sur celle que proclament d'autres Eglises. Orgueil qui n'est pas seulement celui des fidèles, mais parfois celui des Eglises elles-mêmes, qui oublient douloureusement la parole de l'Ecriture : « Dieu résiste aux orgueilleux. »

L'amour qui, seul, permet les vraies compréhensions, prépare les rapprochements et les collaborations efficaces — en particulier sur le terrain théologique, — l'amour qui édifie, au-delà des apparences visibles, l'unité réelle du Corps du Christ, ne naît et ne s'épanouit que là où est recherchée, demandée, avec une inlassable persévérance, la grâce de l'humilité. Aucun chrétien n'est né humble, car notre homme naturel est orgueilleux. L'humilité se reçoit à genoux. Humilité des disciples du Christ qui apprennent, en reconnaissant leurs fautes, à se mettre à la place de leurs frères séparés, à les regarder du regard d'amour dont ils se savent eux-mêmes regardés par Jésus-Christ, à aimer les Eglises qui ne sont pas la leur, dont les séparent, sur le plan doctrinal, des murailles encore infranchissables. Mais leur foi leur atteste que Dieu, qui est le Maître de l'impossible, saura jeter à bas ces murailles à l'heure marquée par sa sagesse et sa miséricorde...

M. le pasteur R. MEHL, président de la Commission d'études œcuméniques de la Fédération protestante de France, est moins optimiste que M. le pasteur Boegner, quant aux progrès de la cause de l'unité (2) :

---

(1) *Le Figaro*, 25-26. 1. 1958.
(2) *Le Monde*, 17. 1. 1958.

Inutile de dire, puisque c'est l'évidence même, que si l'unité demeure un objet de foi et d'espérance pour les chrétiens séparés, les progrès effectivement réalisés sont peu de chose et souvent même inexistants. Il faut même ajouter, dans un esprit d'absolue franchise, que depuis la Réforme, et malgré les progrès de l'esprit de tolérance, le fossé s'est plutôt approfondi entre catholiques et protestants, et que la cause de l'unité apparaît comme une cause désespérée.

Il voit cependant déjà une victoire dans la prière commune et loyale qu'a rendue possible l'abbé Couturier :

Et pourtant, dans la conviction que Dieu veut l'unité de son peuple et que le Christ a prié pour l'unité de son Eglise, des chrétiens de plus en plus nombreux n'acceptent pas de désespérer. Ils savent que l'unité n'est pas le résultat de compromis et d'accords conclus entre les confessions, mais qu'elle est un don pour lequel il faut prier inlassablement. La résignation leur apparaît impossible, parce que contraire à l'esprit même de leur foi. Tel est le sens de cette Semaine de prière pour l'Unité qui est célébrée dans de nombreuses confessions chrétiennes.

Son histoire est très significative et vient d'être retracée dans le beau livre que le R. P. Maurice Villain a consacré à l'abbé Couturier (Tournai et Paris, 1957). A l'origine il s'agit d'une initiative de deux prêtres anglicans, Spencer Jones et Lewis Thomas Wattson, dont le second d'ailleurs se convertira par la suite au catholicisme. Cette initiative devait trouver un écho très profond parmi les moines du prieuré bénédictin d'Amay-sur-Meuse, en Belgique. C'est là qu'un humble prêtre lyonnais, dont la carrière de professeur de collège n'avait rien d'éclatant, l'abbé Couturier, découvrit sa vocation d'apôtre de l'unité. Désormais il consacrera tous ses efforts, jusqu'à son dernier souffle, avec des moyens matériels dérisoires, à promouvoir dans les diverses branches de la chrétienté cette Semaine de prière pour l'Unité, à engager toutes les confessions chrétiennes dans la voie d'une « émulation spirituelle » en vue de constituer ce « monastère invisible de la prière ». Il multiplia les contacts avec les orthodoxes, les anglicans, les protestants.

Mais comment prier, dans la vérité, pour l'unité lorsqu'on est séparé, lorsqu'on ne conçoit pas l'unité de la même façon, lorsque les uns pensent qu'il ne peut s'agir que du retour pur et simple des chrétiens séparés de Rome, lorsque les autres, au contraire, pensent que l'unité ne peut se faire qu'au sein d'une Eglise renouvelée et réformée, et en dehors de toute soumission à un chef visible de l'Eglise ? Quelle est la signification d'une prière animée par des intentions aussi rigoureusement contradictoires ? Le risque d'insincérité n'est-il pas évident ? L'abbé Couturier avait une conscience trop délicate pour ne pas apercevoir ces dangers. Son génie religieux fut d'apercevoir que la prière est une possibilité offerte à l'homme par-delà toutes les contradictions. Tout d'abord il comprit que l'unité ne peut être que le fruit d'une plus grande consécration de chaque chrétien à l'intérieur de sa propre confession, et que dans ces conditions il était parfaitement possible et souhaitable que les chrétiens apprennent à prier les uns pour les autres. Mais, surtout, conscient du caractère surnaturel de l'unité de l'Eglise, il vit que les esprits des fidèles ne devaient pas être braqués sur les différentes conceptions de l'unité, mais qu'ils devaient être appelés à prier tout simplement pour l'unité, « telle que le Seigneur la veut et par les moyens qu'il voudra ».

Ainsi une prière commune et loyale apparaissait possible. La formule de l'abbé Couturier est d'une grande profondeur théologique. Elle signifie qu'est respecté le mystère de l'Eglise. Elle est déjà une victoire sur la désunion des chrétiens...

Dans une vérité plus haute

Sous ce titre, le R. P. Riquet, S. J., dans Le Figaro *du 5 février, se réjouissait de deux signes manifestant un réconfortant progrès vers l'unité :*

Au terme de l'octave de prières pour le retour à l'unité des chrétiens divisés, M. le pasteur Boegner exprimait, ici même (1), des pensées d'une telle droiture et d'une telle élévation que rien n'empêche un fidèle de l'Eglise romaine d'y donner une entière adhésion. Il le fait avec joie et gratitude. Aux signes que sa foi et sa charité lui faisaient entrevoir d'un progrès vers cette unité, il me paraît réconfortant d'en ajouter deux également récents.

Le premier, ce fut cette réunion œcuménique où, l'autre dimanche à Liège, devant 500 ou 600 chrétiens et un bon nombre de prêtres et de pasteurs, y compris l'évêque du lieu, on entendit un pasteur de l'Eglise réformée, un archimandrite de l'Eglise géorgienne orthodoxe, un prêtre anglican de Londres et un Jésuite français dire, l'un après l'autre, leur foi en Jésus-Christ et leur espoir de voir s'effectuer un jour le nécessaire accomplissement de son vœu suprême : « Père, qu'ils soient un ! » Après quoi, toute l'assistance, debout, récita d'un même cœur la commune prière de tous les chrétiens, ce « Notre Père » qu'ils ont appris de leur commun et unique Maître.

L'autre réunion, plus restreinte mais non moins significative, rassemblait, chez Aubier, un de ces derniers soirs, des théologiens et des philosophes, pour la plupart catholiques ou protestants, autour d'un bel ouvrage consacré à une grande pensée. Ce livre, en trois volumes, est l'œuvre d'un théologien catholique, le R. P. Bouillard, S. J., et son propos est de présenter la théologie d'un vigoureux penseur protestant, Karl Barth. La clairvoyante mais judicieuse sympathie avec laquelle ce prêtre catholique analyse la genèse et l'évolution de cette théologie dialectique au cœur de la communauté réformée moderne, n'est-ce pas, précisément, une des dispositions fondamentales que M. le pasteur Boegner appelle de ses vœux pour que s'accomplisse le retour à l'unité perdue ? A ce point de vue, le livre du R. P. Bouillard est exemplaire. D'un bout à l'autre de ses trois volumes, il demeure inlassablement fidèle à cette méthode que résume si bien le mot de Lacordaire, souvent cité par notre ami Jean Guitton : « Je ne cherche pas à convaincre d'erreur mon adversaire, mais à m'unir à lui dans une vérité plus haute. » [...]

---

(1) Cf. supra col. 228.

— *L'histoire des apôtres*, par Gilbert Le Mouel. — Vol. 11,8 × 18,5 cm., 200 pages. Prix : 500 francs. Les Editions Ouvrières, Paris.

Histoire des débuts de l'Eglise, de l'an 30 jusqu'à l'an 62, sorte de précis qui montre comment l'Eglise est née, comment elle s'est développée en Palestine et dans l'Empire romain.

— *Mauvais garçons de bonnes familles*, par Henri Joubrel. Préface d'André Le Gall, inspecteur général de l'Instruction publique. — Vol. 12 × 19 cm., 256 pages. Prix : 750 francs. Editions Montaigne, Paris.

Ce livre traite des causes, des effets et des remèdes de l'inadaptation des jeunes à la société. C'est un guide offert aux parents inquiets, comme à toutes les personnes que préoccupe le problème de l'inadaptation sociale.

Le nouveau régime des classes d'enterrement dans les paroisses de la commune de Toulouse [1]

Lettre de S. Exc. Mgr Garrone

MES BIEN CHERS FRERES,

A l'occasion de la Mission de Toulouse a été posée la question des classes d'enterrements.

Question irritante qui crée à l'effort apostolique d'inutiles difficultés.

MM. les curés nous ont aidé à chercher une formule satisfaisante. Celle qui a été arrêtée n'est pas parfaite. Du moins, respecte-t-elle les droits de chacun et l'honneur du culte.

Elle pourra et devra être améliorée à l'expérience.

En voici l'essentiel : Désormais, dans toute église de la ville, tout chrétien recevra la même digne part d'honneurs.

Je souhaite que cet effort aille de pair avec l'organisation progressive des Conseils paroissiaux et contribue à permettre au prêtre de se réserver de plus en plus pour son ministère spirituel.

Une réforme de ce genre ne peut avoir de valeur qu'à cette condition.

† GABRIEL-MARIE GARRONE,
archevêque de Toulouse.

ORDONNANCE PORTANT MODIFICATION DU REGIME DES CLASSES D'ENTERREMENT (ET DE MARIAGE) DANS LES PAROISSES DE LA COMMUNE DE TOULOUSE

La disposition qui suit est prise pour des raisons pastorales, c'est-à-dire pour mettre les prêtres en conditions plus favorables dans leur travail d'évangélisation.

Des principes s'y trouvent engagés, il faut les évoquer pour prévenir tout malentendu et garder à cette réforme son véritable esprit.

On peut craindre, en effet, dans l'interprétation et dans l'usage, des équivoques ou des erreurs qui rendraient la mesure vaine ou même nuisible.

Enfin, cette disposition doit apparaître comme une étape et le progrès est lié à de certaines conditions.

C'est pourquoi s'imposent quelques rapides préliminaires, si on veut assurer à l'ordonnance une heureuse efficacité.

PRÉLIMINAIRES

Motifs de cette disposition.

1° Les différences extérieures dans le cérémonial des obsèques religieuses sont couramment *interprétées en un sens défavorable* à l'Eglise.

On peut y voir une preuve, soit de la préférence de l'Eglise pour les riches, soit même de sa vénalité.

Cette attitude d'esprit a fini par engendrer une *véritable gêne :* des fidèles, parmi les meilleurs, et de toutes classes sociales, souhaitent, avec l'unanimité morale du clergé, la disparition de ces différences, *embarras inutile pour l'apostolat* et l'évangélisation.

Sous diverses formes, les diocèses, de plus en plus nombreux, entrent dans cette voie.

2° Il y a d'ailleurs à cela un avantage plus essentiel et une raison plus profonde.

Il est bien difficile, en effet, de savoir aujourd'hui si beaucoup, même parmi les fidèles, n'assimilent pas purement et simplement le cas du prêtre au cas de n'importe quel « fournisseur » ; or, l'Eglise a toujours apporté un soin extrême dans son enseignement et ses directions pratiques, à prévenir tout ce qui, de près ou de loin, pourrait faire traiter comme équivalents un bien spirituel assuré aux fidèles et un bien matériel apporté par celui-ci à cette occasion. Il ne peut s'agir, en effet, d'un échange où spirituel et matériel soient traités comme interchangeables : une telle assimilation est proprement « sacrilège ».

Tout doit donc être fait pour prévenir une telle confusion, tout ce qui pourra écarter la *perception des ressources nécessaires* à la vie du prêtre et l'*exercice du ministère* doit être considéré comme pastoralement souhaitable.

Principes en jeu.

Une telle modification, même opportune, ne peut être pastoralement bienfaisante que si elle est faite dans le *véritable esprit,* ne laissant place à aucune idée fausse, à aucun jugement injuste.

On ne peut, en effet, porter ou laisser porter une condamnation de principe contre l'usage de l'Eglise permettant au prêtre de recueillir quelques ressources à l'occasion du ministère.

Certaines circonstances particulières — celles où se trouvait saint Paul, ou même des circonstances générales — un certain degré de déchristianisation — peuvent dicter une autre conduite, mais il reste vrai que dans la pratique de l'Eglise (Canon 1234, etc.) et suivant le texte même de l'Ecriture (*I Cor.* IX, 12 et s.), *ces perceptions sont légitimes.*

Quelle que soit l'attitude conseillée ou même commandée par la prudence et la charité pastorales, cette attitude ne saurait jamais contredire ni l'un ni l'autre des deux principes fondamentaux en cette matière : les biens spirituels ne peuvent faire objet d'échange contre des biens matériels. Il est juste que le travail fait ; employé, etc., soit rétribué, et qu'une compensation soit donnée pour le matériel fourni.

Dangers à prévenir.

Une disposition comme celle qui est adoptée supprime un obstacle pastoral réel, mais :

1° Elle ne peut être présentée comme *un acte pur et simple de désintéressement.* Le prêtre devra bien toujours compter sur les fidèles pour vivre.

2° Elle n'épargnera pas au prêtre, sous d'autres formes, *l'ennui et l'humiliation* qu'il aura à demander le nécessaire à sa vie ou à ses œuvres. Tendre la main pour Dieu ou pour vivre en servant Dieu, n'est pas indigne même des saints ; c'est seulement pénible.

3° Elle ne suppose de soi *aucune prise de position* sur un terrain qui n'est pas celui de l'Eglise : la suppression des « classes » est sans rapport avec l'idée d'une « société sans classes ».

4° Elle ne doit pas contribuer à une diminution de solennité du culte, à un abandon des instruments traditionnels de cette solennité, comme l'orgue ou le chant. On irait alors contre le vœu de l'Eglise et contre le vrai sens du culte divin. Le progrès pastoral n'est jamais sur la voie de la facilité.

Etapes du progrès.

Enfin, cette mesure doit être considérée comme une étape vers des conditions de travail pastoral toujours plus favorables.

---

(1) *Semaine catholique* de Toulouse, 19. 1. 1958. Cette lettre a été lue en chaire dans les paroisses de la commune de Toulouse.

Elle sera reprise en fin d'année, à la lumière le l'expérience, des possibilités et des indications pastorales.

Cette disposition se relie, en particulier, au progrès dans l'organisation et l'activité des Conseils paroissiaux : c'est à eux qu'il revient de libérer peu à peu le clergé de servitudes matérielles qui alourdissent le ministère spirituel et, à l'occasion, en faussent le sens pour ceux qui sont à l'extérieur.

ORDONNANCE

Obsèques.

Pour les motifs énoncés ci-dessus, et sous réserves des remarques faites, le régime des cérémonies de funérailles est fixé comme suit pour les paroisses de la commune de Toulouse :

1° *Dans chaque église, la solennité extérieure des obsèques est la même pour tous.*

2° *Chaque paroisse établira, pour ce qui la concerne, la formule précise de cette solennité,* telle que la permettent les conditions de lieu et de personnel (2).

Il appartiendra à Mgr l'archevêque (3) d'approuver cette formule.

3° *L'offrande faite par les fidèles* pourra être (chiffre indicatif) déterminée, ou bien de manière *uniforme,* ou bien par rapport à la *classe choisie* par les familles pour les obsèques civiles (4).

Mgr l'archevêque (3) se réserve d'approuver le choix fait par une paroisse entre ces diverses hypothèses.

4° *Cette ordonnance entrera en vigueur à la date du 1er février* (toutes les paroisses devront donc avoir fait approuver pour cette date leur formule propre de cérémonies et d'offrande).

Services funèbres.

Tout service funèbre s'accomplira suivant la même loi pour tous. Cette loi ne comportera ni orgues, ni chant.

Si l'on veut l'intervention de l'orgue et du chantre, quand celle-ci sera possible, elle sera rétribuée à part.

Mariages.

Les cérémonies de Mariage pourront revêtir une solennité différente pour tenir compte des familles qui souhaitent un mariage dans l'intimité.

N. B. — Ce règlement fait abstraction des cas exceptionnels qui peuvent exiger une solennité supplémentaire, par exemple, personnages officiels, etc.

Une note complémentaire donnera à MM. les curés les précisions nécessaires.

† GABRIEL-MARIE GARRONE,
archevêque de Toulouse.

---

(2) Quelle que soit la formule adoptée, il est souhaitable que chaque sépulture comporte la présence de deux prêtres : le célébrant et le prêtre-animateur de la cérémonie. Le rôle de ce dernier sera précisé par la Commission de pastorale liturgique.

(3) Mgr l'archevêque délègue à cet effet M. le vicaire général Gaston.

(4) Cette seconde modalité ne peut être adoptée que là où le décorum de l'église peut justifier l'offrande la plus élevée.

Conversations internationales d'Action catholique en milieu ouvrier adulte

Le Courrier des Responsables d'A. C. O. *de janvier* 1958, *publie en supplément au numéro* 6, *ce document n°* 5, *qui résume les « Conversations internationales » d'A. C. en milieu ouvrier adulte qui se sont tenues à Genève les* 14-15-16 *juin* 1957 *:*

Des « Conversations internationales » d'Action catholique en milieu ouvrier adulte, dues à l'initiative de l'A. C. O. de Suisse, ont lieu depuis deux ans à Genève.

Elles permettent à un certain nombre de militants ouvriers catholiques de différents pays, soucieux de l'apostolat d'Eglise dans la classe ouvrière, de se rencontrer pour s'éclairer mutuellement et rechercher les conditions et les exigences communes que pose actuellement toute véritable action apostolique dans le monde ouvrier.

***

Lors de la première rencontre, en juin 1956, qui réunit des militants d'Allemagne de l'Ouest, d'Angleterre, de Belgique, du Canada, d'Espagne, de France, d'Italie et de Suisse, les entretiens eurent comme objets :

— La situation ouvrière dans chacun des pays représentés ;

— la classe ouvrière et la foi ;

— le laïcat d'Eglise en monde ouvrier ;

— vie spirituelle et foi adulte des chrétiens dans le monde ouvrier.

En conclusion de cette première rencontre, il est apparu :

— que les structures économiques et sociales, les conditions de vie ouvrière, l'ambiance matérialiste, la méconnaissance des aspirations profondes des travailleurs sont un tout qui coupe les travailleurs de l'Eglise ;

— que parfois les travailleurs ressentent les limites du mouvement ouvrier par rapport à la plénitude de leur espérance humaine ;

— que d'autre part l'Eglise rencontre, tant en elle-même qu'en dehors d'elle, de graves obstacles à l'accomplissement de sa mission vis-à-vis des travailleurs.

Devant cette situation, il ressort que seule une présence d'Eglise au cœur même de la vie ouvrière peut sauver cette classe ouvrière et que cette présence apostolique ne peut se réaliser sans un laïcat ouvrier.

Cette présence doit être missionnaire. Elle exige des militants un témoignage de vie et une évangélisation à travers leur vie, leurs milieux et les institutions dans lesquelles ils sont engagés.

A travers la diversité des formes prises dans les différents pays représentés, les participants à cette première rencontre constatent et se réjouissent de l'existence d'un apostolat des laïcs. Et, en tant que chrétiens, se retrouvent dans un souci commun de sauver tous les travailleurs.

Ils souhaitent que l'effort commun de recherche fait dans chaque pays — s'appuyant sur le rôle essentiel de l'Eglise qui est de bâtir le royaume des cieux — tende, à partir de la vie, à la constitution d'un authentique laïcat d'Eglise dans le monde ouvrier.

La deuxième rencontre des 14-15-16 juin 1957 regroupa des militants d'Allemagne, de Belgique, du Brésil, du Chili, d'Espagne, de France, d'Italie et de Suisse. Elle permit de voir comment se situait la classe ouvrière de ces pays et d'étudier quelques points précis par rapport à l'évangélisation.

Les entretiens eurent pour objets :

— Depuis un an (situation de la classe ouvrière depuis la rencontre de 1956).

— Evénements et aspirations ouvrières.

— Conditions et exigences pour l'évangélisation du monde ouvrier.

— Jalons pour la formation d'un vrai laïcat d'Eglise.

Depuis un an

Il est constaté d'une façon assez générale dans la situation actuelle de la classe ouvrière des poussées d'individualisme compromettant gravement l'esprit de solidarité.

Cela s'exprime :

1. Par le standing de vie : amélioration du niveau de vie pour une certaine partie de la classe ouvrière qui tend ainsi à se désolidariser de la montée de l'ensemble des travailleurs.

2. Par l'indifférence de plus en plus marquée d'une forte proportion de travailleurs à l'égard des organisations collectives (syndicats, organisations d'action catholique, etc.).

3. Par l'évolution de l'action syndicale, par l'égoïsme de catégories professionnelles, par la recherche de solutions individuelles au détriment du sens collectif.

Les causes de ces manifestations d'individualisme viennent :

— d'une réaction contre un retour au totalitarisme (nazisme en Allemagne) ;

— d'un sentiment d'impuissance du milieu ouvrier (constatation d'une collusion du pouvoir économique et politique), d'où recherche de solutions individualistes : travail d'appoint de la femme mariée, heures supplémentaires, etc. ;

— de l'écrémage de l'élite ouvrière (cadres, techniciens) ;

— de la répression organisée par le milieu patronal contre le mouvement ouvrier et ses militants (oppression tendant à étouffer les aspirations ouvrières).

Deux faits importants se dégagent de ce débat :

1. La solidarité ouvrière va à contre-courant des tendances individualistes de plus en plus généralisées, dues pour une large part aux structures et aux régimes actuels.

2. La solidarité ouvrière manque souvent de dimensions universelles (chrétiennes) et se replie sur elle-même, se limitant aux membres d'une même organisation ou d'une même tendance.

Evénements et aspirations ouvrières.

A partir de certains gros événements vécus dans différents pays :

Catastrophe de Marcinelle, blocage du canal de Suez, révolte de Hongrie, grèves, guerre d'Algérie, une recherche a été faite sur l'importance de l'événement.

La discussion fit également état de tous les événements apparemment minimes de la vie quotidienne. Elle mit en lumière une notion nouvelle de l'événement dont l'essentiel se situe au niveau de la conscience du travailleur, de la cla[sse] ouvrière, du militant.

L'événement, qu'il soit de portée locale, nat[io]nale ou internationale, est de première importan[ce]. Il est le terrain de rencontre de l'homme et d'u[ne] collectivité avec Dieu. C'est à partir de l'évé[ne]ment que la classe ouvrière se détermine et réa[...]

De ce débat, il ressort trois affirmations :

1. L'événement, quel qu'il soit, est un signe [de] Dieu. C'est un temps de sensibilité durant leq[uel] l'Esprit-Saint travaille. En nous permettant [d'y] participer ou d'en être témoin, Dieu nous appe[lle], Dieu nous enseigne, Dieu nous parle. Cet ap[pel] de Dieu est un appel à l'ensemble de l'Eglise. [Il] faut donc y répondre dans l'obéissance et la [...] Cela exige un effort de recherche de la volo[nté] de Dieu dans l'événement.

2. On ne sort pas de l'événement comme o[n y] est entré, et cela est valable pour les milita[nts] comme pour la masse. L'événement a une gro[sse] importance sur la vie des travailleurs et donc u[ne] grosse importance sur leur évangélisation. L'év[é]nement peut être considéré comme un enjeu [de] l'évangélisation : ce n'est pas encore malheure[u]sement une conception commune chez les ch[ré]tiens. Il faudrait pour cela des laïcs actifs, n[on] seulement auprès de leurs frères de travail, m[ais] également auprès de tous leurs frères chrétie[ns].

3. L'événement appelle et permet une expli[ca]tion individuelle ou collective de la part des ch[ré]tiens. Ceux-ci doivent être soucieux de permet[tre] à leurs camarades de discerner la richesse ou [le] péché contenu dans l'événement. C'est en fais[ant] cela qu'il leur est possible de révéler le Chr[ist]. Cette explication des chrétiens ne sera cepend[ant] pas acceptée si ceux-ci ne portent pas un tém[oi]gnage de véritables militants donnés à le[urs] frères.

Conditions et exigences pour l'évangélisation [du] monde ouvrier.

Il est essentiel pour les chrétiens de se retr[ou]ver avec la masse des travailleurs dans les as[pi]rations ouvrières, car dans ces aspirations imm[é]diates, nobles, naturelles, se trouvent, sous-jace[nts] le désir et la soif de Dieu. Les participa[nts] se retrouvent pleinement dans les aspirati[ons] ouvrières. Unité ouvrière, dignité de la person[ne], recherche du bonheur, solidarité et fraternité s[ont] particulièrement citées.

Ces aspirations, souvent inconscientes [et] étouffées, doivent être rendues conscientes [et] dépasser parfois leur aspect restrictif (limitées [à] un milieu, à une catégorie) pour devenir univ[er]selles, par l'action du militant.

La promotion, comme le salut du mo[nde] ouvrier, doivent se réaliser d'une façon collecti[ve]. La promotion personnelle ne peut se faire [au] détriment de la promotion collective.

Pour nous, chrétiens, cette promotion collect[ive] ne peut aller que dans le sens de la person[ne]. Cela exige :

1. Des militants engagés dans l'action ouvriè[re].

2. Des militants qui portent un témoigna[ge] individuel.

3. Des militants qui posent des actes conc[rets] qui leur permettent d'expliquer le Messa[ge].

4. Des militants qui ne pourront se conten[...]

d'un témoignage individuel, mais qui seront soucieux d'un témoignage collectif.

5. La possibilité d'approfondir sa foi à partir des exigences apostoliques dans une revision de vie en équipe.
6. Des équipes qui soient capables de faire s'ouvrir les autres membres de l'Eglise aux problèmes du monde ouvrier.

Dans la mesure où il est fidèle à sa foi et à la classe ouvrière, le militant ouvrier chrétien assume, au plus profond, les aspirations ouvrières et rend un souffle d'espérance au mouvement ouvrier.

Jalons pour la formation d'un laïcat d'Eglise.

De l'ensemble de la discussion, on peut souligner les points suivants qui ont été soulevés par tous d'une façon ou d'une autre :

a) on affirme la responsabilité des laïcs dans l'Eglise ;

b) on souligne le rôle irremplaçable des laïcs pour l'évangélisation du monde ouvrier ;

c) on constate qu'il faut un minimum d'organisation avec, au moins, à la base, des équipes de militants ;

d) on estime indispensable une formation spirituelle des laïcs en rapport avec toute leur vie concrète ;

e) on souhaite l'accueil de l'Eglise entière à cet apostolat et son ouverture aux besoins spirituels de la classe ouvrière ;

f) on se trouve d'accord pour dire : la revision de vie ouvrière est la manière, pour les militants, d'approfondir leur foi ensemble et de prendre conscience de leurs responsabilités apostoliques.

En conclusion.

Ce document établi à l'issue de la Rencontre de Genève, en juin 1957, a pour but de situer l'effort de recherche entrepris par les « Conversations internationales ».

Il s'adresse à tous les chrétiens, prêtres et laïcs, préoccupés de l'évangélisation du monde ouvrier. Il voudrait permettre un échange plus large entre tous ceux qui, dans les différents pays, travaillent à implanter l'Eglise dans la classe ouvrière et faire avancer la recherche de ce qui est essentiel à la constitution d'un véritable laïcat d'Eglise en milieu ouvrier adulte.

***

Ce document exprime, à partir des constatations et expériences faites par les participants dans leur pays respectif, un certain nombre de réalités et de valeurs fondamentales — *communes à tous* — auxquelles devrait tendre toute action catholique ouvrière authentique. Ce texte a recueilli l'adhésion unanime des participants.

Par ailleurs, les délégations des différents pays présents à Genève, tout en donnant pleinement leur accord à la teneur du document commun, ont jugé nécessaire de préciser, dans une note complémentaire, les particularités de situation, de mentalité, de méthode et d'organisation qui leur sont propres et qu'il n'est pas possible de faire figurer dans ce document.

***

La préparation des prochaines « Conversations internationales » qui auront lieu en Suisse, les 6-7-8 juin 1958, a été confiée à une Commission de huit personnes. Y sont représentées : la Belgique, la France, l'Espagne, l'Italie et la Suisse.

Pour tout renseignement ou communication, s'adresser à Paul Adam, 105, boulevard de la Cluse, à Genève (Suisse).

Statistiques de l'Eglise en 1957

d'après l' « Annuario pontificio » de 1958

L'Osservatore Romano *du* **19** *janvier* **1958** *donne les principales statistiques suivantes :*

Dans la statistique de la hiérarchie sacrée, à la date du 31 décembre 1957, on trouve les chiffres suivants qui attestent le grand progrès accompli dans l'organisation de l'Eglise, au cours des dernières années, progrès prouvé aussi par le glorieux pontificat de Pie XII. Durant ces années, ont été institués 191 nouveaux sièges archiépiscopaux et épiscopaux ; 45 sièges épiscopaux ont été élevés au rang de sièges archiépiscopaux, tandis que 48 vicariats apostoliques et une préfecture apostolique sont devenus sièges archiépiscopaux. Ont été élevés au rang de sièges épiscopaux, 3 exarchats, 165 vicariats, 29 préfectures apostoliques et une Mission *sui juris*. Ont été, en outre, érigées 34 abbayes et prélatures *nullius*, et 5 administrations apostoliques. Enfin, ont été institués 3 exarchats et 3 ordinariats pour les fidèles de rite oriental, 136 vicariats apostoliques et une Mission *sui juris* (Guinée portugaise).

Actuellement, la hiérarchie sacrée est composée comme suit :

Sacré-Collège des cardinaux : 57 membres ; patriarches résidentiels : 10 et titulaires : 5 ; sièges métropolitains résidentiels : 308 ; sièges archiépiscopaux résidentiels : 42 ; sièges épiscopaux résidentiels : 1 267 ; métroples, archevêchés et évêchés titulaires : 882 ; prélatures et abbayes *nullius* : 84 ; administrations apostoliques *ad nutum Sanctae Sedis* : 12 ; prélats de rite oriental ayant juridiction ordinaire personnelle et territoriale : 19 ; vicariats apostoliques : 213 ; préfectures apostoliques : 117 ; Missions et territoires *sui juris* : 7.

Pour la première fois, nous trouvons, cette année, dans la liste de la hiérarchie, un chapitre spécial consacré aux 18 vicariats militaires. Il figure après les Missions *sui juris*.

— *Civilisation et évangélisation*, note doctrinale n° 40 du Comité théologique de Lyon, 13 septembre 1957. Brochure 16 × 24, 40 pages. Prix 80 francs. Comité théologique, 1, place Fourvière, Lyon.

***La Documentation catholique*, à plusieurs reprises, a publié intégralement le texte de certaines de ces notes doctrinales qui donnent une pensée théologique profondément étudiée sur des problèmes d'actualité. Le manque de place ne nous permet pas de publier le texte de celle-ci qui traite des problèmes que se pose le chrétien en face de la civilisation, mais nous n'en attirons pas moins l'attention de nos lecteurs sur l'intérêt qu'elle présente. Voici les titres des têtes de chapitre : La conception chrétienne de la civilisation (sur le plan terrestre ; la référence à Dieu, la civilisation chrétienne, le pluralisme des civilisations) ; devoir de l'engagement dans une action civilisatrice (vis-à-vis de sa propre civilisation, vis-à-vis des autres civilisations) ; devoir apostolique par rapport à la civilisation (distinction entre la civilisation et l'évangélisation, devoir apostolique par rapport à sa propre civilisation, devoir apostolique par rapport aux civilisations étrangères, devoir apostolique par rapport aux civilisations nouvelles) ; achèvement des civilisations par rapport à la parousie.**

Les prix de vertu à l'Académie française

Rapport du maréchal Juin

L'Académie française a tenu sa séance publique annuelle le jeudi 19 décembre 1957. Suivant la coutume, M. Georges Lecomte, secrétaire perpétuel de l'Académie, a lu son rapport sur les prix littéraires. Après lui, le directeur en exercice, M. le maréchal Juin, a présenté son rapport sur les prix de vertu. En voici le texte :

Messieurs,

Dans ses *Caractères*, La Bruyère nous dit, à propos du mérite personnel, que « le Sage guérit de l'ambition par l'ambition même. Il tend à de si grandes choses qu'il ne peut se borner à ce qu'on appelle des trésors, des postes, la fortune et la faveur ; il ne voit rien dans de si faibles avantages qui soit assez bon et assez solide pour mériter ses soins et ses désirs ; il a même besoin d'efforts pour ne pas trop les dédaigner. Le seul bien capable de le tenter est cette sorte de gloire qui devrait naître de la vertu toute pure et toute simple ; mais les hommes ne l'accordent guère et il s'en passe. »

Le souvenir de M. de Monthyon et de deux maréchaux

J'imagine que ces derniers mots sur l'indifférence des hommes à l'égard de tout ce qui touche aux sages et aux vertueux ont dû peser sur la résolution prise par M. de Monthyon, le généreux fondateur du prix que nous décernons aujourd'hui, de faire en sorte qu'au moins une fois l'an la vertu toute simple et toute pure, celle dont parle La Bruyère, fût glorifiée en France et sous cette coupole, afin de donner plus d'éclat à sa consécration.

Je ne me hasarderai pas, Messieurs, à démêler les sentiments qui ont agité l'âme de M. de Monthyon lorsqu'il institua son prix. Notre regretté confrère, Robert de Flers, s'y est évertué le jour qu'il eut lui-même à présenter le rapport sur les prix de vertu à notre séance annuelle et que la fantaisie le prit d'adresser, à l'ombre de M. de Monthyon, un discours aussi fouillé et aussi étincelant de verve et d'esprit que celui qu'il eût fait entendre dans cette enceinte si notre Compagnie, plus sensible au bienfait que le commun des hommes à la vertu, eût bien voulu, en son temps, accueillir le bienfaiteur dans son sein et, par anticipation, charger Robert de Flers de le recevoir !

Robert de Flers, toutefois, ne s'est pas posé la question de savoir si M. de Monthyon n'avait pas aussi espéré, en contraignant 40 académiciens, non forcément vertueux, à connaître et à juger, au moins une fois dans l'année, des actes de ceux qui font le bien, qu'il finirait sans doute par s'en trouver parmi eux qui le devinssent pour tout de bon. N'aurait-il eu d'ailleurs que cette seule pensée de sauver quelques âmes que ses mérites n'en seraient en rien diminués.

Je vous avouerai, Messieurs, que cette question, je me la suis posée à moi-même lorsque l'honneur m'échut d'être aujourd'hui votre rapporteur ; non que je me sentisse particulièrement visé, ayant toujours été de ceux que le fait vertueux touche au vif et attendrit, mais parce que n'ayant jamais été qu'un soldat, je n'étais point sûr d'en pouvoir parler selon qu'il convient et, par conséquent, de seconder le dessein gratuitement prêté à M. de Monthyon.

Dans mon désarroi, j'ai cherché à savoir ce qu'aurait fait un autre maréchal de France, et des plus illustres, Villars, le vainqueur de Denain et le premier qui, en possession du bâton, eut l'idée de se faire admettre à l'Académie, si le sort avait voulu qu'il fût aujourd'hui à ma place.

A en croire Saint-Simon, il n'était point de ceux qui guérissent de l'ambition par l'ambition mêm et, pour ce qui est de la vertu, on en peut jug par la réponse qu'il fit un jour en Allemagne, a cours d'une campagne qui n'a pas laissé un bo renom, aux magistrats d'une ville conquise q lui en présentaient les clés d'argent en lui faisa observer que M. de Turenne, dans une circon tance pareille, les leur avait rendues, « Messieur leur aurait dit le maréchal en s'emparant des clé sachez que M. de Turenne est inimitable. »

M. de Turenne, évidemment, eût été plus qu lifié que M. de Villars pour faire ici l'éloge de l vertu. Mais j'avais besoin d'une autre référenc d'une seconde preuve, pour mieux dire, de la po sibilité offerte à une sensibilité de se blottir so la cuirasse d'un homme de guerre et de s'y dév lopper. J'eus la bonne fortune, en feuilletant l'a morial des maréchaux de France, de la découvr dans un trait sublime se rapportant au maréch de Luxembourg. Sait-on que ce remarquable sold qu'une disgrâce de la nature avait fait surnomme « le petit bossu », mais qu'on appelait aussi « l tapissier de Notre-Dame », pour les nombre drapeaux pris à l'ennemi qu'il avait pu envoy à notre cathédrale métropolitaine après sa victoi de Nerwinde, eut une fin édifiante, même po Bourdaloue qui l'assista à ses derniers moments Terrassé par un mal implacable, peu de tem après sa victoire, il mourut en prononçant c paroles empreintes d'humilité et de charité chr tienne : « Je préférerais aujourd'hui, à l'éclat d victoires inutiles au tribunal du Juge des rois des guerriers, le mérite d'un verre d'eau donné un pauvre pour l'amour de Dieu. »

J'ignorais, pour ma part, que Luxembourg e gardé, sous son harnois, malgré les apparence un tel don de spiritualité et ce cœur de bo Samaritain. J'en éprouvai sur-le-champ, en l découvrant, ce frisson de l'âme qui prélude à so envol vers les régions plus sereines où s'offre l spectacle attendrissant de tant d'actions ver tueuses accomplies quotidiennement par des être qu'on peut dire d'exception.

La liste, à la vérité, s'en allonge chaque anné comme vous avez pu le constater, faisant ain davantage ressortir la disproportion qui exist entre nos revenus et le nombre des personnes méri tantes entre lesquelles il nous les faudrait, e bonne justice, partager. D'ailleurs, ces revenus n vont-ils pas, eux aussi, en s'amenuisant de plu en plus — du fait de la conjoncture, dirons-nou pour n'incriminer personne ? — mais au point d déplorer que M. de Monthyon, dont les capacité financières nous ont été révélées, n'ait pu se pro longer jusqu'à notre temps de sombre pénitenc Elles y eussent, ses capacités, trouvé leur emplo N'avait-il pas réussi à multiplier ses avoirs e faisant à l'étranger d'opportuns et avantageu placements au moment où les choses menaçaie d'aller mal dans notre pays ? Certes, ce n'est poi à nous de lui en faire grief puisque aussi bien s méthode peu orthodoxe en matière de saine éco nomie nationale lui a permis de nous faire, e faveur des pauvres, une donation plus substan tielle.

Nous voici donc tenus, aujourd'hui plus qu'hie de resserrer nos choix, afin que l'aide matériell accordée ne soit pas seulement symbolique. Mo premier devoir sera d'en exprimer les regrets trè vifs de notre Compagnie en donnant l'assuranc qu'à défaut de pouvoir récompenser, et même cite tous les cas qui lui ont été soumis, il n'en es aucun sur lequel elle ne se soit penchée san être émue et sans avoir une pensée de reconnais sance. Je demanderai qu'on veuille bien égalemen pardonner à votre rapporteur d'aujourd'hui d'avoi mis l'accent dans son discours sur certaines infor

tunes et vertus afférentes dont le spectacle lui est devenu pour ainsi dire familier depuis une libération qui n'a pas affranchi tout le monde au même degré, comme il est aisé de s'en rendre compte.

Pour les familles des héros

Mon éminent confrère, M. Maurice Genevoix, avait déjà rappelé, il y a cinq ans, lors de la présentation du rapport dont il était chargé, « qu'il y a des discours de guerre qui célèbrent les vertus militaires, qui glorifient les armées nationales ; et des discours d'après-guerre, où l'on voit surgir des misères que les temps paisibles ignorent, mais qui n'ont guère changé depuis la suite fameuse de Goya ». Seulement, les temps que nous vivons actuellement ne sont pas tout à fait d'après-guerre en ce sens que la guerre est toujours suspendue sur nos têtes et que la France en particulier n'a pas cessé, depuis la Libération, d'être l'objet d'agressions plus ou moins déguisées visant à démanteler son empire.

Il s'ensuit qu'aux séquelles que toute guerre traîne après soi, et elles sont nombreuses et douloureuses quand la guerre a déjà fait elle-même le plein des horreurs, s'ajoutent aujourd'hui d'autres misères résultant d'un état de guerre quasi endémique. Cela a commencé par un prurit de guerre froide bientôt suivi de localisations sanglantes en Corée, en Indochine et maintenant en Algérie.

Certes, ces conflits où notre pays s'est trouvé entraîné à son corps défendant, sont loin d'avoir le caractère de violence meurtrière des guerres vraiment dignes de ce nom : celles qui ont été, au cours des siècles derniers, le honteux apanage des nations de race blanche. Dieu merci ! il y a moins de pertes humaines à déplorer, mais que de souffrances morales engendrées par les conditions de vie souvent inhumaines imposées en particulier aux militaires de carrière de notre armée !

Songez, Messieurs, que parmi ceux des nôtres qui se battent aujourd'hui en Algérie, il en est qui, depuis douze ans, c'est-à-dire depuis la Libération, aux combats de laquelle beaucoup avaient déjà participé, ont accompli deux et même trois séjours en Indochine. Toute notre armée, à vrai dire, est aujourd'hui astreinte au nomadisme. La plupart des foyers ne voient que rarement le chef de famille, presque toujours occupé à guerroyer quelque part. Les séjours en Europe ne durent que peu de temps, et pas toujours dans la même garnison, en sorte que les déménagements sont fréquents. Et cependant, quelle abnégation chez tous ces militaires de carrière, dont la servitude prolongée ne se soutient que par l'espoir de quelques minutes de grandeur, quand elle n'est pas subitement interrompue par la balle d'un rebelle. Ils ont donné en Indochine des preuves éclatantes de leur héroïsme, et voici qu'aujourd'hui, nos jeunes gens du contingent, qu'ils encadrent en Algérie, s'inspirant de leur exemple, se conduisent, eux aussi, magnifiquement.

On ne saurait donc trop se pencher sur les misères qui se cachent bien souvent derrière tant d'abnégation et d'héroïsme. Elles n'apparaissent, à la vérité, que lorsque le sacrifice est consommé et que le chef de famille s'efface en ne laissant plus dans les registres des hommes que son nom désormais suivi de la mention « mort pour la France ». Oui, mort pour la France ! mais mort aussi, hélas ! pour une femme et des enfants vêtus de noir, souvent abandonnés dans l'enfer des vivants avec des ressources insuffisantes.

Le sort de ces veuves ayant charge d'enfants, qui se trouvent ainsi brusquement placées devant les réalités d'une vie austère exigeant d'elles un combat quotidien, est chose bien émouvante, et c'est bien pourquoi, sans oublier l'Association des Veuves de guerre 1914-1918, qui compte encore environ 200 veuves et reçoit le prix Verdier-Coudert et le prix Guizot, nous avons attribué le prix Davillier à l'Association des Veuves de militaires de carrière, morts pour la France, et à sa filiale, les Veuves de militaires morts pour la France.

Cette œuvre, fondée naguère par la générale Maleterre, est aujourd'hui présidée par la générale Guitry et entre les mains de femmes de cœur qui ont recueilli les traditions de bonté et de fervent patriotisme de sa fondatrice. Toutes ont connu la grande épreuve qui a bouleversé leur existence. Toutes accueillent celles qui viennent à elles. Elles savent combien est lourde cette vie de tous les jours quand la mère est seule pour en assumer les charges. Souvent, le travail au dehors s'impose, car il faut gagner le pain quotidien, assurer les études, payer le loyer, faire face à la maladie, parfois chercher l'introuvable logis. Qui dira les veilles prolongées et l'angoisse devant le buffet vide, le manteau usé que l'on ne peut remplacer et ces joues pâles de l'enfant qui aurait tant besoin d'air pur ? Mais, on s'en doute bien dans le milieu des veuves, et c'est alors que l'Association intervient, mettant en œuvre tous ses moyens d'action qui sont d'ordre à la fois moral et matériel. L'aide matérielle est accordée à celles dont les forces décroissent ou qui sont malades, aux jeunes qui n'ont pas les moyens que réclame l'éducation des enfants. Dans ce dernier cas, elle consiste souvent à leur procurer des possibilités de travail en intervenant auprès des pouvoirs publics ou des entreprises privées.

Quant à l'aide morale, il est admirable de constater qu'elle repose essentiellement sur la solidarité étroite des nombreuses veuves de guerre que groupe l'association, je dirai même d'autres associations, car il y en a d'autres où fleurissent les mêmes vertus. Fidèles à l'idéal qui guida leurs époux, pénétrées de l'idée de devoir, devoir envers leurs enfants, envers leurs sœurs dans le malheur, elles font preuve entre elles d'une humaine et affectueuse compréhension, et d'une bonté sans égale, ce qui leur permet d'affronter ensemble et courageusement les rigueurs d'une existence faite surtout de solitude, de pauvreté, de dévouement et d'amour.

Je pourrais vous citer bon nombre de ces vies exemplaires. En voici deux brièvement résumées et se rapportant à des personnes dont je respecterai l'anonymat, car elles y tiennent expressément. C'est d'abord celle de la veuve d'un capitaine tombé en 1940, restée seule avec trois jeunes enfants. La pension est faible, le logement précaire. Mme P... rejoint sa mère, veuve d'officier, dans son tout petit appartement qu'on agrandira ensuite de deux mansardes.

Aussitôt, Mme P... se met en quête d'une situation qui lui permette, tout en gagnant quelque argent pour élever les petits, de s'occuper d'eux et de son ménage. Ayant fini par obtenir un poste de secrétaire à la demi-journée, elle arrive ainsi à faire face péniblement aux dépenses nécessitées par l'entretien et l'éducation des enfants. Ces derniers grandissent, les deux fils cadets préparent Saint-Cyr, où ils seront du reste reçus afin de pouvoir assurer la relève du père, tandis que leur sœur aînée épousera un officier frais émoulu de Coëtquidam. Le bonheur du jeune ménage semble devoir être parfait, mais il est subitement tranché par la mort du mari tombé glorieusement dans un combat en Kabylie, quatre mois après.

Mme P..., à son tour, recueille son enfant désolée et bientôt mère d'un bébé, unique joie aujourd'hui d'un foyer où se resserrent une mère, une grand-mère et une arrière-grand-mère, toutes trois veuves d'officiers.

Un autre exemple de courage, et de courage malheureux qui aurait pu s'achever en catastrophe, est celui de Mme D..., veuve d'un capitaine ayant péri en mer en 1943, lors du torpillage du transport de troupes sur lequel il était embarqué. Mme D..., qui a appris son malheur au Maroc, s'est réfugiée, dès que cela lui a été possible, avec ses deux tout-petits à Paris, où elle compte, à défaut de famille, quelques amitiés chères à son mari.

Mais ses ressources sont maigres et il lui faut travailler tout le jour à de durs travaux de couture qui épuisent sa santé déjà bien fragile. Elle tousse et ses forces déclinent au point que le médecin, qui a diagnostiqué la tuberculose, ordonne qu'elle cesse tout travail et soit séparée de ses enfants. Tout est facilité grâce à des amitiés secourables et aux interventions de l'association. Mme D... est hospitalisée tout près de son domicile, à l'hôpital Pasteur, où ses enfants peuvent chaque jour l'entrevoir par la fenêtre, ce qui lui est déjà une immense consolation. Après de bons soins et un séjour prolongé dans une maison de convalescence, Mme D..., complètement rétablie, peut rentrer au modeste logis que ses enfants n'ont pas quitté et où la fille aînée, courageuse comme sa mère, l'a remplacée efficacement.

Mais, dira-t-on, comment ces jeunes femmes, nullement préparées au malheur, ont-elles pu, d'un jour à l'autre, se muer en véritables héroïnes, tant par leur courage que par leur bonté ? Leur amour maternel les y a certainement poussées, mais aussi le souvenir vivace du mari qui s'est sacrifié et qui, bien souvent, avant de disparaître, leur a tracé leur devoir en un dernier message. Il faut relire quelques passages de lettres ultimes dictées par un sombre pressentiment, mais d'une rare élévation de pensée.

... De Pierre Maurice Masson, tombé en avril 1916, à Flirey :

Demande à Dieu l'amour de cette humanité malheureuse qui a toujours tant besoin de lui... Va vers les pauvres, vers toutes les infortunes... Sois indulgente à la gaieté, à la jeunesse, à la vie insoucieuse de la mort. Que la douleur te purifie sans t'aigrir, et que tu sois, pour tous ceux qui t'approcheront, des ailes et non un poids...

De Georges Citerne, fils du commandant Citerne, mort pour la France, entré dans la Résistance, fusillé le 7 mars 1944 :

... Et pourtant, je te fais cette chose affreuse de te quitter... C'est qu'il n'y a pas que nous et notre amour au monde : il y a toute une vie qui peut faire heureux ou malheureux nous et les autres, et c'est pour ce bonheur-là que je suis parti... J'étais capable d'être un homme avec un idéal et un sens du devoir... C'est dur, tu sais, mais je tiendrai, et tu pourras être fière de moi...

Il y aurait tout un livre d'or à remplir avec de tels extraits où tous les mots ont un sens et semblent avoir été répandus dans les âmes comme autant de semences de vertu.

Œuvres militaires

Que vous ayez tenu aussi, Messieurs, à récompenser cette année d'autres œuvres militaires justifierait, s'il en était besoin, le développement que j'ai cru devoir donner à cette partie de mon rapport. Vous avez, en effet, couronné des œuvres fort intéressantes par les fins qu'elles se proposent, comme celle des Engagés volontaires, élevés sous la tutelle administrative ; celle des Orphelins de la Mer, et enfin l'Association du Foyer de l'Institution nationale des Invalides, qui reçoit un prix Debonnos. L'Association du Foyer des Invalides, fondée après la première guerre mondiale par un groupe de personnes charitables dont M. Asscher, son dévoué président actuel, s'est donné pour tâche de procurer aux grands blessés de guerre recueillis à l'Hôtel des Invalides un Foyer, c'est-à-dire un lieu de réunion et de détente où ils puissent trouver à bas prix des consommations, du tabac, des jeux... et de la lecture, des postes de télévision et de radiodiffusion. Depuis la création récente à l'Hôtel des Invalides d'un centre chirurgical pour blessés paraplégiques provenant pour la plupart des campagnes de Corée, d'Indochine, et d'Algérie, l'effectif des hospitalisés pour recevoir les soins de ce centre s'est ajouté à celui des pensionnaires permanents de l'Institution des Invalides pour bénéficier des facilités accordées par le Foyer. Mais comme ces derniers venus sont pour le plus gra nombre des blessés de la moelle épinière, immob lisés à la chambre dans des positions douloureus qui inspirent la pitié, c'est le Foyer qui rayon jusqu'à eux en leur envoyant des personnes bén voles qui se rendent à leur chevet pour le remettre tout ce dont ils peuvent avoir beso recueillir et noter leurs désirs, entreprendre l démarches nécessaires pour qu'ils obtiennent sati faction. Elles n'ont souci, en un mot, que d'adou leur calvaire.

Œuvres d'outre-mer

Si nous abordons maintenant les œuvres rayonnement en France d'outre-mer, je consta que vous avez donné un prix Debonnos à l'E traide catholique France-Afrique, que vous avi déjà distinguée les années précédentes. Cette œuv a été fondée par les Frères des Ecoles Chrétienn pour soutenir l'Ecole normale de Toussiana, Haute-Volta, où sont formés des instituteurs no pour les écoles de brousse africaine et créer d liens d'amitié avec des groupes de collégiens France par des échanges de correspondance et cadeaux. C'est là une œuvre bienfaisante propre créer cette union des esprits et des âmes sa laquelle l'union dite simplement française ne sa rait avoir aucun fondement solide. Et c'est bi nécessaire à l'heure où notre Afrique noire, pa tagée entre des prosélytismes et même des idé logies qui s'affrontent âprement, est sans dou appelée à fixer elle-même son destin. Puisse-t-el grâce à des affinités préétablies d'ordre à la fo culturel et spirituel, ne pas se laisser entraîn dans des courants centrifuges qui ne peuvent q la ramener à l'anarchie et à la barbarie.

Le prix Verrières a été attribué à l'Œuv d'Orient, dont le directeur général est Mgr Char Lagier. On sait qu'elle vient en aide à plus 60 Congrégations latines réparties dans tout Moyen-Orient, dans les pays slaves et dans l Balkans, lesquelles, on l'imagine aisément, doivent pas avoir une vie facile dans ces pays se poursuit un effort voulu et dirigé de déspiritu lisation.

Enfin, le prix Raoul-Follereau, destiné à « réco penser un médecin ou un missionnaire, sans d tinction de sexe, de religion ou de nationali ayant par ses travaux et son exemple pris u part efficace à la bataille de la lèpre », a attribué à Sœur Othilde, du sanatorium de Duc (Nouvelle-Calédonie). Il n'est pas de plus p exemple de dévouement et d'individualisation la vertu que celui qui consiste à soigner d malades atteint d'un mal qui répand la terre Sœur Othilde s'y est consacrée depuis plus de vin cinq ans et elle y a, elle-même, contracté la lèp Mais, fort heureusement, on arrive aujourd'h sans miracle, à vaincre ce mal horrible. Bien s gnée, Sœur Othilde, déclarée aujourd'hui guér a refusé de quitter ses compagnons d'infortune de souffrance, et continue à leur apporter l'es rance par son propre exemple et le secours ines mable de sa foi et de son dévouement.

L'enfance, l'adolescence et la vieillesse malheureuse

J'en arrive maintenant à ces œuvres inspiré d'une profonde pitié envers l'enfance, l'adolescen et, j'ajouterai, la vieillesse malheureuse. encore, nous retrouvons au palmarès de ce année des œuvres qui ont déjà retenu maintes f l'attention de notre Compagnie, comme celle d jeunes garçons infirmes, que préside le comte Grammont-Crillon, et qui est destinée à venir aide aux jeunes gens infirmes dont s'occupe entièrement les Frères de Saint-Jean de Dieu. E reçoit le prix Davillier (80 000 francs), ce qui une bien modique somme en regard des servi rendus par cette œuvre admirable de relèveme moral et d'aide sociale.

Ces 400 petits infirmes de Vaugirard, arrac

. la masse errante et désespérée composée par ant d'infortunés convives au banquet de la vie t confiés aux mains diligentes et fraternelles les Frères de Saint-Jean de Dieu, voici qu'ils eprennent goût à l'existence et acquièrent peu à eu une mentalité non point faite de résignation, nais de confiance. Grâce à la rééducation physique, la chirurgie orthopédique, à une orientation proessionnelle adaptée au cas de chacun, et à l'espéance sans cesse insufflée par des hommes d'un èle et d'une foi exemplaires, ils finissent par se légager de ces brumes matinales qui, en leur achant le soleil de la vie, leur donnait à penser qu'ils n'y seraient jamais que des épaves. Ils sont écupérés pour la société à partir du jour où ils orennent conscience des virtualités que recèle ncore leur pauvre corps diminué et que s'éveille n eux le sens de la dignité humaine.

D'autres organisations similaires s'intéressant à 'enfance malheureuse figurent également parmi es lauréats que vous avez désignés. C'est, d'une part, l'Œuvre de l'Adoption, qui reçoit un prix ur la Fondation Debonnos et qui, fondée par 'abbé Mitrias, recueille des orphelins et les élève ux frais de l'œuvre, dans des maisons d'éducation chrétienne ; d'autre part, l'Œuvre Maternelle aïque du XXe arrondissement, à laquelle est lécerné un prix Porteneuve et qui s'efforce, depuis olus de cinquante ans, de venir en aide aux enfants es plus déshérités des écoles maternelles du XXe arrondissement : distributions de vêtements ux enfants des familles laborieuses, colonies de vacances pour les enfants fatigués.

Enfin, vous n'avez eu garde d'oublier, et l'on vous n saura gré, la Maison des Isolées, fondée en 937 par Mlle Dubant et installée à Viry-Châtillon, lans l'ancien couvent des Dominicaines de Béthanie. Je rappelle qu'elle a pour but de venir n aide aux femmes restées seules à un âge avancé t ne disposant que de faibles ressources.

Les Bourses de Zellidja et l'Aide aux étudiants

Cet examen des œuvres proposées à notre reconnaissance m'amène maintenant à vous parler de 'une d'elles, fort originale, due à l'initiative d'un homme de grand mérite : Jean Walter, qu'un stupide accident, comme il s'en produit trop fréquemment de nos jours sur les routes de France, a ravi, au début de l'été dernier, à l'affection des siens et de ses nombreux amis et admirateurs.

Il s'agit de la Fondation Nationale des Bourses de Zellidja et de la Fondation Nationale de l'Aide ux étudiants, que Jean Walter, peu de temps avant sa mort, a placées sous la tutelle de l'Université et de l'Académie française, pour en mieux assurer la pérennité. Il a ainsi ajouté son nom à a liste des bienfaiteurs de notre Compagnie, et c'est la raison pour laquelle je me fais un devoir, n ce jour consacré à la célébration de la vertu, d'évoquer devant vous la mémoire et la figure de haut relief de ce mécène étonnant, réfléchi et profondément social.

Entendons-nous bien, Messieurs, les mérites de Jean Walter ne sont pas de ceux que nous avons coutume de sanctionner par l'attribution d'un prix Monthyon. Ils sont d'une autre étoffe. Je n'ai jamais pensé, pour ma part, l'ayant quelque peu pratiqué, qu'il fût homme à se préoccuper, comme e maréchal de Luxembourg, d'un verre d'eau donné à un pauvre homme pour l'amour de Dieu. Sa sensibilité et son altruisme se situaient sur un autre plan, celui de l'action créatrice à laquelle il semblait avoir borné son rêve puissant de la vie. Architecte de grand talent, réputé comme un des meilleurs pionniers de l'architecture hospitalière, artiste dans toutes ses manières de penser, de sentir et d'imaginer, il tenait à la fois de Léonard de Vinci et de Rockfeller ou de Ford, tant il était doué pour les grandes entreprises. Ne lui doit-on pas la mise en valeur des importants gisements de plomb de Zellidja, dans le Maroc oriental, qui constituent aujourd'hui un des plus beaux joyaux de notre économie nationale ? Mais ce qu'il y avait de plus admirable en lui, c'est que son génie créateur procédait aussi de l'artiste ou du savant soucieux de faire des expériences significatives toujours inspirées d'une haute pensée d'humanité. L'œuvre sociale qu'il a accomplie sous mes propres yeux au Maroc, dans ses mines de Boubeker, en porte témoignage, de même que sa Fondation Nationale des Bourses de Zellidja en est une des expressions les plus originales.

Jean Walter, dont la devise était : « Créer pour apprendre aux autres à créer », avait compris que les connaissances théoriques dispensées dans les établissements d'enseignement ne suffisent pas à former les chefs que nécessitent, dans toutes les branches, les affaires du pays, qu'il faut les compléter, comme il l'avait fait lui-même dans sa jeunesse, par une expérience acquise hors du milieu traditionnel, et de nature à révéler à un jeune garçon de 18 à 20 ans sa personnalité et à tremper son caractère. Les remarquables résultats obtenus depuis dix ans par la Fondation Zellidja, et qu'atteste la reconnaissance fervente des milliers de jeunes gens qu'elle a contribué à former par l'aventure, à leur entrée dans la vie des hommes, montrent que la voie tracée par Jean Walter est bonne. A notre Compagnie, tutrice désormais de cette fondation, de veiller, selon le vœu de son créateur, à ce que l'esprit Zellidja soit maintenu et vivifié.

Quatre-vingt-dix-neuf prix individuels

Si, maintenant, nous laissons là les œuvres pour passer aux actes individuels, c'est-à-dire aux personnes, bien que cette distinction soit un peu artificielle étant donné que même les œuvres ne valent que par les individualités qui les animent et les dirigent, il me faut annoncer que 99 prix individuels allant de 2 000 à 20 000 francs ont été attribués cette année, représentant une valeur de 1 202 000 francs. Ce ne sont, en vérité, que de bien faibles primes d'encouragement. Je ferai toutefois observer que les familles nombreuses, auxquelles vont le plus gros des revenus de nos fondations, sont récompensées à part et ne sont pas comprises dans la catégorie de ces actes individuels.

Je ne vous infligerai pas, Messieurs, la lecture du long palmarès qui se rapporte à ces derniers ; ce serait abusif et pour vous et pour moi qui, ayant déjà largement dépassé le quart d'heure imposé jadis par M. de Monthyon, finirais par y perdre mon souffle. Une autre raison, c'est qu'il ne faut pas s'attendre à trouver dans les dossiers de ces 99 lauréats de l'inédit ou des passions vives et diversement colorées, comme celles qui constituent le fond d'une aventure ou d'un roman. Il ne s'agit ici que de vertus individuelles pratiquées avec humilité et à l'image du Seigneur, lequel, aux dires de sainte Thérèse d'Avila, vit « parmi les marmites », c'est-à-dire parmi les soucis et les tracasseries de la vie journalière. Nous sommes loin des vertus tapageuses et même des actions dites d'éclat provenant de l'exaltation soudaine d'un noble sentiment et se traduisant par des éclairs d'héroïsme : un beau sauvetage accompli en affrontant le péril, un geste courageux devant l'ignominie ou l'injustice, ou encore ces sacrifices volontaires consentis dans une lutte désespérée qui, bien souvent, arrachèrent à l'ennemi, sur le champ de bataille, le cri : « Ah ! les braves gens ». De tels actes trouvent leur récompense ailleurs, dans la gloire ou la renommée que les hommes, comme les sociétés, accordent généralement bien volontiers. Non, la vertu qui est proposée à notre reconnaissance confine, elle, à la sainteté, en ce sens qu'elle s'exerce continuellement avec patience et amour dans un milieu angoissé où la détresse qu'elle s'appelle souffrance ou dénuement, est sans cesse aux aguets.

A l'heure où la barbarie reprend le dessus dans notre monde inquiet, du fait d'une science sans

humanisme qui nous prépare des désintégrations massives et ne nous a rien appris sur l'inconnaissable et l'universel que nous ne sachions déjà, — à savoir que tous les vivants sont appelés à s'y défaire un jour ; du fait également de certaines idéologies qui ne veulent rien de moins que nous priver de nos libertés les plus chères pour nous imposer un asservissement social rigoureux et desséchant, il est doux de constater qu'il existe encore des êtres simples, au cœur pur, qui semblent avoir dépouillé leur moi de tous les apports introduits par des Barbares, au sens où l'entendait Barrès. Affranchis jusque dans leur subconscient des mensonges conventionnels de notre société, des fausses croyances et des sottes vanités qui égarent humains, ils ne laissent plus apparaître d'e mêmes que les inépuisables ressources de bo dont leur âme est remplie et qui s'emploient gé reusement à secourir les autres, selon la règle to toïenne d'aimer et servir.

Et c'est bien là, Messieurs, la vertu capitale q nous appartenait de glorifier aujourd'hui da cette maison. Un mot la désigne, celui de frat nité, un mot tombé du ciel en des temps désespé et si doux, et si pur, nous a dit le poète,

Qu'il a comme enivré la famille mortelle
D'une goutte de vie et de divinité.

Événements et Informations

DÉCEMBRE 1957

MARDI 10. — Mort du professeur Henri Martel, ancien président de l'Académie de médecine, spécialiste en hygiène alimentaire.

— Accord complet au gouvernement sur la revalorisation des traitements de la fonction publique. Première prime : 10 000 francs le 1er janvier ; deuxième prime : 10 000 francs le 1er août. Intégrations au traitement : 1er mai-1er novembre.

— Séance solennelle annuelle de l'Académie de médecine, présidée par le professeur Robert Debré.

— Clôture, à Paris, de l'Assemblée générale de la Croix-Rouge française, ouverte le 9.

— Mort, à Paris, à l'âge de 68 ans, de l'actrice Musidora, la « vamp n° 1 du cinéma muet ». De son vrai nom, Jeanne Roques, elle avait débuté comme chanteuse et danseuse avant de devenir à l'écran la fameuse Musidora. C'est avec **Les vampires**, film de Feuillade, qu'elle se révéla au grand public. Petit détail historique, c'est de ce film que nous vient le mot « vamp ». Elle fut une amie de Pierre Louys et une des muses du surréalisme au cinéma. Elle travaillait, d'autre part, à la cinémathèque française.

A l'étranger. — A la veille de la réunion de l'O. T. A. N., à Paris, offensive de grande envergure de la diplomatie de l'**U. R. S. S.** Boulganine adresse des messages à Washington, Londres, Paris, un sévère avertissement au chancelier Adenauer et une lettre au président Nehru où il se déclare prêt à un arrêt des expériences nucléaires au 1er janvier 1958.

— **L'Osservatore Romano** annonce la mort, le 7 décembre, de Mgr Jean Sismondo, archevêque titulaire de Marcianopolis, ancien évêque de Pontremoli.

— Le président Eisenhower est autorisé par les médecins à se rendre à Paris, où il dirigera la délégation des **Etats-Unis** à la Conférence de l'O. T. A. N., à laquelle M. Dulles présentera les thèses américaines.

— A l'Assemblée générale de l'**O. N. U.**, résolution de compromis sur l'Algérie, votée à l'unanimité. Ce document « prend note » de l'offre de bons offices du roi du Maroc et de M. Bourguiba et souhaite des pourparlers.

MERCREDI 11. — **La Croix** annonce la nomination du R. P. Jules Puset, Montfortain, comme évêque de Tamatave, en remplacement de Mgr Le Breton, qui avait démissionné au début de cette année.

S. Exc. Mgr Puset est né à Angers, le 11 août 1911. Après ses études secondaires à Pontchâteau et en Angleterre, il entre dans la Compagnie de Marie (Montfortains) et fit profession, le 5 septembre 1928. Ordonné prêtre à Rennes le 7 ma 1936, il fut d'abord pendant deux ans missionna à Josselin (Vendée). En 1938, il partit pour Tam tave, où il fut quelque temps supérieur religie Vicaire général, vicaire forain de Tamatave, dir teur général des œuvres du diocèse, il était bras droit de S. Exc. Mgr Le Breton, auquel succède.

— A l'unanimité d'un jury présidé par Georg Duhamel, le prix Pelman de la presse (200 000 f est attribué au journaliste Rémy Roure, pour l'e semble de ses chroniques parues dans **le Figa** et divers journaux de province. Un prix exce tionnel de 100 000 francs est décerné à M. Je Marcellot, à Mlle Suzanne Robin, pour le enquête publiée dans **Ici, Paris** : « Les Jalna l'Algérie française », histoire d'une famille fra çaise établie en Algérie.

A l'étranger. — **Radio-Budapest** fait connaî que le commandant Antal Palinkas Pallavicini, q avait libéré le cardinal Mindszenty au cours de révolution, le 30 octobre 1956, a été condamné mort par un tribunal militaire et exécuté. Il ét accusé, ajoutait la radio, d'avoir désarmé c membres de la police politique, d'avoir particip un complot contre le régime et diffusé des tra antigouvernementaux.

— **L'Osservatore Romano** annonce l'érection **Equateur**, avec des territoires détachés du dioc de Riobamba, du diocèse de Guaranda, suffraga de l'archidiocèse de Cuenca, et la nomination à nouveau siège du chanoine Gilbert Tapia, curé Saint-Prisque, à Quito.

— Le même journal annonce le transfert, po raisons de santé, de Mgr Joachim Garcia Benit archevêque de Medellin, en **Colombie**, au siè titulaire d'archevêque de Selymbria, et son rem placement au siège de Medellin par Mgr Tul Botero Salazar, évêque de Zipaquira, remplacé l même à ce dernier siège par Mgr Bonaventu Jauregui, évêque titulaire d'Arethusa.

JEUDI 12. — Le Conseil de la République vo par 164 voix contre 68, les impôts supplémentai et les pouvoirs spéciaux économiques et financie dans le texte adopté par l'Assemblée nationale.

— Grève de vingt-quatre heures des étudian dans toute la France pour la défense du budg de l'Université.

— Le cardinal Feltin, en présence de nombreus personnalités, bénit les nouvelles machines offs et les installations de la Bonne Presse à Montroug

— Attribution du prix littéraire Olivier de Ser aux romans : **La vigne sous le rempart**, de M. A thur Conte et **Valentine**, de M. Roger Ferlet.

A l'étranger. — M. Thomas Hollenstein, chef département fédéral de l'économie publique, é élu président de la Confédération helvétique po l'année 1958, par l'Assemblée fédérale (Assemb

commune des deux Chambres législatives). Il a obtenu 158 voix sur 205 votants.

Né en 1896 et originaire de Saint-Gall, M. Hollenstein appartient au parti conservateur chrétien-social. Il succède à M. Hans Streuli, radical, chef du département (ministère) des Finances et des Douanes. M. Paul Chaudet, radical, chef du département militaire, ancien conseiller d'Etat du canton de Vaud, a été élu vice-président.

— **L'Osservatore Romano** annonce que S. S. Pie XII a daigné transférer au siège résidentiel de Columbus (**Etats-Unis**) Mgr Clarence G. Issenmann, évêque titulaire de Phytea et auxiliaire de Cincinnati, et nommer :

comme évêque de Altoona Johnstown (**Etats-Unis**), Mgr Howard-Joseph Carroll, du diocèse de Pittsburg, secrétaire général de la National Catholic Welfare Conference ;

comme évêque titulaire de Limisa et auxiliaire de Mgr Eugène J. Mc. Guinness, évêque de Oklahoma et Tulsa (**Etats-Unis**), de Mgr Victor Reed, curé de la cathédrale de Tulsa.

VENDREDI 13. — Le gouvernement rend public le rapport de synthèse de la Commission des droits et des libertés individuels. D'autre part, un communiqué de M. Robert Lacoste, après avoir rappelé les raisons pour lesquelles cette diffusion avait été retardée, déplore l'initiative du journal du soir, **le Monde**, qui, bénéficiant d'une « fuite », n'a pas attendu la décision officielle.

— Attribution du « grand prix Vérité » à Mme Claude Olivier, pour son récit intitulé **Institutrice en Algérie**.

A l'étranger. — Tremblement de terre en **Iran**, dans la région de Sahneh. 600 morts, des milliers de blessés.

— Mort, à **Londres**, à l'âge de 86 ans, de Frédéric Creed, d'origine canadienne, l'inventeur de la télescription.

— **L'Osservatore Romano** annonce la nomination de Mgr Louis Punzolo, archevêque titulaire de Sebastea, comme nonce apostolique au **Panama**.

SAMEDI 14. — Arrivée à Orly, par la voie aérienne, du président Eisenhower. Il est reçu par MM. Coty, Gaillard et Chaban-Delmas.

— Avant l'ouverture solennelle de la session atlantique, à Paris, entretiens préliminaires de M. Félix Gaillard avec M. Mac Millan.

A l'étranger. — Le **C. C. S.**, bulletin d'information du centre de la presse catholique de Rome, annonce que S. S. Pie XII a conféré le titre **ad personam** d'archevêque à Mgr Joseph-Eugène Limoges, évêque de Mont-Laurier, au **Canada**.

DIMANCHE 15. — A Puteaux, clôture du Conseil national de la S. F. I. O., ouvert le 14. M. Guy Mollet l'emporte par 2 792 mandats contre 808.

— A l'Hôtel de Ville de Versailles, clôture du IIe Congrès national des juristes et architectes du « groupe construire », ouvert le 14. Il était axé sur le thème « Travail et logement ».

— Clôture, à Paris, du Conseil confédéral de la C. F. T. C., ouvert le 14, au cours duquel ont été prises d'importantes décisions intéressant l'organisation interne de la centrale. Ces mesures ont pour but de renforcer les structures confédérales, notamment en permettant aux Fédérations de participer à la vie de la Confédération. MM. Descamps (métallurgie) et Morel (E. D. F.) entrent au bureau confédéral.

— Le prix du « Logement social » (150 000 fr.), destiné à récompenser une personnalité ayant à son actif une réalisation particulièrement intéressante en matière de logement social, ou ayant apporté une contribution éminente à l'étude de ce problème, est décerné à Mme Christine Brisset, pour son action en faveur des mal-logés de la région d'Angers. Mme Brisset, présidente de la Coopérative « Les Castors angevins », a déjà construit 1 400 logements abritant plus de 8 000 personnes, un ensemble de logements réservés aux vieillards, et a relogé plus de 800 familles dans des locaux qui étaient inoccupés.

— Au Cameroun, dans la région de Bamileke, M. Wanko, député à l'Assemblée législative camerounaise, est assassiné par des terroristes. M. Wanko était un ancien étudiant diplômé d'une Ecole de travaux publics de Paris.

A l'étranger. — **L'Osservatore Romano** annonce le transfert du siège titulaire de Tarsus des Maronites au siège résidentiel de Sidon des Maronites (**Liban**), de Mgr Antoine Khoreiche, administrateur apostolique de ce diocèse.

— Le même journal annonce l'érection de la nouvelle Préfecture apostolique de Kenge (**Congo belge**) avec des territoires détachés des vicariats apostoliques de Kikwit et Kisantu, et la nomination, par décret, en date du 6 décembre 1957, de la Sacrée Congrégation de la Propagande, du R. P. Jean Van der Heyden, S. V. D., comme préfet apostolique de Kenge.

LUNDI 16. — A l'Assemblée nationale, ouverture des débats sur le budget 1958.

— Ouverture solennelle, à Paris, de la grande session atlantique. Trois chapitres à l'ordre du jour des travaux : 1° situation politique générale dans le monde ; 2° situation militaire ; 3° collaboration scientifique et économique.

— Attribution du prix de poésie de l'île Maurice (fondation Solange-Rosenmark de Bragard), à Magada Manet, pour son recueil **Cratères**, et du prix de la Société de poésie, à Mme Pierrette Sartin, pour son manuscrit de poèmes : **Si l'âme n'est qu'un piège**.

MARDI 17. — Le prix international de vulgarisation scientifique Kalinga (1 000 livres sterling), décerné chaque année par l'U. N. E. S. C. O., a été attribué, pour 1957, au savant et philosophe britannique Bertrand Russel.

— Mort, à Paris, à l'âge de 63 ans, de M. Roger Lutigneaux, compositeur, critique musical et homme de lettres ; il était l'un des fondateurs du radio-journal de France. Il dirigeait à la R. T. F. les émissions culturelles.

— Le Dr Henry Pénau est élu membre titulaire de l'Académie de médecine. Né à Brest, en 1884, le nouvel académicien a présidé l'Académie de pharmacie et la Société de chimie biologique. Il a porté ses recherches sur les ferments et les hommes et sur la cytologie.

— Mort, à l'âge de 34 ans, à Saint-Mandé, du critique littéraire Gabriel Venaissin (de son véritable nom, Gabriel Soumille), collaborateur du journal **Combat** et de divers périodiques, dont **Esprit**.

MERCREDI 18. — Pèlerinage traditionnel des étudiants de Paris à la basilique du Sacré-Cœur de Montmartre. Plus de 5 000 pèlerins.

— L'Académie française distribue les **prix** Cognacq-Jay. 75 familles nombreuses (en tout, près de 1 000 enfants) reçoivent chacune le montant du premier prix, soit 40 000 francs ; et 91 autres (plus de 800 enfants), le montant du second, soit 15 000 francs.

A l'étranger. — Une équipe soviétique de 30 explorateurs atteint le pôle géomagnétique de l'Antarctique, sur lequel elle hisse le drapeau rouge de la **Russie**. Une station de recherches y sera établie.

— Mort d'une embolie, à Witham (Essex), en **Grande-Bretagne**, de la romancière anglaise Dorothy Sayers. Agée de 64 ans, elle avait épousé, en 1926, le major Atherton Fleming, décédé en 1950. Elle est l'auteur de romans policiers et aussi de drames religieux sur le thème de la vie du Christ.

JEUDI 19. — Fin de la Conférence de l'O. T. A. N., après la publication d'un « manifeste d'intention ». Tous les membres européens de l'Alliance acceptent, en principe, l'établissement, dans leurs pays, de rampes de lancement de fusées U. S. Larges accords sur la coopération économique et

scientifique. Projets de sondages de la « bonne volonté » soviétique.

— A 18 heures, le président Eisenhower prend l'avion à Orly pour Washington.

— Séance publique annuelle de l'Académie française. Rapport du secrétaire perpétuel sur les prix de 1957. Discours du maréchal Juin sur les prix de vertu (Cf. col. 239).

A l'étranger. — On annonce de **Russie** que le maréchal Joukov, exclu du Præsidium du parti communiste, est remplacé par M. Nouritdine Moukhitdinov.

— S. S. Pie XII nomme S. Em. le cardinal Mimmi, actuellement archevêque de **Naples**, secrétaire de la Sacrée Congrégation Consistoriale, où il succède au cardinal Piazza, décédé le 30 novembre. S. Em. le cardinal Mimmi est né en 1882 dans le diocèse de Bologne; il fut nommé évêque de Crema en 1930, transféré à Bari en 1933 et à Naples en 1952. Il fut créé cardinal, du titre de Saint-Calixte, le 12 janvier 1953.

VENDREDI 20. — Le prix Charlemagne de la ville d'Aix-la-Chapelle est décerné à M. Robert Schuman. Ce prix est attribué chaque année à une personnalité connue pour les services qu'elle a rendus à la cause de l'unification européenne.

A l'étranger. — En **Indonésie,** M. Sartono, président de l'Assemblée nationale, est désigné comme président intérimaire de la République pendant l'absence de M. Soekarno, qui doit aller se reposer dans un pays voisin non désigné.

— M. Frol Kozslov, chef du parti communiste à Leningrad, est nommé président du Conseil des ministres de la R. S. F. S. R. (République fédérative de **Russie**). Ce poste est considéré comme très important.

SAMEDI 21. — Mort, à Strasbourg, du chanoine Louis Ehrhard, directeur de l'hebdomadaire catholique **L'Ami du Peuple.** Né à Wissembourg en 1891, ordonné prêtre en 1916, il fut, pendant trente-six ans, au service de la presse catholique, où il défendit les libertés religieuses et scolaires propres à l'Alsace.

— Le gouvernement ayant refusé d'accorder une augmentation supérieure à celle de 10 % proposée par les Finances, le personnel technique des théâtres nationaux décide de faire grève jusqu'au 2 janvier.

— Ouverture, à Versailles, jusqu'au 23 décembre, du Conseil national de la jeunesse agricole chrétienne (J. A. C.), avec la participation de 250 dirigeants.

— Le prix « social » de 50 000 francs, décerné chaque année par l'Académie d'éducation et d'entraide sociale, est attribué au R. P. Calvez pour son ouvrage : **La pensée de Karl Marx.**

— Fondation, à Paris, de l'Association internationale des études et recherches sur l'information. M. Fernand Terron (France) est élu président.

A l'étranger. — **Moscou** répond à l'O. T. A. N., refusant la procédure atlantique sur le désarmement et proposant des entretiens « au sommet ». C'est l'offre déguisée d'une négociation U. R. S. S.-U. S. A.

DIMANCHE 22. — Mort, à Paris, d'une crise cardiaque, à l'âge de 70 ans, de M. Henri Bedarida, professeur de littérature italienne à la Sorbonne. Né à Lyon, le professeur Bedarida avait d'abord exercé à l'Institut français de Florence, puis, en qualité de lecteur, à l'Université de Bologne. Rapidement, après une thèse de doctorat, il accéda à l'enseignement supérieur. Après avoir professé à l'Université de Grenoble, puis à celle de Lyon, il avait été nommé à la Sorbonne. Ancien militant du Sillon, il était président du Centre catholique des intellectuels français. Officier pendant la guerre de 1914-1918, il était officier de la Légion d'honneur et titulaire de la croix de guerre. Pendant la dernière guerre, il combattit dans les rangs de la Résistance.

Principaux ouvrages du professeur Bedarida : **Parme et la France, de 1748 à 1789 ; Les premiers Bourbons de Parme et d'Espagne ; Parme dans la politique française du xviiie siècle : Théophile Gautier et l'Italie ; Sur le livre d'Alcyone.**

LUNDI 23. — S. Exc. Mgr Marella, nonce apostolique, présente les vœux du corps diplomatique au président de la République.

— Sur mandat du Parquet militaire d'Alger, coup de filet antiterroriste dans 33 départements, 445 arrestations. Saisie de 6 500 000 francs de fonds collectés. Découverte de nombreux tracts et armes.

— A Versailles, clôture du Conseil national de la jeunesse agricole chrétienne (J. A. C.) par le renouvellement du bureau de cet organisme. M. Louis Sesmat, ancien responsable régional de l'Est, est élu président national.

MARDI 24. — Le Conseil de la République, par 190 voix contre 83, vote le projet de la loi de finances 1958 en la modifiant. Réexamen par l'Assemblée nationale le 26 décembre.

MERCREDI 25. — Grève de la Radio-Télévision.

— Mort, au Mans, à l'âge de 75 ans, de Mgr de La Selle, supérieur des Missionnaires de Notre-Dame du Chêne.

— Mort, à Monaco, à l'âge de 94 ans, de M. Charles Pathé, qui fut à l'origine de l'industrie française du cinéma. C'est lui qui tourna l'une des premières bandes d'actualité restée célèbre : **L'arrivée du Tour à Paris.**

A l'étranger. — **L'Osservatore Romano** annonce que S. S. Pie XII a daigné mettre au nombre des cardinaux qui composent la **Suprême Congrégation du Saint-Office,** S. Em. le cardinal Marcello Mimmi.

JEUDI 26. — M. René Coty quitte Paris pour Menton, où il va prendre quelques jours de repos.

VENDREDI 27. — **La Croix** annonce la nomination comme évêque titulaire d'Andeda et auxiliaire de Mgr Fauvel, évêque de Quimper, de Mgr Favé, vicaire général de ce diocèse.

Mgr Favé est né au Cleder en 1902, dans une famille de paysans qui compte plusieurs enfants dont deux sont religieuses. Après des études secondaires à Notre-Dame du Kreisker, il entra au Grand Séminaire de Quimper. D'abord vicaire à Scaer, il devint, en 1935, l'adjoint du chanoine Le Goasguen à la direction des œuvres. Il s'attacha plus particulièrement à lancer la J. A. C. diocésaine qu'il affilia à la Fédération nationale. En 1932, il fut nommé chanoine honoraire. Il partit peu après comme aumônier militaire divisionnaire, et revint à Quimper sans être fait prisonnier. En 1946, il est nommé curé de Lesneven, et peu de temps après curé-archiprêtre de Saint-Pol-de-Léon. En janvier 1957, Mgr Fauvel l'appelle auprès de lui comme vicaire général.

— M. Dag Hammarskjoeld, secrétaire général de l'O. N. U., arrive à Paris par avion, venant de Beyrouth, pour vingt-quatre heures.

A l'étranger. — Mort, des suites d'une crise cardiaque, de M. Otto Nuschke, vice-président du Conseil de la République démocratique d'**Allemagne orientale.** Né en Saxe en 1883, ancien journaliste, il fut arrêté à plusieurs reprises en raison de son opposition au régime hitlérien. Président du C. D. U. (parti chrétien démocrate) oriental, il était le seul chrétien marquant collaborant avec le gouvernement communiste de la D. D. R. au sein duquel il fut, de 1949 à 1957, chargé des relations avec les Eglises.

— **L'Osservatore Romano** annonce la mort, le 26 décembre, de Mgr Jacques Whyte, évêque de Dunedin (Australie). Agé de 90 ans, il dirigeait ce diocèse depuis trente-huit ans. Ces dernières années, Mgr Kavanagh, évêque titulaire d'Algiza, nommé administrateur apostolique **sede plena** en 1949, l'assistait dans sa charge épiscopale.

SAMEDI 28. — Le **Journal Officiel** publie un décret relevant le salaire- limite pour le calcul des cotisations de Sécurité sociale et d'allocations familiales. Il passe de 528 000 francs par an à 600 000.

— Ouverture, à Paris, jusqu'au 31 décembre, du VIII[e] Congrès de la Fédération des étudiants d'Afrique noire en France.

— M. Jacques-René Rabier est nommé directeur du service d'information de la Haute Autorité du pool charbon-acier, fonctions qu'il assumait, par intérim, depuis 1956. M. Rabier, né à Paris en 1919, a été un proche collaborateur de M. Jean Monnet, d'abord au Commissariat général du Plan, ensuite à la C. E. C. A.

DIMANCHE 29. — Mort, à Valmondois, à l'âge de 68 ans, de M. Georges Huisman. Né à Valenciennes en 1889, agrégé de l'Université, inspecteur de l'Académie de Paris, secrétaire général de l'Elysée sous la présidence de Paul Doumer, M. Georges Huisman avait été directeur général des Beaux-Arts à l'époque du Front populaire. On lui doit de nombreux ouvrages sur les monuments de Paris et l'histoire de l'art. Il était conseiller d'Etat.

— La taxe de la valeur ajoutée (T. V. A.) est portée de 20 à 27,5 % sur les appareils électro-ménagers, la radio, la photographie, la télévision, la cinématographie, la maroquinerie, la bimbeloterie, la bijouterie, les tapis, moquettes, motocyclettes et vélomoteurs.

A l'étranger. — **L'Osservatore Romano** annonce les nominations suivantes :

Nomination de Mgr Egano Righi Lambertini comme délégué apostolique en **Corée** ;

nomination de Mgr Oscar de Oliveira, évêque titulaire d'Irenopolis de Cilicie, comme administrateur apostolique **sede plena** du diocèse de Pouso Alegre **(Brésil)** et comme coadjuteur avec droit de succession de Mgr Ottavio Chagas de Miranda, évêque de ce même diocèse.

— Le même journal signale la mort, le 25 décembre, de Mgr François Santos Santiago, évêque titulaire de Thebae Phtiotides, vicaire apostolique de San Jorge **(Colombie)**, et celle de Mgr Eugène-Joseph Mc Guinness, évêque d'Oklaoma et Tulsa **(Etats-Unis)**, survenue le 27 décembre.

MARDI 31. — Mort de l'auteur dramatique Félix Gandera, né à Paris le 17 février 1885, qui fut un moment pensionnaire de la Comédie - Française avant de devenir l'auteur de pièces habilement construites mais toujours libertines.

— Mort, à Dizangue (Sanaga-Maritime), de M. Henri Chamaulte, sénateur indépendant du Cameroun. Né le 6 novembre 1897, à Evreux (Eure), le défunt, qui exerçait la profession de planteur, avait été élu le 19 juin 1955.

A l'étranger. — En **Israël**, démission du Cabinet de coalition de M. Ben Gourion, qui groupait cinq partis.

JANVIER 1958

MERCREDI 1[er]. — Entrée en vigueur des traités du Marché commun et de l'Euratom (pool de l'énergie atomique). Entre les six pays qui ont signé et ratifié les traités (France, Allemagne occidentale, Italie, Belgique, Hollande et Luxembourg), toutes les barrières qui font obstacle à la libre circulation des marchandises, de la main-d'œuvre et des capitaux devront être supprimées dans une période de quinze ans au maximum.

— Le **Journal Officiel** publie un arrêté majorant le salaire minimum interprofessionnel garanti de 4,33 %, à dater du 1[er] janvier 1958.

— Il ressort des statistiques, qu'après leurs succès aux élections de décembre, les poujadistes occupent 34 pour 100 des sièges dans les Chambres de commerce.

A l'étranger. — Annonce de la mort de Mgr Joseph Alves Correia Da Silva, évêque de **Leiria (Portugal)**. Né en 1872, Mgr Da Silva était évêque de Leira depuis 1920. Le 13 octobre 1930, il publia une lettre d'approbation des apparitions de Fatima, qui se trouve sur son diocèse.

— Annonce de la mort, à **Rome**, de la T. R. Mère de Lescure, Supérieure générale des Religieuses du Sacré-Cœur, depuis 1946. Elle était le huitième successeur de sainte Madeleine-Sophie Barat. Lors du voyage à Rome du président de la République, elle avait été décorée de la Légion d'honneur. Née le 4 décembre 1884, la T. R. Mère de Lescure entra dès l'age de 19 ans au noviciat du Sacré-Cœur. Après les expulsions de 1905, elle vécut successivement en Italie, en Belgique et en Angleterre. Envoyée ensuite à Poitiers, elle y devint supérieure en 1921. Par la suite, elle eut à diriger l'ensemble des maisons du midi de la France et celles d'Egypte. En septembre 1946, elle fut élue Supérieure générale.

— M. Frances Cayrat est réélu, à l'unanimité, syndic général des vallées d'Andorre. C'est son huitième mandat.

— Le président de l'Etat d'**Israël** charge M. Ben Gourion, démissionnaire, de former le nouveau gouvernement.

— Selon les estimations du bureau de recensement, les **Etats-Unis** ont terminé l'année 1957 avec 172 800 000 habitants, soit 3 millions de plus que l'année précédente.

— A Maracay, à 80 kilomètres de Caracas, l'armée de l'air du **Venezuela** se rebelle contre le président Jimenez, mais les forces gouvernementales chassent de leur base les aviateurs insurgés.

— **L'Osservatore Romano** annonce que S. S. Pie XII a accepté la démission, pour raisons de santé, de Mgr Joseph-Hubert-Guillaume Lemmens, évêque de **Ruremonde (Hollande)**, qui a été transféré au siège titulaire de Samosata.

— Le même journal signale la promotion comme évêque titulaire d'Arycanda de Mgr François Ferreira, chanoine théologien du Chapitre métropolitain et chancelier de la curie de Durango, qui devient auxiliaire de Mgr Joseph-Marie Gonzalez y Valencia, archevêque de **Durango (Mexique)**.

JEUDI 2. — Annonce de la mort de l'ingénieur de la marine Rolland Boris. Né le 8 novembre 1877, d'une culture très étendue, il s'était livré à des travaux partiellement publiés sur la poétique de Leconte de Lisle et sur le mouvement parnassien.

— Le grand prix artistique de l'Algérie est attribué au peintre Benaboura Hacene.

— Mort, à Paris, à l'âge de 75 ans, du romancier André Armandy, de son vrai nom André-Albert d'Aguilard. Il est l'auteur d'une quarantaine de romans et d'importants reportages.

— Annonce de la mort, à Paris, à l'âge de 76 ans, de Ludmila Savitsky. Traductrice, elle avait fait connaître en France nombre d'ouvrages russes, anglais et américains de grande qualité.

A l'étranger. — A **Budapest**, Laszlo Ivan Kovacs, qui commanda le groupe armé de l'impasse Korvin, l'un des centres de la « contre-révolution » d'octobre 1956 dans la capitale de Hongrie, est condamné à mort par le tribunal populaire et exécuté le soir même.

— **L'Osservatore Romano** annonce la mort, le 2 décembre 1957, du R. P. Illuminato Colombo, O. F. M., préfet apostolique de Misurata (Libye). Agé de 57 ans, il avait été nommé préfet le 20 avril 1951.

VENDREDI 3. — Ouverture, à Paris, de l'Institut français de presse, consacré à la recherche. Il a pour objet l'étude de la presse en tant que phénomène social. Son Comité de direction comprend, à part égale, des Universitaires et des dirigeants de la presse.

— Mort, à Paris, à l'hôpital Boucicaut, de M. Louis Dagain, député socialiste de la Nièvre. Né le 11 juillet 1896, à Saint-Loup-de-la-Salle (Saône-et-Loire), secrétaire de la Commission des finances, il était rapporteur du budget des P. T. T.

— Le premier grand prix de la Recherche scien-

tifique et de progrès technique est attribué au professeur Auguste Loubatières pour ses travaux sur le traitement du diabète et la découverte de sulfamides hypoglycémiants. Le lauréat occupe, depuis plus de cinq ans, la chaire de physiologie de la Faculté de médecine de Montpellier.

— Mort, à Paris, du botaniste Louis Blaringhem, membre de l'Académie des sciences, qui fut professeur à l'Ecole normale supérieure à la Faculté des sciences, et dirigea le Centre Berthelot à Bellevue.

A l'étranger. — Sir Edmund Hillary, le vainqueur de l'Everest, et ses quatre compagnons néo-zélandais atteignent le **pôle Sud.**

— Création de la Fédération des Indes occidentales, qui groupe l'ensemble des Antilles britanniques : Jamaïque, la Trinité, les Barbades, les îles du Vent (Antigue, Montserrat, Saint-Christophe, Nevis Aguilla), et quatre des îles Sous-le-Vent (la Dominique, Grenade, Sainte-Lucie et Saint-Vincent), soit trois millions d'habitants, dont la moitié à la Jamaïque et 700 000 à la Trinité.

Les catholiques représentent environ 23 pour 100 de la population du nouvel Etat. L'Evangile fut apporté aux Indes occidentales par les prédicateurs qui accompagnaient Christophe Colomb. Les vicissitudes politiques et l'esclavagisme firent disparaître l'organisation ecclésiastique au VIIIe siècle. Deux diocèses purent être érigés en 1850 : Port-d'Espagne et Roseau. Trois autres l'ont été en 1956. Les îles Bahamas forment un vicariat apostolique depuis 1941. Rappelons que le diocèse de Castries (île Sainte-Lucie), où l'on parle français, compte 85 000 catholiques sur 90 000 habitants. Il a un évêque vendéen, S. Exc. Mgr Gachet, des Fils de Marie-Immaculée. Le 11 février 1957, une déclaration de l'épiscopat saluait l'indépendance des îles et soulignait l'effort à développer pour le recrutement sacerdotal.

— Mort, à **Vilna**, dans la nuit du 2 au 3, de Mgr Paltarokas, évêque de Panevezys (Lithuanie), âgé de 82 ans.

Né en 1875, à Linkuva de Gailioniai, Mgr Paltarokas fut ordonné prêtre en 1902, après avoir achevé ses études théologiques à l'Académie ecclésiastique de Saint-Pétersbourg. Déjà avant 1914, il s'était rendu célèbre dans sa patrie par ses études de la doctrine sociale de l'Eglise et son ouvrage intitulé : **La question sociale.**

Après la guerre, la Lithuanie devint indépendante : le Saint-Siège put y créer, en 1926, de nouveaux diocèses (il n'y en avait qu'un pour tout le pays au temps des tsars). Mgr Paltarokas fut alors nommé évêque du nouveau diocèse de Panevezys. Grâce à la grande popularité dont il jouissait, il put demeurer à son poste lorsque la Russie rétablit sa domination sur les Pays Baltes, tandis que les autres évêques étaient exilés ou déportés en Sibérie. L'archevêque de Riga (Lettonie) et lui se trouvèrent finalement être les seuls évêques catholiques restés en fonction sur le territoire de l'Union soviétique. La propagande communiste a cherché à se servir d'eux, et le nom de Mgr Paltarokas fut ainsi, à plusieurs reprises, lancé à travers le monde, notamment lors de la Conférence des Eglises de l'U. R. S. S. pour la paix, à Zagorsk, en mai 1952. En septembre 1955, il eut la grande joie de pouvoir sacrer dans sa cathédrale deux nouveaux évêques, nommés par S. S. Pie XII : S. Exc. Mgr Steponavicius, qui devint son auxiliaire, et S. Exc. Mgr Mazelis, vicaire capitulaire de Telsiai. Il put aussi voir rentrer de Sibérie, l'an dernier, deux des évêques martyrs (qui, soulignons-le, n'ont pas été autorisés à reprendre leurs fonctions), ainsi qu'un certain nombre de prêtres déportés. (On ignore toujours le sort de deux évêques déportés, dont un fut condamné à mort.)

SAMEDI 4. — Mort, à Paris, à l'âge de 85 ans, de M. Félix Leprince-Ringuet, ingénieur général des mines, en retraite, ancien directeur de l'Ecole supérieure des mines, père de M. Louis Leprince-Ringuet, de l'Académie des sciences.

A l'étranger. — Le bulletin **C. C. S.** (Centre catholique de la presse de Rome) fait connaître que la Secrétairerie d'Etat du Saint-Siège a approuvé les statuts de la Fédération internationale des éditeurs de journaux et périodiques catholiques, dont l'actuel président est le R. P. Wenger, rédacteur en chef de **la Croix.** Ce organisme, créé à Vienne, lors du récent Congrès international de la presse catholique, a remplacé la Commission permanente internationale des directeurs de journaux catholiques.

— Mort, à **Londres**, de lord Waverley (sir John Anderson). Né à Glasgow en 1882, il était entré dans la vie politique comme lord du Sceau privé à la veille de la dernière guerre. Comme secrétaire à l'Intérieur et ministre de la Sécurité (1939-1940), il joua un rôle de premier plan dans l'organisation des défenses britanniques. Lord-président du Conseil de 1940 à 1943, puis chancelier de l'Echiquier jusqu'en 1945, il fut élevé à la dignité de vicomte en 1952.

— On annonce qu'un savant polonais de réputation mondiale, le professeur Nowinski, éminent spécialiste de la thermo-élasticité, a choisi la liberté en demandant asile aux **Etats-Unis**, où il était arrivé en octobre dernier pour une série de conférences. Pendant ce temps, sa femme et sa fille ont réussi à gagner la Grande-Bretagne. Le Dr Jerzy Léon Nowinski est âgé de 52 ans. Il est originaire de Czestochowa.

DIMANCHE 5. — **A l'étranger.** — Mort à l'âge de 83 ans, de Mgr Joao Evangelista de Lima Vidal, archevêque-évêque d'Aveiro (**Portugal**). Saint Pie X l'avait nommé en 1909 évêque d'Angola et Congo. En 1915, il devenait archevêque auxiliaire de Lisbonne, puis en 1923 archevêque-évêque de Vila Real. Répondant au désir de Pie XI, il créa, en 1931, la Société portugaise des Missions catholiques dont le Saint-Siège le nomma Supérieur général. (Cette Société dépend de la Congrégation des Affaires ecclésiastiques extraordinaires : on sait que les territoires portugais d'outre-mer ne relèvent pas de la Congrégation de la Propagande mais du patriarche de Lisbonne, en vertu d'une survivance du « droit de patronat ».) Depuis janvier 1940, Mgr de Lima Vidal avait été mis à la tête du diocèse d'Aveiro, qu'il devait gouverner jusqu'à sa mort.

— Au **Venezuela**, le rédacteur en chef adjoint du quotidien catholique de Caracas, **La religion**, le P. Jean Hernandez Chapellin, figure parmi les centaines de suspects arrêtés à la suite de la révolution manquée dirigée contre la dictature du colonel Jimenez.

— **L'Osservatore Romano** annonce que le R. P. Michel Moloney, de la Congrégation du Saint-Esprit, a été promu évêque de Bathurst, en **Gambie** (Afrique occidentale).

LUNDI 6. — Le pétrole découvert dans le Sahara, à Hassi-Messaoud, arrive à Touggourt à l'extrémité du pipe-line de 150 kilomètres.

A l'étranger. — Mort à **Namur**, à l'âge de 85 ans, de la princesse Joséphine de Belgique, religieuse Bénédictine, sœur du roi Albert Ier. Elle était la fille du prince Philippe, comte de Flandre et frère de Léopold II. De son mariage avec le prince Charles de Hohenzollern, elle avait eu quatre enfants, dont trois sont encore en vie : la princesse Stéphanie, la princesse Marie-Antoinette et le prince Albert. Le prince Charles est mort en 1919. La princesse Joséphine était entrée en religion en 1935, au monastère du Coquelet, près de Namur.

— Le président Soekarno quitte l'**Indonésie** pour un voyage de six semaines qui le mènera successivement en Inde, en Egypte, au Pakistan, en Birmanie, au Siam et au Japon.

Imprimerie « Maison de la Bonne Presse », 5, rue Bayard, Paris-8e. *Le directeur :* JOSEPH MATHERON

LA DOCUMENTATION CATHOLIQUE

MAISON de la BONNE PRESSE,
5, rue Bayard, Paris-8e - C. c. p. Paris 1668
Tél. : BAL. 73-05

France et Union Française : 1 an, **1250** francs : 6 mois **675** francs. ● Canada et U. S. A., « Périodica » : 1 an, **4,50** dollars : 5090, avenue Papineau, Montréal 34. ● Autres pays : 1 an, **1500** francs ; 6 mois, **800** francs.

PRIX DU NUMÉRO : 60 frs pour l'année en cours, par 5 ex. net : **45 frs** plus le port. Numéros des années précédentes : **80 frs** l'exemplaire.

Reliure mobile : dos et extérieur en pégamoïd, titre doré au dos - Millésimés 1956-1957-1958 sur demande : **650 frs** (Ajouter 125 frs pour frais postaux).

SOMMAIRE DU N° 1271 — 16 FÉVRIER 1958

ACTES DE S. S. PIE XII

193 ● **Exhortation de S. S. Pie XII aux « gens de maison »** (19. 1. 1958) : L'évolution du travail domestique ; la dignité de ce travail ; des rapports humains entre patrons et domestiques ; les responsabilités des uns et des autres.

197 ● **On peut réitérer la bénédiction des Cendres à la messe du soir du mercredi des Cendres.**

198 ● **Prière pour les parlementaires et les hommes politiques catholiques,** composée par le Saint-Père.

199 ● **Discours de S. S. Pie XII aux membres de la Fédération italienne des Associations de familles nombreuses** (20. 1. 1958) : Le contrôle des naissances ; le problème de la surpopulation ; la sainteté du mariage chrétien ; la protection économique des familles nombreuses.

QUESTIONS ACTUELLES

205 ● **Le droit à la vie.** Lettre pastorale des évêques suisses : le droit à la vie de l'enfant, des vieillards et des malades ; les dangers de la route.

210 ● **Le contrôle des naissances.** Déclaration des évêques de l'Inde.

211 ● **L'archevêque de Cantorbery condamne l'insémination artificielle.**

213 ● **Lettre collective de l'épiscopat allemand sur les mariages mixtes**

217 ● **Servir l'Eglise et non s'en servir.** Article de S. Em. le cardinal Ottaviani, pro-secrétaire du Saint Office, dans **Il Quotidiano** du 21. 1. 1958. Précisions de **l'Osservatore Romano.**

221 ● **Après la Semaine de l'unité :**
Lettre pastorale de S. Exc. Mgr Charrière, évêque de Lausanne, Genève et Fribourg

228 **Voix protestantes :** M. le pasteur Boegner ; M. le pasteur Mehl.

230 **Dans une vérité plus haute,** article du R. P. Riquet, S. J.

231 ● **Le nouveau régime des classes d'enterrement dans les paroisses de la commune de Toulouse.** Lettre de S. Exc. Mgr Garrone.

233 ● **Conversations internationales d'Action catholique en milieu ouvrier adulte** (Genève, 14-16 juin 1957).

238 ● **Statistiques de l'Eglise en 1957,** d'après **L'Annuario pontificio** de 1958.

239 ● **Rapport de M. le maréchal Juin pour les prix de vertu à l'Académie française.**